IUGIE

HISTOIRE DU CANON DE L'ANCIEN TESTAMENT

JUL 31 1974

HISTOIRE

du

Canon de l'Ancien Testament

SUBSIDIA BYZANTINA

LUCIS OPE ITERATA

Consilium edentium

Johannes Irmscher
Hans Ditten, Jürgen Dummer, Helga Köpstein
Peter Nagel, Franz Paschke, Kurt Treu
Friedhelm Winkelmann

Volumen XIV

ZENTRALANTIQUARIAT
DER DEUTSCHEN DEMOKRATISCHEN REPUBLIK
LEIPZIG 1974

ÉTUDES DE THEOLOGIE ORIENTALE

1

HISTOIRE

du

Canon de l'Ancien Testament

dans

l'Eglise Grecque et l'Eglise Russe

PAR

M. JUGIE

des Augustins de l'Assomption

LIBRARY OF
UNITED THEOLOGICAL SEMINARY
BS
1135
.J8
1909a

PARIS

Gabriel BEAUCHESNE & C^ie^, Éditeurs

1909

Editionen phototypicam praefatione instruxit
FRIEDHELM WINKELMANN, BERLIN

Fotomechanischer Neudruck
der Originalausgabe 1909 nach dem Exemplar
der Deutschen Staatsbibliothek Berlin

ZENTRALANTIQUARIAT
DER DEUTSCHEN DEMOKRATISCHEN REPUBLIK
LEIPZIG 1974

Druck: Druckwerke Zwickau DDR III/29/2
Ag 509/111/1973

VORWORT ZUR NEUAUSGABE

Den wissenschaftlichen Ruf von P. Martin Jugie AA (gestorben 29. 11. 1954) haben vor allem seine Arbeiten zur Dogmatik der orthodoxen Kirchen, zum Marienkult und seine Edition der Werke des Gennadios Scholarios begründet. Die hier im Reprint aufgelegte Erstlingsarbeit hält dem Vergleich mit den späteren Werken des Gelehrten nicht stand, doch ist ihr Quellenüberblick zur Information immer noch nützlich. Leider ist die zeitgebundenen kirchenpolitischen Erwägungen entsprungene Tendenz des Buches nicht ohne Einfluß auf Auswahl wie auch Bewertung des Materials geblieben. Ergänzendes Material und grundlegende kritische Hinweise haben die beiden zeitgenössischen Besprechungen von Ph. Meyer (Theol. Literaturzeitung 34, 1909, 490—93) und E. Mangenot (Les Questions ecclésiastiques 2, 1909, 223—244, dazu Jugies Stellungnahme 3, 1910, 45—65 und Mangenots Erwiderung 3, 1910, 66—81,) in umfänglichem Maße geboten.

Zur Information über die Art und Bedeutung der Beziehungen zwischen Protestanten und orthodoxen Christen sei vor allem auf zwei Arbeiten von E. Benz hingewiesen (Die Ostkirche im Lichte der protestantischen Geschichtsschreibung von der Reformation bis zur Gegenwart, Freiburg-München 1952, Orbis Academicus 3,1 und Wittenberg und Byzanz, 2. Aufl. München 1971. Beide Bücher enthalten umfangreiche Quellen und Literaturhinweise).

Berlin, im April 1973

Friedhelm Winkelmann

UNITED THEOLOGICAL SEMINARY
JUL 31 1974

INTRODUCTION

L'Eglise *orthodoxe* d'Orient jouit auprès des théologiens occidentaux d'une réputation d'immutabilité qui n'est pas toujours méritée. On se figure généralement qu'en dehors des vieilles querelles qui occupèrent les Grecs et les Latins durant tout le Moyen Age, et qui n'ont rien perdu de leur actualité, l'accord le plus complet règne entre les deux Eglises sur les autres points de doctrine, et il n'est pas rare qu'on abuse de nos jours, en théologie, du consentement de l'Eglise grecque, comme on abusa, à d'autres époques, du consentement unanime des Pères. On oublie que, depuis le XVI^e^ siècle, cette Eglise, après avoir d'abord repoussé avec succès les attaques du protestantisme, n'a pu longtemps soutenir la lutte, faute d'une autorité centrale vigilante et infaillible. Dépistée sur un point, l'hérésie n'a pas eu de peine à s'insinuer

par d'autres voies dans la citadelle des sept conciles, gardée par des chefs distraits ou complices. L'histoire du canon de l'Ancien Testament dans l'Eglise grecque et l'Eglise russe va nous fournir de ce fait une démonstration frappante.

Il faut avouer qu'on ne s'en douterait guère, à lire les manuels courants d'Introduction biblique. On trouve dans tous l'uniforme déclaration qu'il n'existe aucune divergence entre les Grecs et nous, sur le nombre des Livres saints, à l'exception près du III^e^ livre des Machabées et du III^e^ livre d'Esdras[1].

Même affirmation touchant l'Eglise russe. Certains cependant font mention du catéchisme de Philarète, approuvé par le Saint-Synode dirigeant, et hostile à l'inspiration des deutérocanoniques[2].

Dans son troisième volume sur l'*Empire des tsars*, paru en 1889, M. Anatole Leroy-Beaulieu disait que « *l'Eglise russe est, aujourd'hui du moins, d'accord avec les réformés pour rejeter*

1. Voir par exemple Chauvin, *Leçons d'introduction générale aux divines Ecritures*, Paris, 1898, p. 135, 159-160, Loisy, *Histoire du canon de l'Ancien Testament*, Paris, 1890, p. 244; Cornely, *Introductio in S. Scripturam*, t. I, p. 120-121; Malou, *La lecture de la Sainte Bible*, t. II, p. 131-132.

2. Cornely, *op. cit.*, p. 121; Loisy, *op. cit.*, p. 244, et *cæteri*.

comme apocryphes les livres de l'Ancien Testament considérés comme tels par les Juifs[1] ». Mais cette note ne semble pas avoir été remarquée des exégètes. Ce fut seulement en 1901, que M. Alexandre Dombrovski, professeur au séminaire épiscopal de Kovno en Lithuanie, vint révéler aux lecteurs de la *Revue biblique*[2] la véritable doctrine des théologiens russes sur le canon scripturaire. Par un certain nombre de citations empruntées à ces derniers, il montra que les deutérocanoniques de l'Ancien Testament étaient rayés par eux de la liste des livres inspirés.

Chose curieuse, ce travail, d'ailleurs fort incomplet, est passé presque inaperçu. Est-ce parce qu'il était écrit en latin? Peut-être. En tout cas, on n'est pas peu surpris de le voir signalé dans la bibliographie de l'article : *Canon des Livres saints* du dictionnaire de théologie Vacant-Mangenot[3], sans que rien de son contenu n'ait transpiré dans l'article lui-même.

Tout récemment, M. le Docteur Jachek a repris dans les *Slavorum Litteræ theologicæ* la

1. *L'Empire des tsars et les Russes*, t. III, p. 96 en note.
2. *Revue biblique*, avril 1901, t. X, p. 267-277.
3. *Dictionnaire de théologie*, fascicule XIV, col. 1582.

question entamée par M. Dombrovski[1]. Son étude, un peu diffuse, fournit sur les théologiens russes contemporains des renseignements précieux que nous utilisons dans le chapitre III de notre travail. Unis aux compléments que nous y ajoutons, ils suffisent amplement à faire connaître la doctrine actuelle de l'Eglise russe. Nous avons insisté d'une manière particulière sur les origines de l'innovation, et sur le rôle joué par son principal patron, Féofane Prokopovitch.

Ni M. Dombrovski, ni M. Jachek n'ont parlé de la doctrine actuelle des Grecs. Sur ce point, nous avons été complètement livrés à nos recherches personnelles. On verra que le résultat de notre enquête est loin d'être favorable aux deutérocanoniques.

Si l'histoire du canon de l'Ancien Testament dans l'Eglise gréco-russe durant les deux derniers siècles a été jusqu'ici à peu près inconnue en Occident, on ne saurait affirmer la même chose pour ce qui regarde la période précédente. Les ouvrages d'introduction biblique et les *Histoires du canon* reviennent à plusieurs reprises sur la Bible byzantine, et n'ignorent pas

1. *Slavorum Litteræ Theologicæ*, t. II, 1906, p. 123-138, 282-296; t. III, 1907, p. 264-273.

les anathèmes lancés par les synodes du XVII^e^ siècle contre la doctrine calviniste. Il nous a paru nécessaire cependant de reprendre cette histoire, au moins à partir du concile *in Trullo* (692). C'est que nous nous sommes aperçu combien maigres et souvent combien peu exactes sont les données qui circulent non seulement dans les manuels mais encore dans les ouvrages spéciaux. Nous devions en même temps remonter assez haut dans le passé pour être à même de démontrer aux théologiens orthodoxes qui nous accusent d'innovation sur le canon scripturaire, que les véritables novateurs ne se trouvent pas de notre côté.

Le concile *in Trullo* n'a pas porté de définition directe sur le nombre des Livres saints, mais il a fourni dans son deuxième canon tous les éléments d'un catalogue complet. Certains exégètes regardent ces éléments comme contradictoires. Nous montrons que cette vue est inexacte et que les Byzantins ont raisonné comme nous.

Parmi les auteurs byzantins qui ont écrit après 692, les Introductions ne s'occupent guère que de saint Jean-Damascène, saint Nicéphore, Photius et des canonistes Zonaras, Balsamon, Aristène, Blastarès. Si nous n'avons

pas réussi à démêler complètement la pensée du Damascène, nous avons apporté quelques éléments nouveaux de solution.

Quant à saint Nicéphore, que plusieurs s'obstinent à présenter comme un adversaire du canon alexandrin, la question nous paraît définitivement tranchée par le texte très explicite qu'on lira plus loin sur l'inspiration du livre de la Sagesse.

De saint André de Crète, de saint Germain de Constantinople, de saint Théodore Studite, de Léon le Sage, de Nicétas le Paphlagonien et de Siméon Métaphraste, on ne soufflait mot jusqu'ici. Les citations de textes scripturaires signalées dans ces auteurs ont été soigneusement vérifiées sur les sources, telles que les donne la patrologie de Migne.

La même remarque s'applique aux passages de la Sagesse et de l'Ecclésiastique empruntés par les VII^e^ et VIII^e^ conciles œcuméniques dans la rédaction de leurs canons. Ces citations faites par de telles autorités ont une importance capitale. Elles montrent clairement que les deutérocanoniques étaient regardés comme des livres inspirés dans l'Eglise byzantine aux VIII^e^ et IX^e^ siècles.

L'enseignement des canonistes est ordinaire-

ment assez mal exposé dans les manuels. Certains auteurs veulent mettre Aristène en contradiction avec ses contemporains. Il est visible qu'ils ne se sont pas reportés aux sources[1].

Pour la période de lutte avec le Protestantisme durant le XVI^e^ et le XVII^e^ siècle, on trouvera dans notre travail plusieurs renseignements nouveaux. Jusqu'ici, on ne connaissait comme ayant rejeté les deutérocanoniques dans l'Eglise grecque au XVII^e^ siècle, que Cyrille Lucar et Métrophane Critopoulos. Nous en avons découvert un autre, Zacharie Gerganos, élève comme eux des universités luthériennes. La liste des erreurs des Grecs dressée par Antoine Caucus fournit à notre thèse un argument négatif invincible, tandis que les nombreuses professions de foi recueillies par le marquis Ollier de Nointel viennent la corroborer positivement. On remarquera aussi l'analyse que nous donnons de la doctrine de Mélèce Syrigos, le grand théologien grec du XVII^e^ siècle.

1. Voir par exemple Loisy, *op. cit.*, p. 162. L'auteur, préoccupé d'établir sa théorie d'une différence d'inspiration entre les Proto et les Deutérocanoniques, atténue ou fausse bien souvent les témoignages favorables à ces derniers. La référence donnée pour Mathieu Blastarès, p. 163, note 2, est inexacte. Elle renvoie à la dernière colonne du tome 144 de Migne qui fait partie de la table. Cette référence est reproduite dans le *Dictionnaire de théologie*, fascic. XIV, col. 1580.

Bref, quiconque nous lira attentivement se convaincra que si l'histoire du canon de l'Ancien Testament dans l'Eglise grecque était à faire pour la période postérieure au XVII^e^ siècle, elle était en grande partie à refaire pour l'époque antérieure.

Les théologiens orientaux reprochent parfois à leurs confrères d'Occident d'ignorer leurs ouvrages et leurs doctrines. La plainte n'est pas sans fondement, et à ceux qui l'élèvent il faut rendre cette justice qu'ils nous connaissent souvent mieux que nous ne les connaissons. Je sais bien qu'en fait de théologie, l'Orient n'est pas, à l'heure actuelle, le pays des lumières. Mais est-ce une raison pour se désintéresser complètement de ce qui s'écrit et s'enseigne dans une Eglise qui compte près de 100 millions de fidèles? Une des causes qui ont contribué à affermir le schisme déplorable qui nous divise depuis plus de dix siècles, a été l'ignorance réciproque. Cette ignorance doit cesser, en un temps où l'échange des idées est rendu si facile. N'est-il pas profondément attristant de voir la jeunesse studieuse d'Orient et de Russie aller puiser dans les universités protestantes d'Allemagne le poison du rationalisme et de l'incrédulité, alors qu'elle ignore complètement

le chemin de nos Instituts catholiques? Quel meilleur moyen de l'attirer, de la ramener aux traditions du XVI^e^ et du XVII^e^ siècles, où l'on voyait les universités de Venise et de Padoue encombrées d'étudiants grecs, que de lui montrer que nous prenons intérêt à tout ce qui touche l'Eglise orientale? Quel service ne rendrait pas à la cause de l'union une élite intellectuelle qui aurait perdu, au contact des maîtres de la science catholique, de ridicules préjugés! Comme s'évanouiraient vite alors ces divergences dogmatiques qui s'abritent pour la plupart derrière d'indignes équivoques!

Puisse le présent travail, qui, s'il plaît à Dieu, ne restera pas isolé, contribuer en quelque manière à l'œuvre sainte de l'union des Eglises! Il est, je crois, capable de désillusionner nos frères séparés sur l'immutabilité doctrinale de leur Eglise, et de leur suggérer qu'il faut chercher ailleurs la vérité qui ne change pas[1].

Constantinople, le 27 janvier 1908,
en la fête de saint Jean Chrysostome.

1. Cette étude a paru dans les *Echos d'Orient*, n^os^ de mai, juillet, septembre, novembre 1907. Nous lui avons fait subir quelques modifications et corrections en vue de la présente édition. Si nous traitons uniquement de l'histoire du canon de l'Ancien Testament, c'est que les Grecs et les Russes sont parfaitement d'accord avec nous sur le canon du Nouveau, et qu'il n'y a jamais eu chez eux de controverse à ce sujet.

CHAPITRE PREMIER

LE CANON DE L'ANCIEN TESTAMENT DANS L'ÉGLISE BYZANTINE, APRÈS LE CONCILE « IN TRULLO »

I. — DE 692 A 1054

En arrêtant pratiquement le développement dogmatique au IX^e^ siècle, l'Eglise grecque s'est mise en retard sur l'Eglise latine relativement à un grand nombre de questions où elle ne veut voir que des innovations hérétiques. Chose curieuse, pour ce qui regarde le canon des Ecritures, on peut dire qu'elle a eu une avance de plus de huit siècles sur l'Occident. Pendant qu'au moyen âge des théologiens latins, opposant saint Jérôme à saint Augustin, rejetaient ou mettaient en suspicion les Deutérocanoniques de l'Ancien Testament, les Orientaux n'avaient qu'à lire les décisions du concile *in Trullo*, qui

fut toujours considéré par eux comme ne faisant qu'un avec le sixième concile œcuménique, pour y trouver des indications suffisamment précises sur le nombre des Livres saints.

Le 2e canon de ce concile accepte les 85 canons transmis sous le nom des apôtres, en faisant seulement une restriction : les *Constitutions apostoliques* de Clément présentées comme écriture sainte par la dernière de ces pièces, doivent être rejetées, parce qu'elles ont été altérées par les hérétiques et qu'il est impossible de distinguer ce qui est authentique de ce qui ne l'est pas.

Nous sanctionnons aussi de notre autorité, continue le concile, les autres saints canons portés par les saints et bienheureux Pères, c'est-à-dire par les 318 théophores assemblés à Nicée... par les Pères du synode de Laodicée en Phrygie... par ceux qui se sont réunis à Carthage... Il n'est permis à personne de falsifier ou de violer les canons mentionnés ou d'en admettre d'autres qui seraient apocryphes[1].

Parmi les canons ainsi approuvés, il s'en trouve trois qui donnent chacun un catalogue des livres inspirés. Le 60e du synode de Laodicée (360-381) ne mentionne comme écrits de l'Ancien Testa-

1. Mansi, *Amplissima Collectio Conciliorum*, t. XI, col. 940.

ment qui doivent être lus que les protocanoniques, disposés de façon à fournir le nombre 22. Il faut remarquer qu'à Jérémie on joint explicitement Baruch, les *Thrènes* et les *Lettres* [1]. Esther et Daniel sont nommés sans distinction de parties protocanoniques et deutérocanoniques [2].

Le canon 85 des apôtres, un des derniers venus de la série [3], tout en conservant le nombre 22, fait entrer dans la liste des livres saints et vénérables, *σεβάσμια καὶ ἅγια*, les trois livres des Machabées, et ajoute : « En outre, sachez que vos jeunes gens doivent étudier la sagesse du savant Sirach [4]. »

Enfin, dans le canon 47e du IIIe concile de Carthage (397), on rencontre le catalogue des Ecritures canoniques, *canonicae scripturae*, tel qu'il a été fixé par le concile de Trente [5].

Ainsi, pour savoir quels étaient les livres inspirés de l'Ancien Testament, les Grecs n'avaient qu'à comparer entre elles les trois listes que nous venons d'indiquer et à compléter la moins riche par les deux autres. Celle de Laodicée

1. On connaît la *Lettre de Jérémie*. Le pluriel du synode de Laodicée reste inexpliqué.

2. Mansi, *op. cit.*, t. II, col. 574.

3. Cf. Hefélé, *Histoire des conciles*, traduction Delarc, t. I, p. 644.

4. Ἔξωθεν δὲ προτιστορείσθω ὑμῖν μανθάνειν ὑμῶν τοὺς νέους τὴν Σοφίαν τοῦ πολυμαθοῦς Σειράχ. Mansi, *op. cit.*, t. I, col. 48.

5. Mansi, *op. cit.*, t. III, col. 924, t. IV, col. 430.

est la plus courte, celle de Carthage la plus longue. C'est donc cette dernière qui devait faire loi, sauf sur un point : sur le nombre des livres des Machabées ; le 85e canon apostolique en mentionnant trois, le troisième de ces livres devait logiquement être admis comme canonique.

Que les Byzantins aient raisonné de la sorte, c'est ce qu'il est facile de constater, en examinant leurs ouvrages. On ne saurait évidemment exiger d'un auteur qu'il cite comme Ecriture sainte tous les Deutérocanoniques ; il suffit qu'il accepte deux ou trois de ces livres pour qu'on puisse légitimement supposer qu'il ne s'en est pas tenu au canon 60 de Laodicée, mais l'a complété par le 85e canon apostolique et surtout par le 47e canon de Carthage. Comme il serait très fastidieux de relever une à une toutes les citations de deutérocanoniques faites par les Grecs, durant toute la période byzantine, nous nous contenterons d'interroger les principaux écrivains ecclésiastiques qui ont vécu avant la consommation du schisme, sous Michel Cérulaire, en 1054. Pour les siècles suivants, nous ne nous adresserons qu'aux canonistes.

Le premier écrivain de marque qui s'offre à nous est saint André de Crète († 740). C'est dans ses œuvres que nous avons trouvé les témoignages les plus importants. Tous les livres et fragments deutérocanoniques sont représentés par

une ou plusieurs citations. La Sagesse[1] et l'Ecclésiastique[2] reviennent naturellement plus souvent que les autres. Les fragments de Daniel sont cités au moins quatre fois[3], ceux d'Esther une fois[4], Judith une fois[5], Tobie deux fois[6] le premier des Machabées une fois[7]. On remarquera

1. Τοῖς προσερχομένοις ἐν καθαρᾷ καρδίᾳ ἐνδιδύσκει [ὁ Θεός] θώρακα γραφικῶν νοημάτων. Διὸ ἔκρινε τοῦτο ὁ πάντων Δεσπότης, ὅτι « μικρὸν καὶ μέγαν αὐτὸς ἐποίησεν, ὁμοίως τε προνοεῖται περὶ πάντων ». *Sap.* VI, 8. *In S. Patapium*, MIGNE, *P. G.*, t. XCVII. vol. 1252. « Λογισμοὶ γὰρ θνητῶν δειλοί, καὶ ἐπισφαλεῖς αἱ ἐπίνοιαι ἡμῶν » ὁ τῆς σοφίας ἐράστης ἐδίδαξε. *Sap*, IX, 14, *Ibid.* Λέγει οὖν ὁ Ἐκκλησιαστὴς Σολομών· « Δίκαιος, ἐὰν φθάσῃ τελευτῆσαι, ἐν ἀναπαύσει ἔσται· » *Sap.*, IV, 7; *Ibid.*, col. 1242. Cf. col. 1208, 1290.

2. Τῆς θείας ἡμῖν Γραφῆς ἀπορραττούσης τῶν ζαθυτέρων τὴν ἔρευναν. Ἃ γάρ, φησί, « προσετάγη σοι, ταῦτα διανοοῦ, καὶ ὑψηλότερά σου μὴ ζήτει ». *Eccli.*, III, 22. *In Natival. B. Mariae*, III, *Ibid.*, col. 858. Cf. col. 865, 1180, 1242, etc.

3. Ὕψωσεν ἐν λάκκῳ λεόντων ποτὲ Δανιὴλ τὴν φωνὴν πρὸς Ὕψιστον... ὅτε τὸ ἄριστον ὁ προφήτης Ἀμβακοὺμ αὐτῷ προσηγάγετο διαρπασθεὶς ἐν ῥοπῇ. *Dan.*, XIV, 30. Cette citation est précédée et suivie de plusieurs autres textes empruntés à divers livres de l'Ecriture. L'auteur termine en disant : « Καὶ ἄλλις τὰς Γραφικὰς μαρτυρίας ἐπάγειν. » *In Exalt. S. Crucis*, II, *Ibid.* col. 1042. Autres citations : *Dan.*, III, 94; III, 60; XIV, 35. *Ibid.*, col. 1188, 1200, 1396.

4. « Τῷ νεύματί σου, Κύριε, ἀνθέστηκεν οὐδείς. » *Esth.*, XIII, 9, *Canon in Laz*, *Ibid.*, col. 1392.

5. Ὑψωσέ ποτε τὸν ἀκινάκην Ἰουδὴθ ἡ περιζοπτος κατὰ τῆς Ὀλοφέρνου κεφαλῆς καθεύδοντος, *Judith*, XIII, 9. *In Exalt. S. Crucis*, II, *Ibid.*, col. 1042. Ce passage est rangé au nombre des γραφικαὶ μαρτυρίαι signalées plus haut

6. Οὐ γὰρ ἠπίστατο ὁ σοφὸς, ὅτι δή· « Ἐλεημοσύνη δὲ ἐκ θανάτου ὑπὲρ πάντα ῥύεται », *Tob.*, XII, 9, placé entre un texte des Proverbes et un texte de l'Ecclésiastique. *In S. Georgium*, *Ibid.*, col. 1180. L'autre citation se trouve à la colonne 1076.

7. Ζέσας οὖν τῷ θείῳ Πνεύματι « ἐτρόμησε τοὺς νεφροὺς », κατὰ τὸν

que l'origine palestinienne de l'auteur donne une importance spéciale à son témoignage.

Un des contemporains de saint André de Crète, saint Germain, patriarche de Constantinople, emprunte des textes à la Sagesse[1], à l'Ecclésiastique[2], à Judith[3], aux fragments de Daniel[4].

Quant à saint Jean Damascène, on sait qu'il présente certaines difficultés. S'inspirant d'un passage de saint Epiphane[5], il déclare qu'il y a 22 livres de l'Ancien Testament, chiffre correspondant au nombre des lettres de l'alphabet hébraïque. Son énumération ne renferme que les Protocanoniques. Est-ce à dire que le saint docteur n'ait reconnu comme inspiré que le canon palestinien? Il ne semble pas. Tout d'abord,

Μακκαβαῖον ἐκεῖνον· « καὶ ἀνήγεγκε θυμὸν κατὰ τὸ κρῖμα », *I Mach.*, II, 24. *In S. Georg.*, *Ibid.*, col. 1181.

1. Τούτοις δὲ πάντως (Il s'agit de plusieurs textes scripturaires) προστεθήσεται τά τε ἐν τῇ λεγομένῃ Σολομῶντος σορίᾳ, καὶ τὰ παρὰ τῷ μεγαλοφώνῳ κείμενα Ἡσαΐᾳ. Ἐκεῖ μὲν λέγεται « Ἀρχὴ πορνείας ἐπίνοια εἰδώλων. » Ἔφεσις δὲ αὐτῶν φθορὰ ζωῆς, etc. *Sap.*, XIX, 12-14. *Epist. IV dogmatica ad Thomam Claudiopoleos*, *P. G.*, t. XCVIII, col. 180. Cf. Epist. I, col. 150 où il est fait allusion à *Sap.*, V, 1 et suiv.

2. « Ὁ εἰδὼς γάρ, φησι [ἡ Γραφὴ], τὰ πάντα πρὶν γενέσεως αὐτῶν ». *Eccli.*, XXIII, 29. *De vitae termino*, *P. G.*, *Ibid.*, col. 113.

3. Ἰουδίθ, ἣν σωτηρίαν τοῦ Ἰσραὴλ οἱ κατὰ τὸν καιρὸν ἐκήρυξαν. *Judith*, XIII, 1 et suiv. *Epist. dogmat. I*, *Ibid.*, col 156.

4. Allusion à l'histoire de Bel, *Ibid.*, col. 153; à l'enlèvement d'Habacuc par l'ange, *Dan.* XIV, 32 et suiv. *In Dormitionem B. Mariae II*, *Ibid.* col. 357.

5. *P. G.*, t. XLIII, col. 244.

il faut faire attention à ce qu'il ajoute à la fin du catalogue des 22 :

Quant au *Panaretos*, c'est-à-dire à la Sagesse de Salomon et à la Sagesse de Jésus..., ce sont des livres excellents de tout point, mais ils ne sont pas comptés, et n'étaient pas placés dans l'arche, οὐδὲ ἔκειντο ἐν τῇ κιβωτῷ [1].

Ces derniers mots n'insinuent-ils pas que Jean, tout comme saint Epiphane, vise directement le canon juif? Remarquons ensuite qu'il range parmi les écritures canoniques du Nouveau Testament les fameux canons apostoliques[2]. Or, nous avons vu que le dernier de ceux-ci fait entrer dans le canon de l'Ancien Testament les trois livres des Machabées et l'Ecclésiastique. Pour être d'accord avec lui-même, le Damascène devait donc reconnaître l'inspiration à ces ouvrages.

Si maintenant on examine ses propres écrits, on constate que *Baruch*, qui n'est pas nommé parmi les 22, devait ne faire qu'un pour lui avec Jérémie, car rien que dans la *Foi orthodoxe*, le passage : « *Postea in terris visus est et cum hominibus conversatus est* » revient

1. *P. G.*, t. XCIV, col. 1180.
2. *Ibid.*

jusqu'à cinq fois[1]. On doit affirmer aussi qu'il ne fait pas de distinction entre les parties protocanoniques et les parties deutérocanoniques de Daniel, puisque ces dernières sont représentées dans le même ouvrage par deux textes au moins[2]. Quant à la Sagesse, elle figure plusieurs fois, soit dans la *Foi orthodoxe*, soit dans les *Discours sur les images*[3]. On peut même voir une allusion à II *Mach.*, IX, 5, dans le passage suivant : « Ἀλάθητος καὶ πάντων ἐπόπτης ὁ θεός »[4]. Enfin, si les *Parallèles sacrés* ont quelque chose à voir avec notre auteur, il suffit de les parcourir pour tomber à chaque instant sur des versets pris à la Sagesse et à l'Ecclésiastique[5]. Il est vrai que Tobie et Judith ne sont mentionnés nulle part, mais ce fait est peut-être dû à un pur hasard. Peut-être aussi ne serait-il pas téméraire d'avancer que saint Jean Damascène n'a pas remarqué toute la portée des décisions du concile *in Trullo*, relativement au canon scripturaire. Faut-il aller plus loin et dire avec Lequien que le saint Docteur a probablement ignoré les canons *in Trullo*[6]? L'hypothèse est

1. *Bar.*, III, 38; *ibid.*, col. 852, 1000, 1113, 1172, 1184.
2. *Dan.*, XIII, 42; *ibid.*, col. 837; III, 89, col. 884.
3. *Sap.*, XIII, 5; XII, 5; I, 13; XIV, 7, etc.; *ibid.*, col. 532, 789, 856, 962, 1273.
4. *Ibid.*, col. 837.
5. *P. G.*, t. XCV. Par exemple, l'Ecclésiastique est cité treize fois à la colonne 1089, la Sagesse cinq fois à la colonne 1156.
6. *Præfatio generalis*, *P. G.*, t. XCIV, p. 90.

un peu risquée, mais n'est pas dénuée de toute vraisemblance. Il faut se souvenir que le Damascène écrivait en Palestine, pays alors soumis non aux Byzantins mais aux Arabes. Dès lors, son témoignage sur le canon perdrait quelque peu de son poids.

Le VII[e] concile œcuménique (787), dont tous les membres, à l'exception des deux légats du pape Adrien I[er], appartenaient à l'Eglise byzantine, reçoit, dans son premier canon, avec le plaisir le plus vif et la plus affectueuse vénération, les divins canons composés par les saints apôtres à l'universelle renommée, par les *six* conciles œcuméniques et par les conciles locaux, et maintient leurs prescriptions dans leur immuable intégrité [1]. En réalité, le VI[e] concile œcuménique n'a pas porté de canons, mais aux yeux des Pères de Nicée le concile *in Trullo* ne faisait qu'un avec l'assemblée de 680-681 [2]. Dès lors, le 85[e] canon apostolique, le 60[e] de Laodicée et le 47[e] de Carthage se trouvent compris dans les *divins canons* dont on nous parle et sont l'objet d'une nouvelle approbation. Les actes de ce VII[e] concile renferment

1. Mansi, t. XIII, col. 417.

2. A la IV[e] session, saint Taraise affirma très catégoriquement que les canons *in Trullo* devaient être attribués au VI[e] concile. Mansi, t. XIII, col. 39-42. — On est un peu surpris du silence des légats romains devant de pareilles déclarations. Il faut d'ailleurs se souvenir que les canons de 787 ne furent pas reçus à Rome. Cf. Hefélé, *Histoire des conciles*, t. IV, p. 230.

du reste des textes deutérocanoniques. A la session III, le passage de la Sagesse : « *Justorum animæ in manû Dei sunt* » est cité comme écriture sainte[1]. Le canon 16e accorde la même autorité à un verset de l'Ecclésiastique[2]. Aux sessions V et VI, on se réfère par trois fois à l'histoire de Suzanne[3].

Pour quiconque se place au point de vue de l'Eglise grecque, les Deutérocanoniques de l'Ancien Testament ont donc été acceptés comme livres inspirés non seulement par le VIe, mais encore par le VIIe concile œcuménique. Quoi d'étonnant dès lors que les Byzantins n'aient jamais émis le moindre doute sur la canonicité de ces livres ?

Le diacre Etienne, qui écrivait en 808 la vie de saint Etienne le Jeune, regarde comme écriture sainte la Sagesse[4] et le chapitre XIII de Daniel[5].

A la même époque, saint Théodore Studite († 826) fait un usage fréquent de l'Ecclésiastique[6] et de la Sagesse[7].

1. *Sap.*, III, 1 ; MANSI, t. XII, col. 1143.
2. *Eccli.*, I, 32. MANSI, t. XIII, col. 435.
3. MANSI, t. XIII, col. 294, 312, 360. Pour l'histoire de Bel, voir col. 96.
4. *P. G.*, t. C, col. 1135.
5. *Ibid.*, col. 1122.
6. *Eccli.*, III, 4 ; II, 14, etc. ; *P. G.*, t. XCIX, col. 372, 544.
7. *Sap.*, VI, 7 ; XI, 6, etc. ; *ibid.*, col. 666, 764. Cf. aussi la *Petite Catéchèse*, édition AUVRAY, Paris, 1891, p. 660-661.

Nous arrivons ensuite à saint Nicéphore († 828), dont le nom a été souvent mis en avant par les adversaires des deutérocanoniques. Dans la *Stichometria librorum sacrorum* annexée à la *Chronographie abrégée* de cet auteur, se trouve l'énumération des livres de l'Ancien Testament, dont la canonicité est contestée, ὅσαι ἀντιλέγονται. Ce sont : les trois livres des Machabées, la Sagesse de Salomon, celle du fils de Sirach, les psaumes et les cantiques de Salomon, Esther, Judith, Suzanne et Tobie[1]. Le P. Cornély résout la difficulté en disant que saint Nicéphore se pose ici simplement en historien fidèle voulant résumer pour la postérité une œuvre plus ancienne, la *Synopsis sacræ scripturæ* du pseudo-Athanase[2]. Cela n'est pas tout à fait exact, attendu que la *Synopse* compte parmi les ἀντιλεγόμενα quatre livres des Machabées[3], tandis que la *Stichométrie* n'en donne que trois. De plus, tandis que la première accepte comme canonique l'Apocalypse de saint Jean[4], la seconde la rejette parmi les livres douteux du Nouveau Testament[5]. Nous croyons plutôt

1. *P. G.*, t. C, col. 1058.
2. *Introductio in S. Script.*, t. Ier, p. 120. *Nicephorus in suâ stichometriâ a synopsi pseudo-Athanasianâ... totus dependet... Velut historicus fidelis anterioris cujusdam ætatis documentum conservare voluit.*
3. *P. G.*, t. XXVIII, col. 290, 368, 431.
4. *Ibid.*, col. 294.
5. *P. G.*, t. C, col. 1060.

avec Montfaucon[1], et Charles de Boor[2], que la *Stichométrie* n'a rien à voir avec saint Nicéphore. Il n'est pas croyable qu'un patriarche de Constantinople, vivant plus de cent ans après le concile *in Trullo*, ait pu émettre le moindre doute sur la canonicité de livres comme la Sagesse, l'Ecclésiastique et l'Apocalypse, que tous ses contemporains considèrent comme inspirés, encore moins qu'il ait hésité sur la valeur des psaumes et des cantiques de Salomon. D'ailleurs, la question est tranchée péremptoirement par le fait que non seulement saint Nicéphore cite à plusieurs reprises l'Ecclésiastique[3] et la Sagesse[4], mais encore qu'il parle explicitement dans un passage de l'inspiration de ce dernier écrit[5].

1. *Vindiciæ Ignatii*, pars I, p. 33 et seq.

2. *Nicephori opuscula historica*, Leipzig, Teubner, 1880, p. XXXII-XXXV. Le savant éditeur déclare que la *Chronographie abrégée* a subi de graves interpolations, parmi lesquelles il range la *Stichométrie*. Le meilleur manuscrit de la *Chronographie*, le 1320 de la bibliothèque nationale de Paris, n'a pas la *Stichométrie*.

3. *Eccli.*, XXI, 31, mis sur le même pied qu'un texte des Proverbes; *P. G.*, t. C, col. 249.

4. *Sap.*, III, 1; I, 13-14; II, 24; XIV, 13, etc.; *ibid.*, col. 189, 244, 474, 644. Pour les fragments de Daniel, voir col. 476, 578.

5. Ταῦτα τῶν πάλαι σοφῶν τις, τὴν εἰς τὸν Κύριον ἡμῶν καὶ θεὸν ἐσομένην παρ' αὐτῶν ζασκανίαν καὶ λύτταν πόρρωθεν ἀναθεωρῶν, ἅτε διορατικώτατος, καὶ τὸ εἰς σύνεσιν καὶ νῆψιν δεδεγμένος ὀξύρροπον ὤνωθεν, προανεκρούσατο εὐτόχως. *Ibid.*, col. 752, où tout le passage, *Sap.* II, 12-23, est cité. Il a aussi un passage non moins explicite sur l'inspiration de Baruch : « Οὗτος ὁ θεὸς ἡμῶν, καὶ οὐ λογισθήσεται ἕτερος πρὸς αὐτόν » (*Baruch*, III, 36) ἐν πνεύματι τῶν θεοφόρων τις

Que Photius ait aussi accepté les deutérocanoniques de l'Ancien Testament, cela ne saurait être mis en discussion. Il a inséré dans son *Syntagma canonum*, à la suite du canon 85 des Apôtres et du canon 60 de Laodicée, le canon 47 du III[e] concile de Carthage[1]. Par ailleurs, on trouve dans ses œuvres des citations empruntées à la Sagesse[2], aux fragments d'Esther[3] et de Daniel[4].

Au VIII[e] Concile œcuménique (869-870), on fit allusion à l'histoire de Suzanne[5] et l'on prit à l'Ecclésiastique deux passages introduits, l'un par la formule : *Alia scriptura dicit*[6] et l'autre par ces mots : *Divina clamante scriptura*[7]. On sait que le VIII[e] concile fut, comme le VII[e], composé uniquement d'évêques orientaux, si

ἡμῖν ἀφθέγγεται. *Antirrheticus, contra Eusebium*, cap. LVI. PITRA, *Spicilegium Solesmense*, t. I, p. 458.

1. *P. G.*, t. CIV, col. 589-592.

2. Τοῦτο καὶ σοφός τις [διδάσκει]· « ὁ μὲν γὰρ ἐλάχιστος, συγγνωστός ἐστιν ἐλέους, δυνατοὶ δὲ δυνατῶς ἐτασθήσονται ». *Sap.*, VI, 7. *Ad Amphiloch.*, quaest. 282, *P. G.*, t. CI, col. 1112. « Ὁ Θεὸς θάνατον οὐκ ἐποίησεν » *Sap.*, I, 13. *Ad Amphiloch.*, quaest. 240, col. 1036. Cf. *Bibliotheca, cod.* 276, *P. G.*, t. CIV, col. 252.

3. Allusion à *Esther*, XV, 3. *Ad Ampiloch.*, quaest. 34, *P. G.*, t. CI, col. 245.

4. Ψάλλουσιν οἱ παῖδες τῷ πυρὶ δροσιζόμενοι· Ἀλλ' ἐν ψυχῇ συντετριμμένῃ καὶ πνεύματι ταπεινώσεως προσδεχθείημεν. *Dan.*, III, 39. *De Spir. S. Mystagogia, P. G.*, t. CII, col. 336.

5. MANSI, t. XVI, col. 50.

6. *Ibid.*, col. 125.

7. *Ibid.*, col. 166, inséré dans le canon 10 (texte latin).

l'on excepte toutefois les représentants du pape Adrien II.

Continuons notre revue des auteurs byzantins. Nous trouvons, dans une homélie de Léon le Sage, un témoignage en faveur de Tobie, d'autant plus précieux que ce livre est mentionné plus rarement[1]. Nicétas le Paphlagonien, qui a écrit la vie de saint Ignace, en appelle à l'Ecclésiastique[2], à la Sagesse[3] et aux fragments de Daniel[4].

Quant à Siméon Métaphraste, il compte la Sagesse parmi les *ἱερὰ λόγια*[5], cite l'Ecclésiastique sous le nom de Salomon[6] et connaît le second livre des Machabées[7] ainsi que les fragments de Daniel[8].

1. « Μυστήρια βασιλέως θριαμβεύειν » καὶ Θεοῦ καλύπτειν τεράστια, τὸν ἴσον, μᾶλλον δὲ καὶ πλείω κίνδυνον ἐπιφέρει. *Tob.*, XII, 7. *Laudatio S. J. Chrysost. P. G.*, t. CVII, col. 240.

2. « Ἄμμον γὰρ, ὡς τα Λόγιά φησιν, θαλασσῶν, ἢ ὑετοῦ σταγόνας, ἢ ἡμέρας αἰῶνος, τίς ἐξαριθμήσει; » *Eccli.*, I, 2. *In laudem S. Jacob. Alph. P. G.*, t. CV, col. 157.

3. Allusion à *Sap.*, XII, 8. *In laud. S. Greg. theol. Ibid.*, col. 480.

4. Allusion à *Dan.*, III, 54. *In laud. S. Mathiæ. apost. Ibid.*, col. 268. — Allusion à *Dan.*, XIV, 30, col. 326.

5. *Sap.*, IX, 14; *P. G.*, t. CXIV, col. 702.

6. Φησὶ Σολομὼν ὅτι « Οἱ ὀφθαλμοὶ Κυρίου τοῦ ὑψίστου μυριοπλασίως ἡλίου φωτεινότεροί εἰσιν, οἱ ἐπιβλέποντες πάσας ὁδοὺς ἀνδρῶν ». *Eccli.*, XXIII, 28. *Vita S. Ephr. Syri.*; *Ibid.*, col. 1257.

7. Allusion à II *Mach.*, XI, 3 : Τὴν ἱερωσύνην χρήμασιν ὠνητὴν γίνεσθαι. *Vita S. Joan. Chrysost. Ibid.*, col. 1125.

8. Αὐτὸς εἰς τέλος τὸν ὕμνον τῶν τριῶν παίδων, τῶν ἐν τῷ προφήτῃ Δανιὴλ δι' ἑαυτοῦ ἐπερωνεῖ αὐτοῖς· « Εὐλογεῖτε πάντα τὰ ἔργα Κυρίου, τὸν Κύριον, » *Dan.*, III, 57. *Vita S. Auxentii. Ibid.*, col. 1416.

Au XI^e siècle enfin, on constate que Théophylacte de Bulgarie se réfère souvent aux deux Sagesses, celle de Salomon[1] et celle du fils de Sirach[2].

II. — LE TÉMOIGNAGE DES CANONISTES

Les canonistes de l'époque suivante, Zonaras, Aristène, Balsamon, commentent tous le canon 47 de Carthage[3]. A propos du 60^e canon apostolique, Zonaras fait la déclaration suivante :

Les livres qu'on doit lire tant de l'ancienne que de la nouvelle Ecriture ont été énumérés d'une manière bien précise, ἠρίθμηνται ἀκριβῶς, tout d'abord dans la dernière de ces prescriptions apostoliques, et ensuite par le grand Athanase, par le grand et très sage Père Grégoire le théologien, par saint Amphiloque (ces deux derniers Pères ont écrit en vers) et *par le synode de Carthage*[4].

1. Ἡ ψυχὴ ἐξελθοῦσα, οὐκ ἐν τῷ κόσμῳ πλανᾶται· « Αἱ μὲν γὰρ τῶν δικαίων, ἐν χειρὶ θεοῦ ». *Sap.*, III, 1. *Enarr. in Evangel. Math.*, *P. G*, t. CXXIII, col. 224.

2. Σὺ δὲ νόει καὶ ὅτι « πᾶς ἄφρων ὡς σελήνη ἀλλοιοῦται » κατὰ τὸ γεγραμμένον. *Eccli.*, XXVII, 12. *Ibid.*, col. 332.

3. *P. G.*, t. CXXXVIII, col. 122. Les trois canonistes nommés parlent à cet endroit de canon de Carthage.

4. *P. G.*, t. CXXXVII, col. 158. Au meme endroit, Balsamon renvoie aussi au synode de Carthage, s'il faut ajouter foi au manuscrit de la Bodléienne.

On sait que la liste de saint Grégoire et celle de saint Amphiloque ne sont pas complètes, et que saint Athanase présente certaines difficultés d'interprétation ; mais, dans la pensée de notre canoniste, le concile de Carthage mérite toute créance, et son énumération des Livres saints doit être acceptée, puisqu'elle ne fait qu'ajouter aux autres sans les contredire. D'ailleurs, lorsqu'il s'occupe du 85e canon des apôtres, Zonaras est encore plus explicite sur ce point.

On trouve, dit-il, chez les Pères, des énumérations différentes des livres à lire. Ce fait s'explique par l'existence de divers apocryphes et de livres où se sont glissées des interpolations, comme cela est arrivé pour les *Constitutions* de Clément. Certaines listes permettent de lire, outre les livres mentionnés ici (dans le 85e canon), la Sagesse de Salomon, Judith et Tobie [1].

Si on se rappelle que le 85e canon donne déjà les trois livres des Machabées et l'Ecclésiastique, on voit que Zonaras a raisonné de la manière que nous avons supposée plus haut. Le catalo-

1. *Ibid.*, col. 214-216. Dans ses *Annales*, Zonaras raconte l histoire de Judith et de Tobie. *P. G.*, t. CXXXIV, col. 260-272. A propos du 85e canon, Aristène donne une liste très incomplète où manquent les quatre grands prophètes et trois deutérocanoniques. *P. G.*, t. CXXXVII, col. 216. Plus loin, col. 1422, il se contente de reproduire tel quel le canon 60 de Laodicée. Mais comme il commente ailleurs le canon de Carthage, t. CXXXVIII, col. 122, on doit le considérer comme étant d'accord avec Zonaras.

gue des Byzantins coïncide avec le nôtre, sauf sur le nombre des livres des Machabées. La combinaison du 60e canon de Laodicée, du 85e canon apostolique et du 47e de Carthage devait logiquement conduire à ce résultat.

Au XIVe siècle, un autre canoniste, Mathieu Blastarès, ne s'écarte pas de la doctrine de ses devanciers. Sans commenter explicitement les trois canons qui traitent des Livres saints, il reconnaît indirectement leur autorité, en approuvant *in globo* les collections dont ils font partie. Dans la préface au *Syntagma alphabeticum*, il consacre un chapitre au concile de Carthage[1]. Il est vrai qu'il parle, non du troisième mais du quatrième de ce nom, tenu en 419, sous Théodose le Jeune ; mais cela n'importe pas pour le cas présent, puisque le canon 29 de celui-ci reproduit exactement le canon 47 de celui-là[2]. Dans un autre endroit, le même auteur traitant *ex professo* des sources du droit canonique, rappelle le canon *2 in Trullo*, qu'il donne à peu près tel quel. Le synode de Carthage n'est pas oublié[3].

On n'hésitera pas, après cela, à regarder comme inexacte l'assertion de Mgr Ehrhard :

L'Eglise grecque ne sentit même pas le besoin de

1. *P. G.*, t. CXLIV, col. 982-986.
2. Mansi, t. IV, col. 430.
3. *P. G.*, t. CXLIV, col. 1354.

posséder un catalogue définitif de la Sainte Ecriture. Dans l'énumération des Livres inspirés : Cosmas Indicopleustès, Léonce de Byzance, Anastase le Sinaïte, Jean de Damas, Nicéphore de Constantinople, Photius, Jean Zonaras, Mathieu Blastarès diffèrent entre eux, sans que ces divergences aient donné lieu à des controverses ou à des décisions synodales[1].

De Cosmas, de Léonce et d'Anastase, nous n'avons pas eu à nous occuper. Le lecteur qui nous a suivi sait ce qu'il faut penser de saint Jean Damascène et de saint Nicéphore. Quant à Photius, Zonaras et Blastarès, c'est l'accord et non le désaccord qui règne entre eux. Le concile *in Trullo*, confirmé par le II^e^ concile de Nicée, offrait aux Byzantins tous les éléments d'un catalogue définitif, et nous avons constaté que ceux-ci ne s'y étaient pas trompés.

Le fait que jamais, durant tout le moyen âge, il ne s'est élevé de controverse entre Grecs et Latins sur cette question du canon des Ecritures, semble corroborer notre thèse. Des gens qui étaient à l'affût des divergences les plus insignifiantes entre les deux Eglises et les faisaient sonner avec fracas, qui, par exemple, ne pouvaient supporter qu'on se rasât la barbe ou qu'on mangeât du fromage pendant

1. Krumbacher, *Geschichte der byzantinischen Litteratur*, p. 123.

la première semaine du Carême, auraient-ils manqué de signaler une innovation, une *kainotomie* ayant pour objet le nombre des Livres saints ?

En plein concile de Florence, les Latins recoururent à des textes deutérocanoniques pour appuyer leur doctrine sur l'addition du *Filioque*[1], sur la procession du Saint-Esprit[2], sur le Purgatoire[3], et l'on ne voit pas que les Orientaux aient récusé ces citations comme n'appartenant pas à l'Ecriture. La même assemblée sanctionna de sa suprême autorité la liste du concile de Carthage, qui avait toujours été celle de l'Eglise romaine et l'inséra dans le décret pour les Jacobites[4]. Les Grecs, il est vrai, n'étaient plus là, lorsque ce décret fut publié[5], mais il est probable qu'ils ne tardèrent pas à en avoir connaissance, et l'histoire ne nous dit pas qu'ils aient fait entendre la moindre pro-

1. André de Sainte-Croix, *Disputationes seu collationes inter Latinos et Græcos. Eccli.*, xxiv, 31 : « *Qui elucidant me vitam æternam habebunt.* » *Illa additio, in quâ additum est consonum et conveniens, non prohibetur in scripturis.* Mansi, t. XXXI[b], col. 1477. Cf. t. XXXI[a], col. 634.

2. Mansi, t. XXXI[b], col 1653. *Nam divina scriptura volens ostendere processionem æternam sapientiæ divinæ æternaliter a Patre, utitur hoc verbo, vapor, dicens :* « *Vapor est enim virtutis Dei et emanatio quædam claritatis.* » *Sap.*, vii, 25.

3. *Ibid.*, col. 1662. « *Sancta ergo et salubris est cogitatio pro defunctis exorare ut a peccatis solvantur.* » II *Mach.*, xii, 46.

4. *Ibid.*, col. 1736.

5. Les Grecs quittèrent Florence en 1439 et le décret ne fut promulgué qu'en 1442.

testation. Comment d'ailleurs l'auraient-ils fait, puisque les décisions de Carthage se trouvaient dans leurs collections canoniques?

III. — LA BIBLE DES SLAVES

Nous n'avons examiné jusqu'ici que la doctrine des Grecs. Il va sans dire que les Eglises slaves évangélisées par les missionnaires byzantins durent recevoir d'eux le canon scripturaire admis dans l'Eglise-mère. La chronique dite de Nestor (fin du XI^e^ siècle) nous apprend que « saint Méthode établit deux prêtres très habiles sténographes, et qu'ils traduisirent *tous* les Livres saints du grec en slave, dans l'espace de six mois, de mars au 26 octobre[1] ». On trouvera peut-être que c'était aller un peu vite en besogne.

Un document antérieur à la chronique, la *Vie de saint Méthode*, déclare que celui-ci acheva la traduction de la Bible commencée par Cyrille, sauf le livre des Machabées[2].

Au X^e^ siècle, Jean, archevêque de Bulgarie, affirme que les deux frères firent passer dans la langue slave tous les livres *canoniques*, au nombre de soixante[3].

1. *Chronique*, c. XX, traduction Louis Léger. Paris, 1884, p. 21.
2. Louis LÉGER, *Cyrille et Méthode*. Paris, 1868, pp. XXVI et 198.
3. KALAJDOVICZ, *Jean, exarque de Bulgarie* (en russe). Cf. *Sla-*

Quelle valeur attribuer à ces témoignages? Il est difficile de se prononcer. On remarquera seulement que la chronique de Nestor et l'archevêque Jean sont d'accord pour dire que tous les Livres saints furent traduits du vivant même de saint Méthode. Le nombre soixante dont parle Jean de Bulgarie pourrait créer quelque difficulté, si l'on ne savait par plusieurs passages d'auteurs byzantins que l'ἑξηκοντάβιβλος était un terme fort vague sous lequel on faisait rentrer des listes très divergentes[1]. Il est

vorum Litteræ theologicæ, t. II, 1906, p. 128. A la page 132, M. Jachek dit que la chronique de Nestor cite la Sagesse, l'Ecclésiastique et les fragments de Daniel. Mais l'allusion à la délivrance des trois jeunes gens dans la fournaise (c. XXXI, Léger, p. 48) ne prouve rien en faveur des fragments deutérocanoniques. De l'Ecclésiastique, nous n'avons pas trouvé trace dans tout l'ouvrage. La Sagesse seule, c. III, v. 1 et 4, est mentionnée au chapitre XXXIV (Léger, p. 54).

1. L'ἑξηκοντάβιβλος est mentionnée d'abord dans une note du manuscrit 1789 de l'ancienne bibliothèque royale de Paris, ajoutée aux *Quæstions* d'Anastase le Sinaïte. (Voir J. B. Côtelier : *Patres apostolici*, Amsterdam, 1724, t. I, p. 196.) Migne la reproduit : *P. G.*, t. I, col. 515-517. Sous la rubrique : περὶ τῶν ἑξ βιβλίων, on trouve l'énumération des Livres saints des deux testaments, dans laquelle ne figurent ni Esther, ni les Deutérocanoniques de l'Ancien Testament, ni l'Apocalypse. Chacun des petits prophètes est compté pour un livre. Le nombre 60 est ainsi obtenu. Suit une autre rubrique : Καὶ ὅσα τούτων ἐκτος (en dehors des 60), qui comprend les deux Sagesses, les quatre livres des Machabées, Esther, Tobie et Judith. Enfin une troisième rubrique : Καὶ ὅσα ἀπόκρυφα contient une longue liste d'apocryphes. Il m'est impossible de rien dire sur l'origine de cette liste, n'ayant pas retrouvé l'ancien manuscrit 1789 dans le catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque nationale, publié par H. Omont.

impossible d'en rien tirer dans le cas présent pour ou contre les Deutérocanoniques, et les théologiens russes qui ne se tiennent pas dans cette réserve montrent qu'ils se laissent diriger par autre chose que par l'impartialité historique[1].

La *Vie de saint Méthode* lui attribue encore la traduction du *Nomocanon* de Photius[2]. Les Slaves auront donc pu connaître de très bonne heure les canons relatifs au catalogue des Livres saints.

Mais à quoi bon chercher à prouver ce qui est évident? Si, comme nous pensons l'avoir suffisamment établi, l'Eglise grecque, au IX^e^ siècle, mettait les deutérocanoniques de l'Ancien

Je ferai seulement observer que les « ὅσα τούτων ἐκτός » sont nettement distingués des ἀπόκρυφα, et que les 60 ne sont pas appelés *seuls* Livres saints ou canoniques.

Dans l'*Epitome canonum* de Siméon Métaphraste, *P. G.*, t. CXIV, col. 242, le 85^e^ canon apostolique est résumé par ces mots : Σεβάσμιος ἡ ἑξηκονταέξαλος μόνον. Voilà une ἑξηκονταέξαλος qui ne correspond pas à la précédente.

Commentant le 85^e^ canon, Aristène reproduit telle quelle la phrase de l'*Epitome* de Siméon, mais la liste qu'il donne aussitôt après dépasse le chiffre de 60; les quatre grands prophètes manquent ainsi que l'Apocalypse, et l'on y trouve Esther, les trois livres des Machabées, les *Sagesses*, αἱ Σοφίαι, du savant Sirach, les deux lettres de Clément placées avant les Actes des Apôtres. *P., G.*, t. CXXXVII, col. 216-217. Voilà qui suffit à prouver l'élasticité de l'ἑξηκονταέξαλος.

1. Citons parmi ces théologiens Philarète, Gorski, Nevostrouef. Cf. *Slavorum Litteræ theologiæ*, t. II, p. 128, en note.

2. L. LÉGER, *Cyrille et Méthode*, p. 198.

Testament au nombre des Saintes Ecritures, il n'y a pas à douter que Cyrille et Méthode et leurs successeurs n'aient transmis fidèlement à leurs fils spirituels tout le contenu du livre divin. Ajoutons que les premiers apôtres des Slaves étaient en communion avec l'Eglise romaine, et qu'ils firent approuver par les papes Adrien II et Jean VIII la liturgie slavonne due à leur initiative. C'est une garantie de plus de leur orthodoxie sur le canon des Ecritures comme sur le reste. L'influence du Saint-Siège s'exerça d'ailleurs directement pendant quelque temps sur l'une des nations slaves : la Bulgarie. En 866, le pape Nicolas Ier assaisonnait ses réponses aux 106 questions du roi Boris d'un grand nombre de textes des Livres saints[1]. Les deutérocanoniques n'étaient pas oubliés. Le Ier livre des Machabées[2], l'Ecclésiastique[3], la Sagesse[4], Tobie[5], y figurent chacun par une ou plusieurs citations.

1. Mansi, t. XV, col. 401-434; *P. L.*, t. CXIX, col. 978 et suiv.
2. I *Mach.*, II, 40, Mansi, col. 414.
3. *Eccli.*, XXXV, 21. *Revera scriptum est: Oratio humiliantium se nubes penetrabit. Ibid.*, col., 420. *Eccli.*, XXX, 24, et XII, 5, avec *scriptum est. Ibid.*, col. 432.
4. *Sap.*, I, 11. *A Deo dicitur: Os quod mentitur occidit animam. Ibid.*, col. 427.
5. *Tob.*, IV, 18. *Scriptum est: Panem tuum*, etc. *Ibid.*, col. 432. Cf. col. 403.

CHAPITRE II

LE CANON DE L'ANCIEN TESTAMENT DANS L'ÉGLISE GRECQUE ET L'ÉGLISE RUSSE AUX XVI^e^ ET XVII^e^ SIÈCLES

I. — LES PREMIERS ADVERSAIRES DES DEUTÉROCANONIQUES

Les premiers chefs du protestantisme ne se contentèrent pas de poser en principe que l'Ecriture est la seule règle de foi. Ils firent leur choix parmi les Livres saints. Les deutérocanoniques de l'Ancien Testament furent généralement rejetés. Luther n'y trouvait pas la foi en Christ, Calvin ne se sentait pas ému, en les lisant, par l'inspiration intérieure.

Il faut dire cependant que, durant le XVI^e^ siècle, beaucoup de sectes, tout en niant la valeur de ces livres pour établir le dogme, les conservaient comme utiles à lire[1]. Ces égards relatifs nous

1. Cf. CORNÉLY, *Introductio in S. script.*, t. I, p. 142.

expliquent dans une certaine mesure pourquoi les théologiens de Wittenberg et de Tubingue purent négocier l'union avec l'Eglise grecque sans mettre sur le tapis la question du canon des Ecritures. Les divergences dogmatiques n'étaient déjà que trop nombreuses, et les novateurs jugèrent prudent de ne pas attirer là-dessus l'attention de Jérémie II. Aussi ne trouve-t-on aucune allusion à une controverse sur les deutérocanoniques dans les trois réponses du patriarche grec aux luthériens.

Et qu'on ne dise pas que ce silence doit être attribué à une entente tacite entre les deux partis. Rien n'est plus faux. Pendant tout le XVI^e^ siècle, l'Eglise grécoslave garda fidèlement la foi des siècles précédents. Si elle s'insurgea contre certaines décisions du concile de Trente, ce ne fut jamais contre le décret relatif aux livres canoniques.

Le Vénitien Antoine Caucus, archevêque de Corfou, dressa, à la demande du pape Grégoire XIII, la liste des erreurs des Grecs. Il en trouva 31, mais aucune ne roule sur le nombre des écrits inspirés[1]. C'est une preuve non

1. *Historia de Græcorum recentiorum hæresibus.* Les 31 erreurs sont énumérées par Richard Simon dans son *Histoire critique de la créance et des coutumes des nations du Levant*, par le sieur DE MONI, Francfort, 1693, p. 5-9. Arcudius et Allatius n'ont pas assez d'anathèmes pour Caucus. Richard Simon fait remarquer avec raison que, sur plusieurs points, ce dernier a mieux vu que ses deux contradicteurs.

équivoque que, sur ce point, il n'y avait aucun désaccord entre les deux Eglises ; car, d'une part, la chasse à l'hérésie fut très consciencieuse, et, de l'autre, le prélat qui la mena était doué d'une remarquable étroitesse d'esprit.

En 1581, fut publiée à Ostrog, par les soins du prince Constantin, une superbe édition de la Bible en vieux slave, qui a servi de type aux éditions postérieures, et qui n'était elle-même que la reproduction du manuscrit dit de Gennade, le plus ancien texte slave complet des Saintes Ecritures, daté de 1499. D'après les philologues, plusieurs livres, comme Esdras, Tobie, Judith, le premier et le deuxième des Machabées dépendent de la Vulgate latine[1]. Or, les deutérocanoniques s'y trouvent mêlés à l'aventure avec les protocanoniques, sans que rien puisse faire soupçonner chez les éditeurs l'intention d'affirmer une différence quelconque entre les premiers et les seconds.

En 1582, les Grecs et les Moscovites rédigèrent un index des erreurs latines, dans lequel on cherche vainement une divergence sur le canon scripturaire ; et cependant, à cette date, le concile de Trente était terminé depuis dix-neuf ans[2].

Les théologiens orthodoxes de la même épo-

1. *Slavorum Litteræ theologicæ*, 1906, p. 128, 131.
2. Dondero, *Institutiones biblicæ*, Gênes, 1895, p. 107.

que, qui n'étaient rien moins que des *latinophrones*, ressassent bien aux oreilles des catholiques les vieilles querelles ; ils découvrent même une nouvelle innovation dans la réforme du calendrier ; mais ils n'ont pas un mot sur la question présente.

L'heure pourtant n'était pas éloignée où l'Eglise grecque allait avoir à se prononcer d'une façon catégorique sur la valeur des deutérocanoniques. On sait qu'au début du XVII[e] siècle, une recrudescence de haine contre ces livres se manifesta chez les calvinistes. Le synode de Dordrecht (1618) décréta qu'on ne les imprimerait dans les bibles qu'avec un titre particulier et à part, en ayant soin d'avertir le lecteur de leur origine purement humaine et des erreurs qu'ils contiennent. Le synode presbytérien de Westminster (1648) parla dans le même sens. Quand aux luthériens d'Allemagne, fidèles disciples du maître, ils ne traitaient pas mieux les livres en question[1].

Un certain nombre de Grecs, avides de science, couraient alors les Universités de l'Occident. Tous n'allaient pas à Venise et à Padoue. Quelques-uns, tristes devanciers des étudiants de nos jours, prenaient le chemin de Wittenberg ou de Tubingue et en revenaient avec une orthodoxie fort décolorée. Parmi eux se signala un

1. CORNÉLY, *loc. cit.*, p. 143.

certain Zacharie Gerganos, natif d'Arta. Elève de l'Académie de Wittenberg, il publia, dans cette ville, en 1622, un catéchisme, précédé d'une dédicace au duc de Saxe, d'une lettre emphatique à tous les chrétiens orthodoxes et de l'approbation élogieuse de ses anciens professeurs qui, dans des bouts rimés, le comparent à Ulysse, sans doute parce qu'Arta n'est pas loin d'Ithaque[1].

On devine sans peine que la doctrine de l'ouvrage devait se ressentir quelque peu de celle de ses patrons. L'intrépide Jean-Mathieu Caryophylle, évêque uni d'Iconium, fit paraître, en 1631, une réfutation en règle de cet écrit, où presque toutes les erreurs protestantes se trouvaient en germe[2]. Sans aborder directement la question du canon, Gerganos, dans un passage, rejetait les livres des Machabées comme apocryphes[3]. On peut supposer, sans témérité, que le docile élève des luthériens traitait de la même manière les autres deutérocanoniques de l'Ancien Testament. Il est dès lors le premier

1. On peut lire ces pièces dans LEGRAND, *Bibliographie hellénique du* XVII^e *siècle*, t. I, p. 159-170. Gerganos signe : ὁ ἐξ Ἄρτης. La traduction latine des pièces porte : *Gerganus Ithacencis*. Les humanistes de Wittenberg préfèrent voir en lui un compatriote d'Ulysse. Cela permet tout de suite de faire une comparaison à saveur antique.

2. Ἔλεγχος τῆς ψευδοχριστιανικῆς κατηχήσεως Ζαχαρίου τοῦ Γεργάνου, Rome, 1631.

3. *Ibid.*, p. 59.

Grec qui a renié sur ce point la foi de son Eglise.

Il ne devait malheureusement pas être le dernier. Trois ans après l'apparition de la Κατήχησις χριστιανική, c'est-à-dire en 1625, Métrophane Critopoulos, type accompli de l'étudiant vagabond, composait à Helmstadt, sur l'invitation des professeurs luthériens de l'endroit, sa fameuse *confession de foi de l'Eglise orientale catholique et apostolique*. « Si, comme le dit M. Legrand, on n'aperçoit guère le profit moral que ce prêtre retira de ses interminables pérégrinations et de ses accointances prolongées avec les hétérodoxes[1] », on voit très bien, en revanche, en lisant sa confession, les pertes qu'en éprouva son orthodoxie. Plus habile que Gerganos, Métrophane possède l'art de déguiser sa pensée sous des formules imprécises qui prêtent à l'équivoque. Sur plusieurs points, il est vrai, il ne craint pas de heurter de front les dogmes protestants, mais, sur d'autres, il leur fait de fâcheuses concessions. C'est ainsi que son enseignement sur le canon des Ecritures reflète la doctrine anglicane qu'il avait puisée sur les bancs de l'Université d'Oxford :

L'Ecriture sainte et inspirée comprend les livres canoniques et authentiques au nombre de 33. L'Ancien Testament en fournit 22..... Le Nouveau,

1. *Bibliographie hellénique du* XVII^e *siècle*, t. V, p. 156.

11[1]..... Or, l'on trouve 33 livres authentiques et canoniques, parce que, d'après la tradition, notre Sauveur a vécu trente-trois ans ici-bas. Le nombre des Livres saints lui-même n'est donc pas sans mystère. Quant aux autres livres, que certains veulent joindre à la Sainte Ecriture, comme celui de Tobie, celui de Judith, la Sagesse de Salomon, la Sagesse de Jésus, fils de Sirach, Baruch et les Machabées, nous ne pensons pas qu'on doive les rejeter; car beaucoup de préceptes moraux, dignes de tout éloge, y sont renfermés; mais jamais l'Eglise du Christ ne les a reçus comme canoniques et authentiques, comme en font foi plusieurs auteurs, entre autres saint Grégoire le Théologien, saint Amphiloque et le dernier de tous, saint Jean Damascène. C'est pourquoi nous ne cherchons pas à prouver les dogmes par des textes qui leur sont empruntés. Nous ne recourons pour cela qu'aux 33 livres canoniques et authentiques, à qui nous donnons le nom d'Ecriture sainte et inspiree[2].

Il y aurait bien des choses à dire sur ce passage. Ces quelques partisans (τινές) de l'inspiration des deutérocanoniques dont parle notre élève frais émoulu des Universités protestantes,

1. Ce chiffre de 11 renferme tous les livres du Nouveau Testament. Métrophane les groupe de façon à obtenir ce nombre, car il veut à tout prix arriver au mystérieux 33, en additionnant ceux de l'Ancien et ceux du Nouveau Testament.

2. Michalcescu, *Die Bekenntnisse der griechisch — Orientalischen Kirche*, Leipzig, 1904, p. 218.

ce sont tous les vrais orthodoxes, et l'affirmation que jamais l'Eglise n'a reçu ces livres comme canoniques est d'un ignorant ou d'un menteur. On remarquera qu'il n'est pas fait la moindre allusion, ni au 85e canon apostolique, ni au synode de Carthage, ni même à celui de Laodicée. C'est que Métrophane n'est d'accord avec aucune de ces autorités. En refusant à *Baruch* l'inspiration, il contredit ouvertement non seulement le canon 60 de Laodicée, mais encore saint Jean Damascène, sur lequel il prétend s'appuyer. On sait aussi que saint Grégoire de Nazianze, tout en se contentant d'énumérer dans une pièce de vers les livres du canon palestinien, a cité plusieurs fois les deutérocanoniques, pour établir les vérités de la foi[1]. Les théologiens russes de nos jours, adversaires des deutérocanoniques, font grand cas de la doctrine de Métrophane; mais ils ne peuvent ignorer que l'Eglise orthodoxe n'a jamais accordé de valeur officielle à sa confession, qui reste un document strictement privé[2].

II. — LES SYNODES CONTRE CYRILLE LUCAR ET LES CALVINISTES

L'ouvrage de Critopoulos ne souleva en Orient aucune controverse pour la bonne raison qu'il

1. Cf. CORNÉLY, *op. cit.*, t. I, p. 97.
2. Cf. *Slavorum Litteræ theologicæ*, *loc. cit.*, p. 136.

resta manuscrit en Allemagne, jusqu'en 1661, époque où Jean Hornejus l'édita pour la première fois[1]. Il n'en fut pas de même de la confession de Cyrille Lucar. La première édition de cet écrit, parue à Genève en 1629, ne contenait aucun catalogue des Livres saints. Celle de 1633 fut augmentée de quatre demandes et réponses relatives à l'Ecriture sainte et au culte des images. A la troisième demande ainsi conçue : « Quels livres nomme-t-on Ecriture sainte? » on répondait :

Nous appelons Ecriture sainte tous les livres canoniques que nous avons reçus et que nous conservons comme la règle de notre foi et de notre salut... Et nous croyons que ces livres canoniques sont ceux-là mêmes que le concile de Laodicée a énumérés et que l'Eglise catholique et orthodoxe, illuminée par le Saint-Esprit, reconnaît jusqu'à ce jour. Quant aux livres dits apocryphes, ils méritent ce nom, parce qu'ils n'ont pas été sanctionnés par l'autorité du Saint-Esprit comme ceux qui sont proprement et sans conteste des livres canoniques, c'est-à-dire le Pentateuque de Moïse, les hagiographes et les prophètes, en tout 22 livres de l'ancienne alliance que le synode de Laodicée a prescrit de lire[2].

Lucar, qui connaissait certainement les déci-

1. Michalcescu, *op. cit.*, p. 185.
2. Michalcescu, p. 275.

sions du concile *in Trullo*, feint d'ignorer le 85e canon des apôtres et le 47e de Carthage; il choisit le catalogue de Laodicée, parce qu'il cadre presque entièrement[1] avec celui des protestants. Sa mauvaise foi est évidente en cette affaire, comme on le prouva au synode de Jérusalem de 1672, par des passages de ses écrits où des deutérocanoniques, comme Tobie, la Sagesse, l'histoire de Suzanne reçoivent l'appellation d'Ecriture sainte[2].

L'Eglise grecque ne resta pas longtemps sans protester officiellement contre les erreurs que lui prêtait la confession du patriarche calviniste. Dès 1638, le successeur de Lucar sur le siège de Constantinople, Cyrille Contari, réunit un synode qui anathématisa solennellement l'écrit hérétique et son auteur. On ne rappelle pas dans le décret de condamnation l'erreur relative au canon scripturaire. C'est que ce document ne vise point à dresser l'inventaire complet des faussetés de la confession. Il ne fait que signaler les principales et proscrit les autres *in globo*. Les membres du synode sentirent d'ailleurs le besoin d'une réfutation plus détaillée, et ce fut l'un d'eux, Mélèce Syrigos, prêtre et prédicateur

1. Nous disons « presque entièrement » parce que le concile de Laodicée admet *Baruch*, que les protestants rejettent. Nous avons vu que Métrophane Critopoulos était de l'avis des protestants sur ce point.

2. Michalcescu, p. 142-143.

de la Grande Eglise, qui fut chargé par le patriarche de la composer. Syrigos la donna après deux années de travail (1638-1640). Son ouvrage compte parmi les meilleures productions théologiques des Grecs, au XVII[e] siècle. L'auteur réfute son adversaire point par point, et de magistrale façon. Voici en résumé ce qu'il dit sur la troisième réponse de la confession :

Il remarque d'abord que les hérétiques ont deux manières d'attaquer l'Ecriture; la première consiste à l'interpréter arbitrairement; la seconde à rejeter certaines parties qui contredisent trop ouvertement leurs théories. Cyrille Lucar, après avoir largement usé de la première méthode dans le reste de sa confession, a recours à la dernière dans cette troisième réponse. La question du canon des Ecritures s'est posée souvent, les hérétiques cherchant à faire passer des apocryphes favorables à leurs erreurs. De là vient que quelques Pères ont pu, à un moment donné, ne compter que 22 livres de l'Ancien Testament, et que d'autres, dans la suite, en ont découvert davantage. Cyrille a donc tort de s'en tenir uniquement au synode de Laodicée et de rejeter des livres que les autres saints conciles ont reçus comme inspirés. Le concile de Carthage admet les deutérocanoniques dans son 32[e] canon[1]. De nombreux Pères ont mentionné

1. Les canons des conciles de Carthage ont une numérotation particulière dans les collections grecques.

comme Ecriture inspirée Judith, Tobie, Esther; le 85e canon des apôtres parle des trois livres des Machabées. Daniel est cité par Jésus-Christ lui-même. « D'autre part, l'Eglise, d'une extrémité à l'autre de la terre, lit à toute heure la Sagesse de Salomon, et cependant le concile de Carthage prescrit de ne lire que les livres canoniques. » Quant à la Sagesse de Sirach, elle est mise au nombre des Livres saints par plusieurs auteurs. Le cantique des trois enfants, l'histoire de Suzanne et celle de Bel ont toujours fait partie de Daniel, et dès le commencement, l'Eglise a joint à la prophétie de Jérémie le livre de son secrétaire, Baruch. Saint Cyprien connaît la lettre de Jérémie.....

C'est pourquoi aucun de ces livres que l'Eglise a reçus comme Ecriture sainte ne doit être mis en doute, et leur place à tous se trouve parmi les canoniques. Nous devons regarder comme une règle immuable la volonté parfaitement manifestée de la Sainte Eglise du Christ..... Or, celle-ci ne fait aucune différence entre ceux que Cyrille met au nombre des apocryphes et ceux qu'il garde comme canoniques : δὲν κάνωντας κἄν μίαν διαφοράν ἀνάμεσα εἰς αὐτά.

L'illustre théologien termine en indiquant finement la raison pour laquelle les calvinistes rejettent les deutérocanoniques : c'est parce qu'on y trouve clairement énoncés des dogmes

comme l'invocation des saints et la prière pour les morts que ces hérétiques ne les veulent point admettre[1].

Que Mélèce Syrigos, en prenant ainsi la défense des deutérocanoniques, ait été le fidèle interprète de la croyance de son Eglise, c'est ce que montrent jusqu'à l'évidence non seulement les éloges que ses compatriotes ont souvent donnés à son ouvrage, mais encore les événements qui suivirent.

En 1642, le patriarche Parthénius le Vieux, cédant aux instances du métropolite de Kiev, Pierre Moghila, réunit un synode à Constantinople où fut rédigée et approuvée une lettre destinée à servir de base aux discussions du concile ou conférence de Jassy qui se tint à la fin de la même année. Cette pièce est un résumé succinct mais complet des erreurs contenues dans la confession de Cyrille Lucar. Parlant des quatre demandes et réponses, la lettre s'exprime en ces termes :

Quant aux demandes jointes aux chapitres et dont le saint synode a entendu la lecture, elles ne valent pas mieux que les chapitres. Non seulement l'auteur de la confession y rejette, comme plus haut, les interprétations de la Bible données par nos Pères, mais

1. Κατὰ τῶν καλβινικῶν κεφαλαίων καὶ ἐρωτήσεων, Κυρίλλου τοῦ Λουκάρεως ἀντίρρησις, Bucharest, 1690, p. 155-156.

encore il fait fi de certains livres de l'Ecriture que les saints conciles œcuméniques ont reçus comme canoniques[1].

Ce témoignage doit fixer toute notre attention à cause de son importance. Tout d'abord, il est dit explicitement que les conciles œcuméniques ont reconnu la canonicité des deutérocanoniques. C'est parfaitement exact au point de vue grec, puisque le deuxième canon *in Trullo* et le premier du septième concile ont sanctionné le catalogue du synode de Carthage. En second lieu, le document en question, approuvé à la conférence de Jassy par les deux délégués de Constantinople et les trois de Russie, portant la signature du patriarche Parthénius et du métropolite Moghila, fait voir qu'en plein XVII[e] siècle, les deux fractions de l'Eglise orthodoxe, la grecque et la slave, croyaient d'un commun accord à l'inspiration des livres rejetés par Lucar.

Cet accord est encore rendu manifeste par l'examen du catéchisme de Pierre Moghila, devenu la *Confession orthodoxe de l'Eglise orientale*, après sa confirmation par les quatre patriarches orientaux, en 1643. On ne trouve pas, il est vrai, dans cet ouvrage d'énumération proprement dite des Livres saints; mais les citations de deutérocanoniques ne manquent pas.

1. Michalcescu, p. 157.

L'Ecclésiastique[1], la Sagesse[2], Tobie[3], reçoivent l'appellation d'Ecriture sainte, figurent sur le même rang que les protocanoniques et sont allégués pour prouver le dogme.

L'Eglise grecque eut de nouveau l'occasion d'affirmer sa foi lors du voyage en Orient du marquis Ollier de Nointel, ambassadeur de Louis XIV auprès de la Porte. La controverse sur la présence réelle soulevée par le ministre Claude battait alors son plein. Les théologiens catholiques demandèrent à Nointel d'interroger les Orientaux sur les questions discutées en Occident. Notre diplomate fit la commission à merveille, et son enquête dépassa toutes les espérances. Signalons seulement les attestations qui ont trait aux deutérocanoniques.

Le 18 juillet 1671, sept métropolites de la Grande Eglise de Constantinople déclarent que « les livres de Tobie, de Judith, de la Sagesse, de l'Ecclésiastique, de Barûch et des Machabées font partie de la Sainte Ecriture, et ne sont point rejetés comme ceux des païens[4] ». Les Eglises des îles Siphnos et Andros parlent dans

1. *Eccli.*, III, 20; XXIII, 29, et XLII, 19-20 (καθὼς ἡ γραφὴ); XV, 11 (καθὼς λέγεται εἰς τὴν γραφὴν); X, 7 (καὶ ἀλλαχοῦ ἡ γραφή). MICHALCESCU, p. 32, 35, 39, 105.

2. *Sap.*, III, 1 (οὕτως λέγει ἡ ἁγία γραφή). *Ibid.*, p. 57.

3. *Tobie*, XII, 9 (καθὼς διδάσκει ἡ ἁγία γραφή). *Ibid.*, p. 101. Cf. p. 95.

4. *Perpétuité de la foi touchant l'Eucharistie*, édit. MIGNE, t. II, col. 1119-1120.

le même sens : « Les livres de Tobie, de Judith, etc., quoique apocryphes chez les Hébreux, font néanmoins partie de la Sainte Ecriture[1]. » Le clergé de Naxos, de Céphalonie, Zante et Ithaque, de Micone, de Milo, de Chio répète mot à mot la même formule[2].

Viennent ensuite les témoignages du vicaire apostolique de Constantinople, des résidents de Pologne, de Venise, de Gênes, de Raguse[3]. Tous affirment que les Grecs regardent comme Ecriture sainte les six livres énumérés.

En janvier 1672, Denys, patriarche de Constantinople, rédigeait au Phanar, avec le concours de trois anciens patriarches, ses prédécesseurs, de Païse d'Alexandrie et de trente-quatre évêques, une lettre synodale destinée *aux amis de l'Eglise grecque qui vivent en Angleterre*. Nous y lisons le passage suivant relatif au canon scripturaire :

Pour ce qui regarde les livres de l'Ecriture, nous en trouvons divers catalogues dans les canons apostoliques et dans les canons des deux saints synodes de Laodicée et de Carthage. Il faut écarter les Constitutions de Clément que le second canon du sixième concile rejette, parce qu'elles ont été corrompues par les hérétiques, comme chacun peut

1. *Ibid.*, col. 1121-1122.
2. *Ibid.*, col. 1123-1128.
3. *Ibid.*, col. 1169-1173.

s'en rendre compte en les comparant avec les livres reçus par l'Eglise. Cependant, tous les livres de l'Ancien Testament qui ne sont pas compris dans le dénombrement des Saintes Ecritures ne sont pas pour cela entièrement rejetés comme païens et profanes; ce sont des livres édifiants, et ils ne méritent point un complet dédain[1].

Le sens de ce passage ne saurait faire difficulté. Sont canoniques tous les livres qui sont énumérés par le 85e canon des apôtres, par le concile de Laodicée et par celui de Carthage. Exception doit être faite, d'après le concile *in Trullo*, pour les Constitutions clémentines que le 85e canon apostolique mettait au nombre des écrits inspirés. Quant aux autres livres qui ne sont mentionnés dans aucune de ces trois listes et qu'on trouve joints cependant aux canoniques, dans les éditions de la Bible, comme le IIIe d'Esdras, le IVe des Machabées, le 151e psaume, ils ne sont pas à proscrire absolument, parce qu'ils renferment d'excellentes choses. Le calviniste Aymon comprenait autrement. Pour lui, les livres dont parle la lettre synodale en dernier lieu et qui ne sont point comptés parmi les ἀγιόγραφα, seraient tout simplement nos deutérocanoniques. Aussi n'a-t-il pas d'expression assez forte pour flétrir l'hypocrisie des six métropolites phanariotes qui, en juillet 1671, déclaraient

1. *Ibid.*, col. 1163, et dans Mansi, t. XXXVII, col. 453 et suiv.

à Nointel que Tobie, Judith, l'Ecclésiastique, la Sagesse, Baruch et les Machabées font partie de la Sainte Ecriture, et qui, en janvier 1672, signaient un document où ces mêmes livres seraient exclus du canon[1]. Inutile de faire remarquer que cette interprétation ne se justifie en aucune façon, puisque la lettre synodale accepte le catalogue du concile de Carthage.

Au mois de mars de cette année 1672, le patriarche de Jérusalem, Dosithée, à l'instigation de l'infatigable ambassadeur de Louis XIV, réunissait un synode qui ne compta pas moins de soixante et onze membres. La Russie y était représentée par le moine Timothée et par le hiéromoine Josaphat, apocrisiaire de Sa Majesté moscovite le tsar Alexis. L'enseignement de Cyrille Lucar sur le nombre des Livres saints fut condamné en ces termes :

Nous en tenant au canon de l'Eglise catholique, nous appelons Ecriture sainte tous les livres que Cyrille emprunte au synode de Laodicée, ainsi que ceux que sa sottise et son ignorance, ou plutôt sa malice, lui ont fait nommer apocryphes, à savoir : la Sagesse de Salomon, Judith, Tobie, l'histoire du dragon, l'histoire de Suzanne, les Machabées et la Sagesse de Sirach. Ces derniers livres sont considérés par nous comme des parties authentiques de

1. *Monuments authentiques de la religion des Grecs.* La Haye, 1708, p. 452.

l'Ecriture, au même titre que les autres livres canoniques, parce qu'une ancienne tradition, ou plutôt parce que l'Eglise catholique, qui nous a donné pour authentiques les saints Evangiles et les autres livres de l'Ecriture, nous affirme aussi manifestement que ceux-ci appartiennent à la Sainte Ecriture. Renier les uns équivaut à rejeter les autres. S'il apparaît que tous ces livres n'ont pas toujours été énumérés par tous, il est clair néanmoins que des synodes remontant à la plus haute antiquité chrétienne et des théologiens illustres les ont connus et unis à l'ensemble de l'Ecriture. Pour nous, nous les recevons tous comme livres canoniques, et nous confessons qu'ils font partie intégrante de la Sainte Ecriture[1].

La conclusion qui s'impose en présence de témoignages si nombreux et si catégoriques, c'est que durant tout le XVII[e] siècle, l'Eglise orthodoxe est restée fidèle à la doctrine traditionnelle sur le canon des Ecritures. Slaves et Grecs sont unanimes à cette époque à proclamer que Tobie, Judith, l'Ecclésiastique, la Sagesse, Baruch, les fragments d'Esther et de Daniel, les Machabées, sont des livres inspirés. Voilà le fait indéniable. Les négations d'un Zacharie

1. MICHALCESCU, p. 175. Ce passage est tiré de la *Confession de Dosithée*, approuvée par le synode de Jérusalem. On sait que ce document constitue une profession de foi officielle, au même titre que la confession de Moghila.

Gerganos, d'un Métrophane Critopoulos, d'un Cyrille Lucar, tous disciples des protestants, loin d'en obscurcir l'évidence, ne font que le mettre en plus éclatante lumière. Ce sont les attaques du patriarche calviniste qui ont suscité les professions de foi les plus décisives. Il semble après cela que la valeur des deutérocanoniques de l'Ancien Testament ne pouvait plus être mise en question dans l'Eglise orthodoxe. C'est évidemment ce qui serait arrivé si cette Eglise possédait réellement l'infaillibilité qu'elle s'attribue ; mais c'est tout le contraire qui s'est produit, comme nous allons le montrer.

CHAPITRE III

LE CANON DE L'ANCIEN TESTAMENT DANS L'ÉGLISE RUSSE DEPUIS LE XVIII[e] SIÈCLE

I. — FÉOFANE PROKOPOVITCH ET ÉTIENNE IAVORSKI

Jusqu'au XVIII[e] siècle, l'Eglise russe était restée, sous le rapport de la doctrine, tributaire de l'Eglise grecque. Dans la lutte contre le protestantisme aux XVI[e] et XVII[e] siècles, le beau rôle, nous l'avons vu, avait été joué par les théologiens grecs, et, si le catéchisme de Pierre Moghila réussit à devenir *la confession orthodoxe de l'Eglise orientale*, ce ne fut qu'après avoir subi les corrections d'un Mélèce Syrigos et avoir obtenu l'approbation des quatre patriarches orientaux. Mais, à partir de Pierre le Grand, la situation change. L'Eglise russe commence à vivre d'une vie propre, non plus seulement au point de vue canonique, mais encore au point

de vue doctrinal. Elle va désormais avoir ses théologiens et sa théologie à elle. Ses académies ecclésiastiques s'organisent lentement, d'abord celle de Kiev qui brille déjà d'un vif éclat au XVIII^e siècle, puis les trois autres de Moscou, de Pétersbourg et de Kazan. Le centre de l'orthodoxie est réellement déplacé, et si le patriarcat de Constantinople continue à porter le titre pompeux d'œcuménique, il devient, en vertu même de l'attraction qu'exercent les grandes masses sur les petites, un satellite de l'autocéphalie du Nord.

Il faut reconnaître que ce nouvel état de choses n'a pas toujours eu les meilleurs résultats dans le domaine de la théologie. Plus rapprochés des protestants que les Grecs, en comptant même un assez grand nombre dans leur propre pays, les Russes étaient très exposés à subir l'influence des doctrines de la Réforme. A cette influence néfaste, que ne contrebalancera plus, après le démembrement de la Pologne, l'influence catholique, Pierre le Grand sembla ouvrir la porte toute grande au début du XVIII^e siècle.

Le patriarche de Moscou, Adrien, mort le 16 octobre 1700, n'eut pas de successeur. Le métropolite de Riazan, Etienne Iavorski, un ancien élève des Jésuites de Pologne qui s'était fait catholique pour le temps de ses études, fut chargé, avec le titre d'exarque, de gérer les affaires religieuses de son pays, jusqu'à l'établissement

officiel du Saint-Synode, en 1721, qui consacra la suppression du patriarcat.

Si certaines réformes de Pierre le Grand furent heureuses, celle-ci fut déplorable. Elle donnait à l'Eglise russe une constitution calquée sur les consistoires protestants, et l'asservissait au pouvoir impérial dans une mesure que le césaropapisme byzantin lui-même n'avait pas connue. Si les patriarches orientaux avaient eu quelque souci des anciens canons, ils auraient excommunié le césar novateur qui s'installait en intrus dans le sanctuaire, mais l'appel aux canons n'est de mise que lorsqu'il s'agit de combattre les innovations latines. Tous les droits et privilèges de l'ancien patriarche de Moscou furent reconnus au Saint-Synode dirigeant de Saint-Pétersbourg.

Heureuse encore l'Eglise russe, si le Saint-Synode eût été la seule importation protestante dont elle devait souffrir. Mais il n'en fut pas ainsi. On sait que la plupart des conseillers et collaborateurs du tsar réformateur étaient des calvinistes ou des luthériens fanatiques. Sans doute, on ne leur permettait pas de faire directement de la propagande au détriment de la religion nationale, mais leur influence ne tarda pas à se faire sentir dans les milieux intellectuels en voie de formation. Puis vint le règne de l'impératrice Anne, ou plutôt la tyrannie de Biren. « A cette époque, dit le métropolite Philarète, la garde, les ministères, l'Académie des sciences,

l'armée, la flotte étaient au pouvoir des protestants[1]. »

Les ecclésiastiques russes qui ne se montraient pas suffisamment dociles entre les mains de pareils fonctionnaires étaient en butte aux tracasseries et aux mauvais traitements de toute sorte. On devine à quel triage sévère étaient soumis les hauts dignitaires de l'Eglise. Quoi d'étonnant, après cela, que le protestantisme, après avoir fourni à l'Eglise russe sa nouvelle constitution, se soit infiltré dans sa théologie ? Il suffit, en effet, de parcourir les œuvres des théologiens russes du XVIII[e] siècle pour apercevoir les traces non équivoques de cette infiltration, surtout dans la doctrine de la justification et dans la question du canon des Ecritures, qui est celle dont nous nous occupons uniquement en ce moment.

Présentées par des maîtres ouvertement hétérodoxes, les doctrines novatrices n'auraient sans doute pas réussi à s'implanter d'une manière durable dans l'enseignement officiel. Mais un personnage se trouva à point pour jouer dans l'Eglise russe, avec plus d'habileté, et surtout avec plus de succès, le rôle que, cent ans auparavant, Cyrille Lucar avait joué dans l'Eglise grecque.

Ce personnage, qui fut le théologien favori

1. *Histoire de l'Eglise russe*, p. 76.

de Pierre le Grand, et qui rédigea, à sa demande, le fameux règlement ecclésiastique, se nomme Féofane Prokopovitch. Nous n'avons pas à raconter ici la vie agitée et peu honorable de ce Kiévien, qui fut successivement élève des Jésuites en Pologne, étudiant au collège grec de Saint-Athanase à Rome, qui se fit catholique, et même, paraît-il, moine basilien uni, et revint à l'orthodoxie, en revenant dans sa ville natale. Tout ce qu'il rapportait de son long commerce avec les Occidentaux, c'était une haine du papisme que Philarète ne craint pas de qualifier d'excessive[1] et une admiration mal déguisée pour Luther et Calvin.

On le vit bien, lorsque le tsar, dont il avait su gagner les bonnes grâces par son attitude rampante, l'eut nommé en 1711 recteur de l'Académie de Kiev. Il occupa cette place jusqu'en 1716, et se réserva l'enseignement de la théologie. Voici comment il traitait devant ses élèves la question du canon des Ecritures :

Grave question que celle de savoir quels sont les livres qui méritent certainement le nom de canoniques. S'il y en a plusieurs de la canonicité desquels on n'a jamais douté parmi les chrétiens, il n'en va pas de même pour quelques autres. Les raisons de douter naissent de ce que, autrefois, aux livres qui

1. *Histoire de l'Eglise russe*, p. 67.

sont sûrement inspirés, des gens ignorants en joignaient d'autres dans le même volume; et c'est ce qui se fait encore dans nos éditions actuelles. Cette question, dis-je, est très grave, tant à cause des querelles qu'elle a soulevées parmi les hérérodoxes (et peut-être aussi parmi certains orthodoxes), que pour l'importance de la chose en elle-même. Car, s'il est vrai que tout notre enseignement des choses divines ne doit se puiser que dans les livres canoniques de la Sainte Ecriture, si ce n'est pas ailleurs qu'il faut aller chercher des preuves pour établir le dogme, réfuter les hérésies, dirimer enfin toute controverse, notre salut éternel est évidemment intéressé à ce que nous sachions à quoi nous en tenir sur le canon des Ecritures. Si, en effet, vous ne savez pas distinguer entre les livres canoniques et les non canoniques, vous pourrez prendre pour canonique un livre qui ne l'est pas et ajouter foi à une parole purement humaine, comme si c'était la parole même de Dieu. Vous tomberez ainsi dans des erreurs qui vous paraîtront la vérité même, parce que vous croirez que cela vient de Dieu. Vous voyez la grandeur du péril [1].

Voilà certes une entrée en matière très habile. On aura cependant remarqué que le protestant y montre déjà le bout de l'oreille, lorsqu'il fait

1. *Christiana orthodoxa theologia*, t. I, p. 164-165, Leipzig, 1792. Je traduis les citations données par M. Dombrovski dans la *Revue biblique*, t. X, p. 269 et suiv.

de l'Ecriture la seule règle de foi, capable de mettre fin à toute controverse. Cyrille Lucar ne parlait pas autrement. Mais écoutons la suite :

Or, cela ne fait pas de doute, tous les livres contenus dans ce volume qu'on appelle la Bible ne sont pas canoniques. Il s'y en trouve qui ne sont garantis par aucun témoignage divin, qui ne sont pas regardés comme canoniques, mais reçoivent le nom d'apocryphes, c'est-à-dire livres dont l'origine est cachée, incertaine. La question qui se pose est donc celle-ci : Quels sont les canoniques et quels sont les apocryphes ? Il faut remarquer que ce ne sont pas seulement des livres entiers qui sont révoqués en doute ; il y a aussi certaines parties des livres canoniques, comme par exemple l'histoire de Suzanne qui se trouve dans Daniel [1].

Notre auteur procède ensuite au triage des canoniques et des apocryphes, à la manière protestante. Sont canoniques tous les livres du canon hébreu. Sont apocryphes tous les livres et fragments de livres connus sous le nom de deutérocanoniques. Voici d'ailleurs quelques citations qui donneront une idée de la désinvolture avec laquelle Prokopovitch se débarrasse des deutérocanoniques :

Le livre d'*Esther* est compté par Origène parmi les canoniques. Le Damascène, Cyrille de Jérusalem,

1. *Christiana orthodoxa theologia*, t. I, p. 165.

Jérôme, Augustin, le 85e canon des apôtres, les conciles de Laodicée et de Carthage, et presque tous les autres l'acceptent aussi. Trois Pères cependant le rejettent : le docteur de Nazianze en termes dubitatifs, Athanase résolument, Méliton par son silence. Esther, on le voit, a pour lui plus de témoignages favorables que de témoignages contraires. Mais sa dernière partie (qu'on trouve dans les bibles courantes) ne peut subsister, et c'est peut-être cette partie qui a fait révoquer en doute par quelques-uns le livre tout entier...

Toutes les preuves que nous avons apportées démontrent clairement que le livre de *Judith* ne doit pas être placé parmi les canoniques...

Quant au livre de *Tobie*, nous ne nions pas son utilité. On peut l'appeler sacré au sens large du mot, et même le citer. Mais il ne suit pas de là qu'il soit canonique. Ne cite-t-on pas les œuvres des Pères ? Il est permis, si l'on veut, de nommer ces œuvres divinement inspirées, en prenant l'inspiration au sens large ; irons-nous cependant jusqu'à en faire des écrits canoniques ?

Le livre connu sous le titre de *Sagesse de Salomon* est certainement excellent, bien digne du nom qu'il porte, et de celui de *Panaretos* que lui donne saint Jean Damascène. On ne peut néanmoins le regarder comme parole de Dieu et le compter dans le canon des Ecritures, parce que plusieurs Pères s'y opposent.

L'*Ecclésiastique*, appelé aussi *Syracidés*, ne saurait

être trop estimé. On ne peut cependant le donner comme canonique. Tout le monde sait, en effet, que l'ancienne Eglise ne le regardait pas comme tel...

Bellarmin exclut du canon le III[e] et le IV[e] livre des *Machabées*, encore qu'ils soient cités par les Pères; nous sommes donc dans notre droit, lorsque, malgré l'usage qu'en ont fait les Pères, nous repoussons du canon le I[er] et le II[e] de ces livres...

Baruch est écrit superbement; nous n'osons cependant le placer parmi les canoniques [1].

Enfin, pas plus que ceux d'*Esther*, les fragments de *Daniel* ne trouvent grâce devant notre théologien, dont on ne manquera pas d'admirer la stupéfiante méthode. Rigoureusement appliquée à l'histoire des dogmes, celle-ci simplifierait singulièrement notre *Credo*, car il est bien peu de vérités révélées contre lesquelles on ne puisse trouver quelque témoignage dans tel ou tel Père des premiers siècles.

On peut maintenant se demander si de pareilles énormités ne soulevèrent aucune protestation dans le clergé russe. Féofane n'était pas seul professeur à l'Académie de Kiev, et, sans assister à ses classes, ses collègues durent bien connaître quelque chose de son enseignement. Si le recteur avait été pour eux d'une courtoisie

1. *Christiana orthodoxa theologia*, t. I, p. 167 et suiv. *Revue biblique, loc. cit.*

exemplaire, peut-être auraient-ils fermé les yeux sur ses petites hérésies. Mais il paraît que celui qui s'aplatissait si bien devant Pierre le Grand manifestait beaucoup de hauteur et d'arrogance à l'égard de ses subordonnés. C'était le moyen infaillible de se faire beaucoup d'ennemis.

Un des premiers professeurs qui se brouilla avec lui fut Gédéon Vichnevski. Il fut obligé de quitter l'Académie de Kiev, pour celle de Moscou. C'est là qu'il rencontra un autre Kiévien, Théophylacte Lopatinski, ennemi juré, lui aussi, de Prokopovitch. Tous deux guettaient le moment favorable de prendre une revanche. Mais comment attaquer le favori du tsar ? Certes, sa conduite privée offrait prise à bien des critiques [1]; mais c'était trop délicat, peut-être aussi trop dangereux. Gédéon et Théophylacte se rappelèrent alors certaines opinions plus que risquées du recteur détesté. Ce fut donc sur le terrain de l'orthodoxie qu'ils résolurent de porter la lutte.

Une occasion favorable se présenta en 1718. Etienne Iavorski avait été mandé par le tsar à Saint-Pétersbourg pour procéder à la création de

1. Voici comment s'exprime Philarète, dans son *Histoire de l'Eglise russe*, sur le compte de Prokopovitch : « Féofane, pendant toute sa vie, s'est nourri de l'esprit du monde et très peu de l'esprit de Jésus-Christ ; il aimait l'éclat des honneurs et menait une vie dissolue. » (P. 78.)

nouveaux évêques. Prokopovitch devait évidemment être sur la liste des candidats. Vite, les deux anciens professeurs de Kiev dressèrent un inventaire de ses hérésies, qu'ils tirèrent de ses leçons et de ses écrits, et se hâtèrent de l'envoyer à l'exarque patriarcal. Celui-ci avait eu à souffrir à plusieurs reprises de la morgue de Féofane, et cette circonstance ne put que contribuer à lui faire reconnaître le bien-fondé des accusations lancées contre lui. Mais il n'osa pas porter une sentence publique de condamnation. Il se contenta de signer la pièce, et comme il ne pouvait se rendre lui-même à Saint-Pétersbourg, pour cause de santé, l'envoya aux évêques consécrateurs. Ces derniers ne manquèrent pas de la faire valoir lorsque Prokopovitch fut proposé pour l'évêché de Pskof.

Le novateur, à qui ses études antérieures donnaient une incontestable supériorité sur ses accusateurs, réussit à se justifier devant Pierre le Grand dont on devine la compétence en matière théologique. Le tsar dut être ébloui par l'érudition de l'accusé, lorsque celui-ci, par exemple, se mit à lui réciter tous les témoignages de la tradition défavorables aux deutérocanoniques de l'Ancien Testament. Le monarque n'en demandait pas tant. Il maintint la nomination de son favori dont il venait une fois de plus de constater la haute valeur et voulut assister à son sacre. Il fit plus ; il lui ménagea une entre-

vue avec Iavorski, qui fit des excuses à la suite desquelles les deux adversaires s'embrassèrent, en signe de pleine réconciliation[1].

Que l'orthodoxie ait trouvé tout à fait son compte dans cette accolade fraternelle, c'est ce qu'on ne saurait affirmer. Le nouvel évêque de Pskof n'avait en réalité abandonné aucune de ses opinions hétérodoxes ; il n'avait fait que jeter de la poudre aux yeux du tsar. Il ne tarda pas à rédiger pour ses diocésains une sorte de catéchisme en langue vulgaire dont Macaire nous dit qu'il fut longtemps en usage dans les écoles russes[2]. Cet ouvrage reproduisait à peu près les mêmes erreurs qui avaient motivé les accusations de Gédéon Vichnevski et de Théophylacte Lopatinski.

Cette fois, ce fut un laïque instruit, le prince Kantémir, qui éleva la voix pour défendre la vérité. Mais il perdit sa peine. Prokopovitch, couvert par la faveur impériale, restait invulnérable. Son enseignement sur le canon des Ecritures comme sur d'autres points fit lentement son chemin et finit par s'imposer à tous les théologiens russes. Lui-même est considéré comme l'un des plus grands théologiens de son pays. Macaire lui décerne le titre de « père de

1. J'emprunte ces détails à l'article du P. Jean Bois sur le *Règlement ecclésiastique de Pierre le Grand*, dans les *Echos d'Orient*, t. VII, p. 60.

2. *Théologie dogmatique orthodoxe*, t. I, p. 79.

la théologie systématique[1] » et signale avec éloge sa *Christiana theologia* d'où nous avons tiré les passages donnés plus haut, tout en reconnaissant qu'il manque d'originalité et copie souvent Gerhard et autres théologiens étrangers, c'est-à-dire protestants[2].

Quant à l'exarque patriarcal, Etienne Iavorski, il est resté fidèle à la doctrine traditionnelle de l'Eglise grecque sur le canon des Ecritures. Encouragé par Pierre le Grand lui-même, il composa en slave un ouvrage intitulé *La Pierre de la foi*, dirigé tout entier contre les erreurs protestantes. Il établit, à propos de chaque question controversée, *la solidité de la pierre de la foi* par de nombreux textes scripturaires.

Les deutérocanoniques ont, à ses yeux, la même valeur que les autres livres pour prouver le dogme, et il fait un fréquent appel à leur autorité. C'est ainsi que, dans le traité relatif à la prière pour les morts, il cite le texte classique du II[e] livre des Machabées (ch. XII, v. 46): *Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare ut a peccatis solvantur*. Il défend contre les protestants la canonicité de ce livre, en

1. *Théologie dogmatique orthodoxe*, t. I, p. 72.

2. « On doit reconnaître néanmoins qu'apparemment, Féofane, en préparant trop à la hâte les matériaux de son travail, ne sut pas toujours suffisamment peser les pensées qu'il empruntait à diverses sources... On y trouve, en plusieurs endroits, de purs extraits de Gerhard et d'autres théologiens étrangers. » *Ibid.*, p. 73.

s'appuyant sur le 85e canon apostolique. Tobie, l'Ecclésiastique, Baruch, Judith lui fournissent ensuite des passages en faveur de sa thèse[1]. Ce n'est pas seulement dans le traité sur la prière pour les défunts, c'est dans tout l'ouvrage qu'abondent les citations des deutérocanoniques.

On comprend, dès lors, que Iavorski ait signé la pièce où Prokopovitch était accusé d'hétérodoxie. On comprendrait moins qu'il ait sacrifié la vérité à ses intérêts en fermant ensuite les yeux sur les erreurs du favori impérial, si l'on ne savait par ailleurs qu'il avait déjà changé deux fois de *credo*, toujours pour son plus grand intérêt.

L'illustre ami d'Etienne Iavorski, Dimitri, métropolite de Rostov (1651-1709), que l'Eglise russe a placé au nombre de ses saints, est aussi un témoin fidèle de la vraie doctrine. Les citations des deutérocanoniques et spécialement des deux Sagesses, de Tobie et de Judith, fourmillent dans ses écrits au même titre que les textes empruntés aux autres livres de la Bible, et, la plupart du temps, c'est pour appuyer des démonstrations dogmatiques. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à parcourir ses œuvres éditées à Moscou en 1839-1840[2].

1. *Kamène Very*, t. II, p. 391 et suiv. Moscou, 1843.
2. Voir par exemple dans l'*Alphabet spirituel*, t. I, p. 385, 405, 419, 421 ; dans les *Sermons*, t. II, p. 202, 264, 280, 321, 322, 341, 361, 376, 481, etc.; t. III, p. 21, 121, 137, 138, etc.

II. — LES AUTRES THÉOLOGIENS DU XVIII[e] SIÈCLE

Avant qu'elle fût engagée complètement dans la voie où Prokopovitch la conduisait, l'Eglise russe reçut des patriarches orientaux un document bien propre à la retenir dans l'orthodoxie. C'était en 1723, deux ans après l'institution du Saint-Synode. Les négociations unionistes entamées par la secte des *Non-Jureurs* avec l'Eglise orthodoxe touchaient à leur fin. Les patriarches grecs, comprenant bien que l'accord était impossible, après la réplique des anglicans à leur première réponse [1], leur envoyèrent la confession de Dosithée comme expression officielle de leur croyance, et parce que les Russes avaient été mêlés à ces pourparlers, ils leur firent parvenir la même pièce, avec une lettre dont voici le passage le plus important :

Nous envoyons aux évêques de la Grande-Bretagne l'exposition de la foi orthodoxe de la sainte Eglise catholique orientale. Elle répond pleinement à toutes leurs propositions, et nous n'avons rien à dire ni à répondre en dehors de ce qu'elle contient. Nous vous conseillons de garder de toute votre âme et de tout votre cœur les dogmes de la foi ortho-

1. Voir ces documents dans MANSI, *Ampliss. Collect. Concil.*, t. XXXVII.

doxe que vous avez reçus dès le commencement, y restant inébranlablement attachés... Si vous avez l'intention de répondre à votre tour à ces gens-là, vous leur écrirez dans le même sens, leur disant que la doctrine de l'Eglise orientale est celle qui est exprimée dans l'exposition de la foi orthodoxe que nous leur envoyons [1].

Depuis cette époque, la confession de Dosithée a été universellement acceptée en Russie sous le nom de *Lettre des patriarches d'Orient*[2] et Macaire ne fait pas difficulté de l'appeler une des pierres de touche de la foi orthodoxe [3], Or, comme nous l'avons montré précédemment, cette confession combat énergiquement la doctrine de Cyrille Lucar sur les deutérocanoniques de l'Ancien Testament et enseigne explicitement que ces livres sont inspirés et canoniques au même titre que les autres. C'était donc tout à fait à propos que les patriarches grecs l'envoyaient au saint-synode. Mais Prokopovitch était alors tout-puissant. L'appel à l'orthodoxie ne fut pas écouté, et l'influence du protestantisme ne fit que grandir après la mort de Pierre Ier.

Le métropolite de Moscou, Platon Levkine,

1. *Ibid.*, col. 537-540.
2. Macaire, *op. cit.*, p. 79.
3. *Introduction à la théologie orthodoxe*, traduite par un Russe. Paris, 1857, p. 609.

reste encore fidèle à la doctrine traditionnelle. Dans son *Abrégé de théologie chrétienne*, composé en 1765 pour son élève le tsarévitch Paul, qui fut plus tard le tsar Paul Ier, il cite plusieurs fois la Sagesse de Salomon comme livre inspiré [1].

Mais quelques années plus tard, en 1783, un ouvrage anonyme traite d'apocryphes tous les deutérocanoniques, à l'exception des deux premiers livres des Machabées, de Baruch, des fragments d'Esther et de Daniel :

Les livres canoniques sont ceux que l'Eglise judaïque a toujours regardés comme divins et que l'Eglise chrétienne déclare avoir reçus des Juifs... Il existe certains autres livres que les Pères appellent apocryphes, parce qu'ils sont d'origine inconnue... Nous avouons que ces livres sont tout à fait recommandables et que leur lecture ne peut qu'édifier les fidèles; mais qu'ils aient la même autorité que les canoniques, voilà ce que nous nions... Il ne faut donc point égaler aux autres livres divinement inspirés le livre de la Sagesse, l'Ecclésiastique, Judith,

1. Je cite cet ouvrage, qui a eu l'honneur d'être traduit en plusieurs langues, d'après la traduction grecque, édition de Constantinople, 1835 : Ὀρθόδοξος διδασκαλία, ἤτοι χριστιανικὴ σύνοπτικὴ θεολογία. Les citations de la Sagesse se trouvent aux pages 34 (I pars, § 13), 94 (II p., § 10) et 100 (II p., § 14). Aux pages 34 et 100, la Sagesse est explicitement mise au nombre des Livres saints. Voir, à la page 115 (II p., § 20), une citation de Baruch.

Tobie, le III[e] et le IV[e] d'Esdras, le III[e] et le IV[e] des Machabées[1].

En 1795, l'archimandrite Irénée Falkovski, devenu dans la suite évêque de Tchiguirine, enseignait à Kiev la pure doctrine de Prokopovitch. Dans son manuel de théologie dogmatico-polémique, placé par Macaire au nombre des essais théologiques les plus solides et les plus complets[2], il déclare apocryphes les fragments d'Esther, Judith, Tobie, la Sagesse, l'Ecclésiastique, les Machabées[3].

Falkovski professa à Kiev de 1795 à 1804. Un autre archimandrite, Sylvestre Lébédinski, donnait le même enseignement à l'Académie de Kazan, pendant les années 1797-1799. Comme ses élèves savaient suffisamment le latin, voici les hexamètres qu'il composa pour leur faire retenir la liste des apocryphes :

Judith, Tobias, Syrach, Sapientia, Baruch,
Tertius et quartus codex, qui fingitur Esdræ,
Et quæ gesta refert Machabææ historia gentis.

1. *Orthodoxæ orientalis Ecclesiæ dogmata.* Moscou, 1831, p. 55-56.

2. *Théologie dogmatique*, t. I, p. 75-76.

3. *Christianæ orthodoxæ dogmatico-polemicæ Theologiæ, olim a clarissimo viro Theophane Procopovitch ejusque continuatoribus adornatæ compendium.* Moscou, 1802, t. I, p. 23.

Senaque cauda Esther, Danieli subdita bina,
Una ode Psalmos augens[1], supplexque Manasses
Non possunt merito divina oracula dici[2].

III. — LES THÉOLOGIENS DU XIX[e] SIÈCLE

Les théologiens du XIX[e] siècle sont unanimes à exclure du canon nos deutérocanoniques. Dans son catéchisme approuvé par le Saint-Synode, le célèbre métropolite de Moscou, Philarète († 1867), exprime la pure doctrine calviniste :

DEMANDE. — Combien y a-t-il de Livres saints de l'Ancien Testament?

RÉPONSE. — Saint Cyrille de Jérusalem, le grand saint Athanase et saint Jean Damascène en comptent vingt-deux, suivant la coutume des Juifs, qui les lisent dans la langue originale.

D. — Pourquoi la manière de compter des Juifs est-elle digne de considération?

R. — Parce que, comme dit l'apôtre Paul, les oracles de Dieu leur ont été confiés, et l'Eglise, qui est venue après le Christ, a reçu le Livres saints de l'Eglise judaïque qui existait avant.

Suit la liste des livres canoniques, telle qu'elle

1. Il s'agit du psaume 151, que l'on trouve habituellement à la fin des éditions des Septante.

2. *Compendium theologiæ classicum.* Saint-Pétersbourg, 1799, p. 23.

est donnée par saint Athanase et saint Cyrille. Le catéchisme continue :

D. — Pourquoi, dans cette énumération des livres de l'Ancien Testament, la Sagesse de Sirach et quelques autres livres ne sont-ils pas portés ?

R. — Parce qu'ils ne se trouvent pas dans la langue hébraïque.

D. — Quel cas faut-il faire de ces derniers livres ?

R. — Le grand Athanase fournit la réponse : ils ont été fixés par les Pères pour qu'on les lise à ceux qui entrent dans l'Eglise [1].

Voilà ce que le clergé russe enseigne à ses ouailles, avec la haute approbation du Saint-Synode. Le catéchisme de Philarète est universellement répandu, et les autres livres de ce genre, parus depuis, ne font guère que le copier.

Certains Pères, tout en paraissant rejeter les deutérocanoniques, les ont cependant cités maintes fois comme Ecriture sainte. On croirait que Philarète a voulu les imiter. C'est ainsi que, dans son catéchisme même, il légitime la prière pour les morts par le passage bien connu du II[e] livre des Machabées. Dans le programme d'études théologiques qu'il fut chargé de rédiger pour les Séminaires, il semble ne faire aucune distinction entre les livres canoniques et ceux auxquels il dénie ailleurs

1. *Prostrannyi Khristianskii Katekhizice.* Moscou, 1900, p. 9-10. Ce catéchisme a été traduit en grec et publié à Athènes en 1845.

ce titre. On peut trouver, d'après lui, d'*excellentes règles de foi et de morale* dans la Sagesse de Salomon et dans celle de Sirach, tout comme dans les Proverbes et l'Ecclésiaste[1].

Evidemment, cela sent un peu la contradiction, mais elle est, selon nous, plus apparente que réelle. Il faut se souvenir que les Russes, tout en refusant l'inspiration aux deutérocanoniques, les ont en très grande estime, et souvent, quand ils ne traitent pas la question du canon *ex professo*, ils ont l'air de les mettre sur le même pied que les livres inspirés. Philarète a pu avoir des *lapsus calami ;* il ne s'est pas réellement contredit. Sans compter son catéchisme, nous en avons pour preuve ce qu'il dit dans ses leçons théologiques :

« Outre les livres de l'Ancien Testament qui se trouvent dans les manuscrits hébreux de la Sainte Ecriture, on a joint aux livres inspirés, dans les anciens exemplaires grecs, plusieurs livres entiers et quelques fragments. Les protestants les appellent apocryphes et les catholiques deutérocanoniques... Ces livres sont : Baruch, Tobie, Judith, la Sagesse du fils de Sirach, la Sagesse de Salomon, les trois livres des Machabées, le III^e^ et le IV^e^ d'Esdras, les fragments d'Esther, ceux de Daniel, le psaume 151, la prière de Manassé. Le III^e^ livre des

1. *Obozrénié bogoslovskikhe naouke.* Moscou, 1872, p. 44.

Machabées (?), le IIIe et le IVe d'Esdras, le psaume 151 et la prière de Manassé ne sont regardés comme inspirés par aucune Eglise. C'est à ceux-là que l'Eglise romaine donna le nom d'apocryphes [1]. »

Ce n'est pas seulement en donnant son approbation au catéchisme de Philarète que le Saint-Synode a engagé son autorité sur cette question. Lorsque, en 1840, il publia la confession de Dosithée ou *Lettre des Patriarches*, dont nous avons parlé plus haut, il supprima la troisième question dans laquelle Dosithée défend l'inspiration et la canonicité des Deutérocanoniques contre Cyrille Lucar. Quelques années plus tard, en 1845, il ordonna de distribuer gratuitement ce document ainsi tronqué à tous les élèves ecclésiastiques pour leur usage personnel, soit dans les séminaires, soit après leur sortie. C'était un excellent moyen d'écarter des yeux des étudiants l'original grec, qui, étant revêtu de l'approbation des patriarches orientaux, aurait pu troubler la foi de certains [2].

1. *O knigakhe take nazouivaiémykhe apocryfitcheskikhe.* Moscou, 1876.

Je connais ce passage par les *Slavorum litteræ theologicæ*, 1906, p. 287.

2. Le document publié par le Saint-Synode porte le titre suivant : *Actes du très pieux empereur et des très saints patriarches sur l'institution du Saint-Synode, avec l'exposition de la foi orthodoxe de l'Eglise catholique d'Orient.* Saint-Pétersbourg, 1840. La suppression de cette troisième question dans la confession du Dosithée ne semble pas avoir été remarquée jusqu'ici

L'archimandrite Antoine, qui enseignait la théologie à Kiev dans la première moitié du siècle dernier, déclare que les livres non canoniques ne manquent pas d'utilité; mais on ne saurait, dit-il, les égaler aux livres canoniques et inspirés. Ces livres non canoniques sont : Tobie, Judith, la Sagesse de Salomon, celle de Sirach, les trois livres des Machabées et quelques fragments de livres canoniques[1].

Dans son *Introduction à la théologie orthodoxe*, Macaire étudie assez longuement la question du canon scripturaire. Il affirme que le canon de l'Ancien Testament, reconnu aujourd'hui par l'Eglise orthodoxe, est le même que celui de l'ancienne synagogue, *à qui les oracles divins ont été confiés*, et il apporte tous les témoignages de la tradition qui parlent de 22 livres canoniques. La dernière autorité citée est Métrophane Critopoulos, notre théologien n'ayant pas osé ajouter le nom de Cyrille Lucar. Il essaye ensuite d'interpréter dans le sens de sa thèse les textes conciliaires et patristiques qui lui sont directement opposés, mais il

par les Grecs. Elle constitue un fait grave et montre qu'en fait de dogmes l'Eglise russe n'entend point se mettre à la remorque des patriarches grecs. C'est au R. P. L. Petit que je dois d'avoir remarqué moi-même cette suppression. Voir MANSI, t. XXXVII, p. 537 et 569. Cf. aussi MACAIRE, *Introduction à la théologie orthodoxe*, p. 607.

1. Je cite la traduction grecque Δογματικὴ θεολογία τῆς ὀρθοδόξου καθολικῆς καὶ ἀνατολικῆς Ἐκκλησίας. Athènes, 1858, p. 22-23.

échoue pitoyablement. Que le lecteur en juge lui-même :

Si dans le 85e canon apostolique on trouve mentionnés, de pair avec les livres canoniques, quelques livres qui ne font pas partie du canon, on doit observer que, dans ce canon, il n'est pas question des livres canoniques, mais des livres *vénérables* et *saints;* or, on pouvait qualifier ainsi les livres canoniques et non canoniques de la Sainte Ecriture...

Si quelques docteurs de l'Eglise d'Occident, par exemple saint Augustin, le pape Innocent, le pape Gélase et le concile de Carthage, donnent aux livres non canoniques le nom de canoniques, comme aux vingt-deux dont se compose le canon des juifs, rien de cela ne doit nous inspirer le moindre doute. Le bienheureux Augustin employait le mot « *canonique* » dans un sens plus étendu que son sens rigoureux; il entendait sous le nom de livres canoniques tous les livres fixés ou confirmés par les canons ou par les lois de l'Eglise pour servir à l'édification des fidèles; et l'on pouvait à bon droit ranger dans cette classe, non seulement les livres rigoureusement canoniques, mais encore les livres non canoniques. Il est naturel de penser que la dénomination de livres canoniques dans ce sens plus étendu s'employait quelquefois, et même généralement dans l'Eglise de Carthage, dont Augustin était alors un des prélats les plus célèbres, et que

c'est conséquemment en ce sens que l'a employée le concile de Carthage.

Admettons, si l'on veut, que les docteurs et le concile en question aient nommé canoniques des livres non canoniques, dans le sens restreint de ce mot, même dans ce cas, il n'y a pas à balancer. En effet, il est bien petit le nombre des docteurs qui soutiennent cette opinion, en comparaison de ceux qui n'ont témoigné que de vingt-deux livres canoniques de l'Ancien Testament admis par l'Eglise[1].

Voilà un des nombreux exemples de la façon alerte avec laquelle les théologiens orthodoxes se débarrassent habituellement des textes gênants. Ils ont aussi une autre méthode, celle du silence. C'est ainsi que Macaire ne souffle mot ni des auteurs byzantins favorables à l'inspiration des deutérocanoniques, ni du VI[e] et du VII[e] conciles œcuméniques, ni des confessions de foi de Moghila et de Dosithée. A peine y fait-il une allusion discrète dans la note suivante conçue en termes tout à fait généraux :

Il faut se rappeler cette observation [l'interprétation du mot *canonique* dans saint Augustin] dans le cas où, plus tard, chez les auteurs orthodoxes et même dans les conciles provinciaux, on viendrait à trouver, sous la commune dénomination de canoniques, tous les livres, tant canoniques que non

1. *Introduction à la théologie orthodoxe*, p. 480 et suiv.

canoniques de l'Ecriture sainte. De cette manière, il est facile de concilier la doctrine des docteurs et des conciles particuliers avec celle de toute l'Eglise orthodoxe, qui établit une distinction marquée entre ces livres [1].

Jolie manière de concilier les docteurs, que de leur faire dire tout le contraire de ce qu'ils enseignent! Ce n'est plus de la science, c'est de la plaisanterie. C'est malheureusement avec de pareilles plaisanteries qu'on maintient les barrières dogmatiques entre les deux Eglises, qu'on cherche même à les fortifier, en s'enfonçant soi-même dans l'hérésie.

Les livres non canoniques, d'après Macaire, sont les suivants : Tobie, Judith, la Sagesse, l'Ecclésiastique, le deuxième et le troisième d'Esdras, les trois livres des Machabées, les fragments d'Esther et de Daniel, la prière de Manassé [2]. Pour Baruch et la lettre de Jérémie, après avoir mentionné les témoignages divergents de la tradition, il déclare qu'il faut plutôt les considérer commes canoniques, parce que telle a été l'opinion commune des anciens Pères [3]. Les livres non canoniques, sans être prisés à l'égal des canoniques, ont toujours été fort estimés des Juifs et des chrétiens :

1. *Ibid.*, p. 481, en note.
2. *Ibid.*, p. 489.
3. *Ibid.*, p. 484, en note.

Mais quelque estime que l'Eglise ait toujours professée et professe encore pour eux, il ne faut pas oublier qu'elle ne cessa jamais de les distinguer des livres canoniques. Cette distinction consiste en ce que, selon elle, ces derniers ont été écrits sous l'inspiration du Saint-Esprit et forment dans le sens propre les écrits inspirés de Dieu, au lieu que les premiers n'ont pas cet immense avantage et ne constituent qu'un appendice aux écrits inspirés, en tant que livres excellents, instructifs et sacrés [1].

IV. — LES EXÉGÈTES CONTEMPORAINS

L'Eglise russe n'avait pas brillé jusqu'ici par ses exégètes. Dans ces dernières années, elle en a compté plusieurs qui ont essayé de prendre part au mouvement d'études bibliques si intense en Occident. Citons quelques noms. En 1881 et 1882, M. Alexis Spéranski a donné à la *Lecture chrétienne* des articles importants sur les livres non canoniques de l'Ancien Testament [2]. En 1886, M. Paul Sokolof a publié à Moscou une *Histoire de l'Ancien Testament dans l'Eglise chrétienne depuis le commencement du christianisme jusqu'à Origène inclusivement* [3]. Plus récemment, M. Voronkof s'est imposé le labeur de traduire le *Manuel biblique* de Vigouroux,

1. *Introduction à la théologie orthodoxe*, p. 493.
2. *Slav. litt. theolog.*, 1906, p. 282 et 292.
3. *Ibid.*, p. 295.

en y ajoutant ou retranchant, au gré de ses opinions personnelles (1897-1902)[1]. M. Dagaiétch a écrit une *Histoire du canon de l'Ancien Testament* (1899), et M. Iounguérof a fait paraître, en 1902, une remarquable *Introduction historico-critique aux livres de l'Ancien Testament*[2]. Enfin, les Russes ont voulu avoir un commentaire complet de toute la Bible, et c'est M. Lopoukhine, directeur de l'entreprise, qui a ouvert la série des études, en 1904, par le commentaire du Pentateuque, précédé d'une courte introduction générale, emprunté à Vigouroux-Voronkof[3].

Tous ces auteurs sont unanimes à refuser l'inspiration aux deutérocanoniques, bien qu'ils déclarent ces livres utiles à lire. S'ils renferment des préceptes excellents de morale, ils sont incapables de fournir des preuves décisives pour établir le dogme, parce qu'ils ne sont point parole de Dieu. A l'encontre des anciens théologiens russes du XVIII[e] siècle et du commencement du XIX[e], les théologiens contemporains, et Macaire parlait déjà comme eux[4], préfèrent appeler ces livres *non canoniques*, au lieu de leur donner le nom d'*apocryphes*. Ce dernier terme a quelque chose de malson-

1. *Ibid.*, 1905, p. 95-96.
2. *Ibid.*, p. 252-254.
3. *Ibid.*, p. 25-26.
4. *Introduction*, p. 464, en note.

nant, et ils le réservent aux livres qui n'ont jamais été insérés dans les éditions de la Bible. D'après ces théologiens, l'enseignement de l'Eglise orthodoxe sur ce point, comme sur d'autres, tient le juste milieu entre la doctrine catholique et la protestante. C'est ce que dit, par exemple, Alexis Speranski :

« Notre Eglise sur cette question repousse les opinions extrêmes. Sans attribuer à ces livres la même valeur qu'aux livres canoniques, elle ne les exclut pas des bibles, puisqu'ils sont très propres à nourrir la piété et à éclairer l'esprit. On les trouve, dans nos éditions russes et slaves de la Sainte Ecriture, placés au milieu des livres canoniques. Notre Eglise leur emprunte des leçons pour les offices publics [1]. »

Inutile de dire que ces auteurs traitent les témoignages de la tradition à la façon de Macaire. Obligés de reconnaître que dans les trois premiers siècles les Pères ne faisaient aucune différence entre les protocanoniques et les deutérocanoniques, ils avancent qu'à cette époque on ne se posait pas la question de savoir quels étaient les livres vraiment canoniques.

Ce ne fut qu'aux IV^e^ et V^e^ siècles que l'on commença à faire la distinction. C'est dans cette période où, précisément, au lieu de se manifester au grand jour, la véritable tradition

1. *Lecture chrétienne*, 1881, p. 403. Cité par les *Slavorum litt. theol.*, 1906, p. 283.

subit une éclipse momentanée dans certaines Eglises d'Orient, qu'ils vont chercher le meilleur de leurs arguments. Sur la doctrine de l'Eglise grecque, depuis le concile *in Trullo* jusqu'au XVIII[e] siècle, ils glissent rapidement, en saluant au passage saint Jean Damascène et saint Nicéphore, qu'ils croient favorables à leur thèse[1].

Nous avons dit plus haut que Macaire penchait pour la canonicité de Baruch et de la lettre de Jérémie. Mais son opinion, contraire à celle de Prokopovitch, de Sylvestre et de Philarète, est généralement rejetée par les théologiens contemporains. Baruch est classé parmi les non canoniques.

« Ce livre, dit M. Lopoukhine, dans son article donné à la nouvelle *Encyclopédie théologique orthodoxe*, en voie de publication, appartient à la liste des non canoniques. On ne le trouve pas dans l'original hébreu, et il a passé dans la Bible russe par l'intermédiaire du grec. C'est pour cela que beaucoup de critiques nient son authenticité et l'attribuent à quelque helléniste de l'époque postérieure[2]. »

Dans la même encyclopédie, M. Posnov s'efforce aussi de prouver que la lettre de Jérémie

1. Cf. *Slavorum litt. théol.*, 1906, p. 290-296.

2. *Pravoslavnaia bogoslovskaia Entsiklopediia*, t. III, Saint-Pétersbourg, 1902, col. 169. Cf. JOUNGUÉROV, *Introduction historico-critique*, p. 207.

n'est pas authentique et qu'on ne saurait la considérer comme écriture canonique [1].

On voit, dès lors, que les livres et fragments que les Russes appellent non canoniques sont ceux-là mêmes que les calvinistes excluent de leurs bibles. Dans les éditions récentes, on commence à les mettre à part, en les faisant précéder de la rubrique : *Utiles à lire*. Quelquefois même on ne craint pas d'imiter les protestants et de les supprimer tout à fait. En 1907, la Société biblique britannique a fait imprimer à Saint-Pétersbourg une traduction russe de la Bible, d'après l'original hébreu. Voici en quels termes les *Tserkovnyia Védomosti*, organe officiel du Saint-Synode, ont rendu compte de cette édition :

« La présente Bible a été imprimée « *avec l'autorisation du Saint-Synode* » à la typographie

1. *Prav. bogosl. Entsikl.*, t. VI, 1905, col. 288-289. Voir dans le même volume, col. 601, l'article sur Jésus, fils de Sirach, et le livre qui porte son nom. M. Rybinskii, l'auteur de ce travail, rejette la canonicité de ce livre, malgré toutes les autorités qui sont contraires à sa thèse et qu'il connaît bien. L'article : *Canon de l'Ancien Testament*, t. VIII, 1907, col. 291, paru tout dernièrement, est dû à la plume de M. Jounguérov et reproduit la doctrine de l'*Introduction historico-critique*. Il n'apporte du reste aucun renseignement nouveau. S'il fallait en croire M. Jounguérov, le synode de Jérusalem (1672) n'aurait pas affirmé la canonicité des deutérocanoniques mais aurait seulement protesté contre l'appellation d'apocryphes que leur donnait Cyrille Lucar. C'est là une erreur manifeste. Le synode déclare expressément, ainsi que nous l'avons dit plus haut, qu'il reçoit comme *livres canoniques* tous ceux que Lucar avait rejetés.

synodale de Saint-Pétersbourg, pour la Société biblique britannique. *Elle renferme les seuls livres canoniques.* Des éditions semblables ont déjà paru antérieurement. C'est ainsi qu'en 1881, « *avec la permission du Saint-Synode* », furent publiés « *Les livres de la Sainte Ecriture traduits du texte hébreu* », c'est-à-dire les seuls livres canoniques « *à l'usage des étudiants des établissements ecclésiastiques* ». L'année suivante, en 1882, cette édition fut reproduite « *avec l'autorisation du Saint-Synode* », pour la société biblique anglaise[1]. »

Si l'union depuis si longtemps projetée entre l'Eglise anglicane et l'Eglise russe se heurte encore à des difficultés d'ordre dogmatique. ces difficultés, on le voit, ne sauraient porter sur le nombre des livres canoniques. Cet échange de bons procédés entre la société biblique et le Saint-Synode *en est la preuve* convaincante.

V. — L'INNOVATION REPROCHÉE A L'ÉGLISE CATHOLIQUE

La doctrine qui refuse l'inspiration aux deutérocanoniques de l'Ancien Testament est si bien acclimatée dans l'Eglise russe que celle-ci en est arrivée à nous accuser, nous autres

1. *Tserkovnyia Védomosti*, 1908, n° 2, p. 96.

catholiques, d'errer dans la foi, parce que nous admettons la canonicité de ces livres. Dans le programme de théologie polémique pour les Séminaires, approuvé par le Saint-Synode, on signale parmi les divergences dogmatiques qui séparent les deux Eglises, l'adjonction de livres apocryphes au canon faite par l'Eglise romaine.

Les professeurs sont chargés de développer ce programme à leurs élèves, et ils éditent de temps en temps des manuels de théologie polémique qui ont pour caractéristique principale de se ressembler tous.

Aussi, pour donner au lecteur une idée de ces sortes d'ouvrages sur le point qui nous occupe, suffira-t-il de quelques brèves citations empruntées à deux d'entre eux.

Voici d'abord ce qu'on lit dans le manuel de M. Eugène Ouspenski publié à Saint-Pétersbourg en 1895 :

L'Eglise romaine s'écarte en premier lieu de l'Eglise orthodoxe par l'idée peu exacte qu'elle a du canon des livres de l'Ancien Testament... Elle ajoute aux livres canoniques des livres qui ne le sont pas... Avec la mort du dernier des prophètes, Malachie... cessèrent de paraître de nouveaux livres sacrés de l'ancienne alliance. Le prêtre et prophète Esdras réunit ensemble tous les livres sacrés, et établit ainsi définitivement le canon de l'Ancien Testa-

ment. Tous les livres sacrés qui parurent dans la suite... sont dépourvus de l'inspiration...

Sur quoi donc se basent les théologiens romains pour introduire ces écrits dans le canon des livres inspirés? Au concile de Trente, session VI, il fut défini qu'il n'est pas nécessaire de se conformer à la doctrine des Juifs, mais qu'il faut suivre sur ce point la tradition de l'Eglise chrétienne. Mais on se demande sur quoi se fonde cette tradition. Car si nous croyons que c'est à l'Eglise de l'Ancien Testament que Dieu, comme dit l'Apôtre, a confié ses oracles, nous devons croire aussi qu'elle a gardé fidèlement ce dépôt. Voilà la raison pour laquelle l'Eglise chrétienne du Nouveau Testament a dû recevoir et a reçu en effet, sans aucun changement, autant de livres sacrés que l'Eglise de l'Ancien Testament en admettait[1].

Un autre manuel, que nous avons sous la main, expose à peu près les mêmes idées. Après avoir résumé la doctrine de Macaire, et rappelé la définition du concile de Trente, l'auteur cherche à expliquer comment l'Eglise romaine s'est laissée aller à l'erreur. C'est d'abord parce que, dans les anciens manuscrits de la Bible, les livres non canoniques étaient joints aux canoniques. C'est ensuite parce que quelques Pères et docteurs empruntent des textes aux

1. *Oblitchitelnoié Bogoslovié*, p. 17-19. Cité par Dombrovski, *Revue Biblique*, *loc. cit.*, p. 275-276.

non canoniques, en les faisant précéder des mots : *L'Ecriture dit;* c'est enfin parce que certains Pères et certains conciles occidentaux ont donné à ces mêmes livres le nom de canoniques. Mais les Romains oublient que, dans ce cas, le mot *canonique* doit se prendre au sens large.

La fausseté de la doctrine de l'Eglise romaine ressort d'un côté de ce qu'elle s'est écartée de la croyance de l'Eglise pravoslave, qui a toujours fait une distinction rigoureuse entre les livres canoniques et les non canoniques, et, d'un autre côté, de la fausseté du principe même sur lequel s'appuie cette doctrine. L'Eglise romaine a attribué la valeur canonique à quelques livres et fragments de livres auxquels l'Eglise de l'Ancien Testament n'a pas reconnu cette valeur. En cela, l'Eglise romaine a agi sans raison et sans droit : sans raison, parce qu'il est impossible d'indiquer des motifs raisonnables d'une pareille conduite; sans droit, parce que, ni elle-même, ni même l'Eglise chrétienne tout entière, ne peut étendre son autorité plus loin que ses frontières, et, par conséquent, changer quelque chose aux décisions et dispositions de l'Eglise de l'Ancien Testament[1].

Cette dernière phrase montre que, pour M. Pérov comme pour M. Ouspenski et en

1. Iv. Pérov, *Roukovodstvo ke oblitchitel'nomou Bogosloviiou*, Toula, 1905, 6e édit., p. 23-26.

général pour les autres théologiens russes, Esdras a définitivement fixé le canon de l'Ancien Testament sous l'inspiration du Saint-Esprit, de telle sorte qu'aucun écrit postérieur n'a pu y être ajouté. On sait que c'est le critère de canonicité mis en avant par un grand nombre de protestants, j'entends les anciens[1].

Malgré ces affirmations catégoriques, malgré ces attaques audacieuses contre l'Eglise romaine, les théologiens russes sont obligés de reconnaître que cette doctrine n'a pas encore obtenu chez eux son plein développement, sa complète application dans les commentaires des livres non canoniques[2].

Il n'en est pas moins vrai que l'enseignement donné par Prokopovitch à Kiev, au début du XVIII[e] siècle, a eu la plus brillante fortune. Plus heureux que Lucar, ce triste personnage a réussi à implanter solidement dans son Eglise un dogme protestant.

1. Sur la manière dont les exégètes contemporains expliquent la fixation du canon par Esdras et l'introduction de livres non inspirés parmi les livres canoniques, voir *Slavorum litteræ theologicae*, t. III, 1907, p. 264-273.

2. Ce sont les expressions mêmes d'Alexis Speranski, dans la *Lecture chrétienne*, *loc. cit.* Jounguérof fait un aveu semblable, *Introduction*, p. 204.

CHAPITRE IV

LE CANON DE L'ANCIEN TESTAMENT DANS L'ÉGLISE GRECQUE DEPUIS LE XVIII[e] SIÈCLE

I. — CORAÏS ET LE CATÉCHISME DE PLATON

Veiller à la pureté de la foi est un devoir essentiel de la véritable Eglise auquel elle ne peut se dérober sans se détruire elle-même. Si l'Eglise grecque est cette véritable Eglise contre laquelle les portes de l'enfer ne sauraient prévaloir, elle a dû s'opposer de tout son pouvoir à la doctrine hérétique implantée par Prokopovitch dans l'Eglise russe, au mépris des anciens conciles œcuméniques et des confessions de foi les plus formelles, émises d'un accord unanime au XVII[e] siècle. Or quelle a été son attitude en face de l'innovation ? Qu'ont fait les patriarches d'Orient pour arracher l'ivraie du champ de

l'Eglise sœur? La réponse à cette question est écrasante pour l'Orthodoxie. Non seulement les patriarches grecs n'ont rien fait pour combattre l'hérésie, mais ils l'ont laissée librement envahir leur propre domaine, comme s'ils ne l'avaient pas même aperçue.

Les théologiens du Nord sont devenus les maîtres préférés des autocéphalies du Sud. Leurs ouvrages, traduits en grec, ont servi et servent encore de manuels à Constantinople, à Athènes, à Jérusalem. Ils ont d'ailleurs trouvé d'illustres imitateurs et de fidèles disciples dans plusieurs théologiens hellènes, et de la combinaison de ces diverses influences est résultée la disparition, presque totale à l'heure actuelle, de la foi à l'inspiration des deutérocanoniques de l'Ancien Testament dans les pays de langue grecque. C'est le phénomène intéressant que nous allons mettre en lumière dans cette dernière partie de notre étude. Comme elle est absolument neuve, on nous pardonnera d'avoir multiplié les citations de théologiens qui pour la plupart sont d'illustres inconnus en Occident.

Il y avait plus d'un siècle que la doctrine traditionnelle de l'inspiration des deutérocanoniques jouissait paisiblement au sein de l'Eglise grecque de sa victoire sur l'hérésie, lorsque parut à Leipzig, en 1782, la traduction en langue grecque du catéchisme de Platon, métropolite de Moscou, faite par le Chiote Adaman-

tios Coraïs (1748-1833). Elle différait sur plusieurs points de l'original russe, qui datait de 1765. On n'y trouvait point la lettre de Platon à son impérial élève, Paul Pétrovitch (plus tard le tsar Paul Ier), ni la réponse de celui-ci, ni le petit traité sur Melchisédech. Par contre, elle contenait une courte dédicace adressée à l'auteur par le traducteur, une introduction de trente-deux pages sur l'histoire du catéchuménat dans l'ancienne Eglise, cinq distiques en style homérique à la louange du Platon moscovite, bien supérieur au Platon païen; enfin de copieuses notes, distribuées au bas des pages [1]. Coraïs fait connaître, à la fin de son introduction, les motifs qui l'ont poussé à entreprendre ce travail:

Mon intention, dit-il, était, depuis longtemps, de publier un catéchisme; mais je n'osais, à cause de mon incompétence, jusqu'au jour où, par un coup de la Providence, le présent ouvrage m'est tombé entre les mains... Sans retard, je me suis mis à le traduire dans notre langue vulgaire, pour la commune utilité des chrétiens, mes compatriotes. J'y ai ajouté quelques remarques morales et littéraires,

1. Nous avons sous la main cette première édition dont voici le titre : Ὀρθόδοξος διδασκαλία, εἴτουν Σύνοψις τῆς χριστιανικῆς θεολογίας συγγραφεῖσα παρὰ τοῦ σοφωτάτου..... Πλάτωνος..... καὶ μεταφρασθεῖσα πρῶτον μὲν ἐκ τῆς Ῥωσσικῆς εἰς τὴν Γερμανικὴν, νῦν δὲ ἐκ τῆς Γερμανικῆς εἰς τὴν Ἑλληνορωμαϊκὴν διάλεκτον. Leipzig, 1782, XXXIII-250 pages.

réminiscences de mes lectures, et beaucoup de textes de la Sainte Ecriture, tant pour donner un appui plus solide à la doctrine de l'auteur que pour fournir aux confesseurs et aux prédicateurs un manuel utile [1].

Dans son autobiographie, écrite en 1829, notre traducteur signale une autre raison qui a bien pu être la principale : celle de se procurer quelques ressources. La traduction de plusieurs autres ouvrages, qui suivit celle du catéchisme, n'avait pas d'autre but [2].

Le métropolite de Moscou approuva-t-il l'œuvre du jeune Grec qui s'était permis tant de libertés à l'égard de l'original ? Il y a lieu d'en douter. Remarquons tout d'abord que la dédicace adressée à l'auteur n'est suivie d'aucune réponse de celui-ci, chose quelque peu surprenante, quand il s'agit d'une traduction.

Par ailleurs, un certain Polydoïs Lampanitziotis, qui publia lui aussi une traduction grecque du catéchisme de Platon, faite sur la version française de cet ouvrage, nous apprend que la version allemande, parue à Riga en 1770, celle-là même que Coraïs avais prise pour base de son travail, avait été reniée par l'auteur comme

1. *Ibid.*, p. XXXI-XXXII.

2. Βίος Ἀδαμαντίου Κοραῆ συγγραφεὶς παρὰ τοῦ ἰδίου. Paris, 1833, p. 21.

infidèle[1]. Comment, dès lors, ce dernier aurait-il vu d'un œil favorable une reproduction en langue grecque de cette même version ?

Mais il semble que toute hésitation doive disparaître à la lecture des notes dont le théologien improvisé qu'était Coraïs avait eu l'audace d'agrémenter le texte original. Plusieurs de ces notes n'étaient pas faites pour plaire au métropolite de Moscou. Platon, nous l'avons dit précédemment, n'était point de l'école novatrice de Théophane Prokopovitch. Pour lui, les deutérocanoniques de l'Ancien Testament étaient des livres canoniques et inspirés. Or, voici ce que notre Grec ne craint pas d'écrire dans une remarque placée à la page 44 de son édition de 1782 :

Les livres canoniques de l'Ancien Testament sont les suivants : le Pentateuque, Josué, les Juges, Ruth,

1. Ce Polydoïs Lampanitziotis était un bibliophile qui fit publier à ses frais, à Vienne, plusieurs ouvrages en grec moderne. Peu versé, paraît-il, dans les lettres, il se servait d'intermédiaires pour ses éditions. C'est ainsi que sa traduction du catéchisme de Platon fut faite par un certain Georges Vendotis, de Zante. S'il fallait ajouter foi à ce qu'il dit dans une préface, l'édition de Coraïs aurait été postérieure à la sienne. Avant 1782, il aurait fait paraître une première édition, très vite épuisée. Mais le biographe récent de Coraïs, M. Thérianos, nous déclare que cette première édition est purement imaginaire. Il faut y voir simplement un curieux prodédé de Polydoïs pour recommander son livre à ses compatriotes. Voir THÉRIANOS, Ἀδαμάντιος Κοραῆς. Trieste, 1890, t. I, p. 113 et suiv.

les quatre livres des Rois, les deux livres des Paralipomènes, Esdras, Néhémie, Esther, Job, le Psautier, les proverbes de Salomon, l'Ecclésiaste, le Cantique des cantiques, Isaïe, Jérémie avec les Thrènes, Ezéchiel, Daniel, les douze autres prophètes... *Tous les livres qui sont en dehors de cette liste, bien qu'ils contiennent beaucoup de préceptes moraux dignes d'éloges, n'ont cependant pas été reçus comme canoniques par l'Eglise.* Voyez Grégoire le théologien dans ses vers sur les livres canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament, et Métrophane Critopoulos dans sa Confession de l'Eglise orientale.

Coraïs nous a déclaré plus haut que ses notes n'étaient que des réminiscences de lectures. En nous renvoyant à Métrophane Critopoulos, il nous indique la source où il a puisé celle-ci. Mais n'a-t-il pas subi d'autres influences ? Ici encore, son autobiographie nous fournit un supplément d'explication.

Elle nous apprend, en effet, que ce furent deux pasteurs calvinistes de Hollande qui eurent la principale part dans son éducation littéraire, morale et religieuse. Le premier fut Bernard Keun, chapelain du consul de Hollande à Smyrne. Helléniste distingué, l'envie lui prit de se familiariser avec la prononciation moderne, et il se mit en quête d'un professeur. Le jeune Coraïs se présenta et fut bien reçu. Avide de s'instruire,

il ne demanda pour prix de ses leçons que de devenir l'élève de celui à qui il les donnait. Le pasteur se mit aussitôt à lui enseigner le latin, le prit en affection, et lui remit la clef de sa bibliothèque. Il l'invitait souvent à sa table et en faisait le compagnon de ses promenades de digestion, *lui apprenant de vive voix tout ce qu'il jugeait utile à son bonheur*[1].

Est-il possible que la conversation n'ait jamais roulé sur des sujets religieux ? Sans aucun doute, le pasteur devait discrètement infuser dans l'esprit du jeune homme les principes fondamentaux de la pure doctrine réformée [2]. Ce fut d'ailleurs lui qui lui conseilla de traduire en grec le catéchisme de Platon, au retour de son voyage en Hollande, en 1779, et il est probable que Coraïs lui montra son manuscrit avant de l'envoyer aux presses de Leipzig. En retour de ses services, Keun reçut vingt-cinq exemplaires de l'ouvrage, et c'est avec satisfaction qu'il dut lire la note de la page 44 [3].

Lorsque Coraïs dut se rendre à Amsterdam en 1772, à titre de représentant de la maison de commerce tenue par son père à Smyrne, Bernard Keun lui donna une lettre de recom-

1. Βίος παρὰ τοῦ ἰδίου, p. 14.

2. Cf. Thérianos, Ἀδαμάντιος Κοραῆς, Trieste, 1890, t. I, p. 110, 119.

3. Thérianos, Ἀδαμάντιος Κοραῆς, Trieste, 1890, t. I, p. 110, 119.

mandation pour un pasteur de ses amis, Adrien Buurt, « le plus savant, le plus vénérable et le plus vénéré des ministres de l'endroit[1] ». Coraïs trouva en lui plus qu'un maître, un vrai père, qui le traita comme un fils, le préserva par son ascendant des écueils de la jeunesse, et lui apprit gratuitement la géométrie et la logique. Il lui fournit aussi autant de livres qu'il en voulut, entre autres un *Abrégé de théologie dogmatique*, composé par lui-même. Cet ouvrage fut traduit en français par Bernard Keun et publié à Amsterdam en 1779. Coraïs le conservait encore précieusement dans sa bibliothèque en 1829[2]. Est-il téméraire de supposer que le traducteur de Platon puisa là plus d'un renseignement pour rédiger ses remarques ?

Le lecteur sera peut-être surpris que nous prenions tant de peine pour éclaircir une misérable note d'un Grec prétentieux fils adoptif de deux pasteurs calvinistes, et qui, par ailleurs, n'avait nullement l'allure d'un théologien. Mais il ne faut pas oublier que cet inconnu va devenir l'illustre Coraïs, un des grands hommes de la Grèce contemporaine. Ses moindres notes vont passer à la postérité, et ses compatriotes regarderaient comme un sacrilège d'y changer un iota.

La traduction grecque du catéchisme de Platon

1. Βίος, p. 17.
2. *Ibid.*, en note.

a eu de nombreuses éditions dans le courant du XIXe siècle. Et ce n'est pas celle de Polydoïs Lampanitziotis, conforme à l'original, qui a eu les honneurs de la réimpression. C'est celle de Coraïs avec tout l'appareil de ses notes qui a été répandue à profusion dans le monde grec pour servir de manuel d'instruction religieuse dans les gymnases et les écoles. Rien que dans l'espace de quinze ans, de 1836 à 1851, l'éditeur athénien, André Coromilas, en donna quatre éditions, preuve que l'ouvrage se vendait. Il est vrai que les éditions de Coromilas étaient approuvées par le saint synode d'Athènes et par le ministère de l'instruction publique, et c'est là pour nous le fait important[1]. Par quatre fois, de 1836 à 1851, le saint synode d'Athènes n'a rien trouvé à redire à la note de Coraïs sur les deutérocanoniques. Avec son approbation, les curés ont pu enseigner à leurs paroissiens, les instituteurs à leurs élèves que Tobie, Judith, les livres des Machabées, la lettre de Jérémie, Baruch, la Sagesse, l'Ecclésiastique ne sont point des livres inspirés et canoniques.

Et ce n'est pas seulement dans le royaume hellénique que les remarques de Coraïs ont porté le venin de l'hérésie calviniste. C'est aussi dans la capitale de l'orthodoxie, à Cons-

1. Je possède la 4e édition, de 1851.

tantinople. En 1835 parut dans cette ville une traduction grecque du catéchisme de Platon, faite directement sur le russe. Mais comme si le nom de Coraïs était désormais inséparable de ce catéchisme, le traducteur crut bon d'y ajouter l'introduction historique sur le catéchuménat avec les fameuses notes. A la page 51, on lit mot pour mot celle qui a trait aux deutérocanoniques. Cette édition n'est revêtue d'aucune approbation officielle, mais, sortant de l'imprimerie du Saint-Sépulcre et destinée à la jeunesse orthodoxe, πρὸς κατήχησιν τῆς ὀρθοδόξου νεολαίας[1], elle n'a pu manquer de se répandre, sous l'œil bienveillant ou distrait des pasteurs de la Grande Eglise.

Coraïs ne s'était pas contenté de traduire l'ouvrage du prélat moscovite. Trouvant qu'il était trop développé pour les gens du peuple, il en fit un résumé, précédé d'un abrégé d'histoire sainte et dédié au patriarche œcuménique, Gabriel IV (1780-1783)[2]. Ce fut en se rendant de Smyrne à Montpellier, en 1782, qu'il s'occupa de ce petit travail. A Livourne il le confia à Georges Kostakis, qui le fit imprimer à Venise[3]. Il a été réédité plusieurs fois depuis. Parle-t-il des deutérocanoniques? Il m'est difficile de répondre, n'ayant pu le con-

1. Ces mots font partie du titre.
2. Thérianos, *op. cit.*, t. I, p. 112 et suiv.
3. *Ibid.*, p. 121.

sulter; mais, s'il le fait, ce ne peut être que dans le sens de la doctrine insérée dans la traduction du grand catéchisme.

L'élève de Keun et de Buurt eut l'occasion de manifester au grand jour ses sentiments calvinistes, lors de la fameuse controverse sur les traductions de l'Ecriture en langue vulgaire, qui agita les esprits en Grèce et à Constantinople pendant près d'un demi-siècle. Il favorisa de tout son pouvoir la diffusion des bibles protestantes, et dès 1808, s'adressa à la Société biblique anglaise pour l'inviter à réimprimer la traduction parue à Halle en 1710[1]. Lui-même traduisit et commenta en néo-grec l'épître de saint Paul à Tite et les deux à Timothée. L'épître à Tite fut publiée en 1829, dans le troisième volume des Ἄταχτα[2]. On la retrouve jointe aux deux à Timothée, dans le Συνέχδημος ἱερατικός, qui est de 1831.

C'est dans cet ouvrage, le dernier de l'illustre philologue, que l'inspiration protestante ressort le mieux. Coraïs s'y pose en réformateur religieux de son pays. Il est impitoyable pour le pharisaïsme religieux de ses compatriotes, attaque tour à tour les moines, les jeûnes et les longs offices, en appelle à la religion en esprit

1. Voir Xanthopoulos, *Les dernières traductions de l'Ecriture sainte en néo-grec*, dans les *Echos d'Orient*, t. VI (1903), p. 230 et suiv.

2. P. 281 et suiv.

et en vérité, et prétend que dans l'Église primitive les mots « évêque, prêtre, diacre » désignaient une seule et même fonction[1].

De pareilles diatribes ne pouvaient manquer de soulever des protestations. Plusieurs de ses compatriotes, appartenant surtout au clergé, le prirent vivement à partie. On attaqua en lui, non pas tant le novateur en matière doctrinale, que le traducteur sacrilège des Livres saints en langue populaire. On demanda au patriarche Constantios Ier (1830-1834) de condamner le Συνέκδημος ἱερατικὸς et son auteur, mais la poursuite n'aboutit pas[2]. Coraïs était déjà mort lorsque Constantin Œkonomos fit paraître son étude sur les trois degrés de l'ordre, pour réfuter la théorie exposée dans le Συνέκδημος (1835)[3].

Chose curieuse, ce théologien, qui, nous le verrons plus loin, fut le grand défenseur de la doctrine traditionnelle sur le canon, n'a que des éloges pour la traduction du catéchisme de Platon par Coraïs [4]. La note relative aux deutérocanoniques lui aurait-elle échappé? Peut-

1. Voir THERIANOS, *op. cit.*, t. III, p. 137 et suiv.

2. XANTHOPOULOS, *loc. cit.*, p. 231.

3. Ἐπιστολιμαία διατριζὴ περὶ τῶν τριῶν ἱερατικων τῆς Ἐκκλησίας ζαθμῶν. Œkonomos réfute aussi Coraïs dans son Ἐπίκρισις εἰς τὴν περὶ νεοελληνικῆς Ἐκκλησίας σύντομον ἀπάντησιν τοῦ Νεοφύτου Βάμβα, Athènes, 1839. Tout en reconnaissant sa vaste érudition profane il voit en lui un mauvais théologien et un novateur.

4. Μετέφρασεν ἄριστα τὴν Πλάτωνος τοῦ μητροπολίτου Κατήχησιν. THERIANOS, t. III, p. 152.

être. Toujours est-il que cette traduction reste en grand honneur, même actuellement, et il n'y a pas longtemps qu'un Grec écrivait : « Tous les autres catéchismes, même celui d'Œkonomos, pour ne pas parler des autres, sont plus ou moins démodés. Seul, celui qui a été traduit par Coraïs n'a pas vieilli, bien qu'il y ait plus d'un siècle que la première édition a paru, bien que Coraïs lui-même, trente ans après sa publication, en trouvât la langue quelque peu macaronique[1]. »

Mais c'est assez parler d'une simple traduction, alors que tant d'ouvrages originaux sollicitent notre attention.

II. — EUGÈNE BULGARIS ET SON ÉCOLE

Eugène Bulgaris, le plus grand théologien grec du XVIII[e] siècle (1716-1806), n'admet pas la canonicité des deutérocanoniques. Voici en effet ce que nous lisons dans son Θεολογικόν, manuel de dogmatique resté inachevé :

Il y a, en tout, vingt-deux livres canoniques de l'Ancien Testament, autant qu'il y a de lettres dans l'alphabet hébreu. En dehors de ceux-là, il y a d'autres livres anciens de ce même Testament, qui

1. THÉRIANOS, *op. cit.*, t. I, p. 110.

ne sont point canoniques, mais qu'on lit aux seuls catéchumènes. Ce sont: la Sagesse de Salomon, la Sagesse de Jésus, fils de Sirach, Esther, Judith, Tobie. Voilà les livres qui ne sont pas canoniques. Il est vrai que certains anciens ont dit que le livre d'Esther était accepté comme canonique par les Hébreux; ils unissaient le livre de Ruth au livre des Juges, et comptaient les deux pour un seul. Esther venait ensuite, et l'on arrivait ainsi de nouveau au nombre vingt-deux[1].

On remarquera que Bulgaris ne met pas Esther au nombre des livres canoniques, et en cela il se sépare de Coraïs. Quant aux livres des Machabées, ils sont complètement oubliés dans sa liste. Je dis : « oubliés », car un peu plus loin, il mentionne les *deux* (et non pas les trois) livres des Machabées parmi les livres historiques de l'Ancien Testament[2]. Baruch n'est pas nommé non plus, sans doute parce que, dans sa pensée, il ne faisait qu'un avec Jérémie.

D'après les biographes grecs de Bulgaris, le Θεολογικόν est une œuvre de jeunesse composée à Janina, où l'auteur professa la philosophie et l'astronomie de 1742 à 1750. Il venait de terminer ses études à Padoue; de là, la forme scolastique de l'ouvrage. Il semble qu'il ait utilisé

1. Θεολογικόν. Venise, 1872, p. 29.
2. *Ibid.*, p. 31.

le *Cursus theologicus* de Tournely, publié à Venise en 1731; mais il a certainement aussi puisé à des sources protestantes. C'est l'opinion de M. Philippe Meyer [1], et sa doctrine sur le canon en est un indice non équivoque.

Le manuel de Bulgaris n'a pu exercer sur les esprits orthodoxes qu'une influence tardive, puisqu'il n'a été publié qu'en 1872. Mais le grand théologien a eu d'illustres élèves qui se sont chargés de propager sa doctrine. C'est d'abord Théophile Papaphilos, évêque de Campanie, dont la vie est encore peu connue. Il suivit les cours de Bulgaris à Janina, sa ville natale, et composa un livre intitulé : *Trésor de l'orthodoxie*, où l'on trouve exposées pêle-mêle, sous une forme dialoguée, certaines notions sommaires de dogmatique, de morale, de mystique, de liturgie, de droit canon et d'exégèse. Le chapitre 62 traite des livres canoniques des deux Testaments. Le disciple (ὑποτακτικός) pose la question suivante :

Quels sont les livres canoniques de l'ancienne alliance ?

Le vieillard (γέρων) répond aussitôt :

Il y a 22 lettres de l'alphabet en hébreu. Il y a aussi 22 livres canoniques de l'ancienne alliance.

1. Dans *Realencyklopædie für protestantische Theologie*, 3e édition, t. V, p. 589.

Suit la liste des livres du canon hébreu, sauf Esther. A Jérémie sont explicitement rattachés Baruch, les Thrènes et la Lettre. Puis après l'énumération des livres du Nouveau Testament, l'auteur ajoute :

Il y a d'autres livres de l'Ancien Testament qui ne sont pas canoniques, mais que les saints Pères ont acceptés pour l'instruction de ceux qui se présentent pour écouter la doctrine de la piété. Ce sont : la Sagesse de Salomon, la Sagesse de Sirach, Esther, Judith, Tobie, les Machabées. Ces derniers livres sont appelés ἀναγνωσκόμενα (livres à lire) ; les 22 premiers sont dit canoniques. Quant aux apocryphes, ce sont des inventions des hérétiques pour tromper les gens simples[1].

Edité pour la première fois à Venise, en 1780, par les soins d'Athanase de Paros, un autre élève de Bulgaris dont nous allons parler tout à l'heure, le *Trésor de l'orthodoxie* a été plusieurs fois réimprimé, notamment en 1788 et 1804, à Venise ; en 1859, à Constantinople ; en 1860 et en 1888 à Tripolitza. L'édition de 1888, que j'ai sous la main, est précédée d'une lettre d'approbation du saint synode d'Athènes, qui déclare le livre « *très utile, salutaire pour les âmes, nécessaire à tous les chrétiens et spécialement au clergé* ». On se souvient que le même

1. Ταμεῖον ὀρθοδοξίας. Tripolitza, 1888, p. 127-128.

synode a aussi approuvé à plusieurs reprises la traduction de Coraïs. Celle-ci met le livre d'Esther au nombre des canoniques, tandis qu'ici il est classé parmi les ἀναγινωσκόμενα. Mais qu'importe cette divergence? Les prélats athéniens n'y regardent pas de si près.

La renommée de Théophile de Janina pâlit à côté de celle de l'autre disciple d'Eugène que nous avons déjà nommé. Athanase de Paros (1725-1813) fut, après son maître, le principal théologien grec de son temps. Ce fut à l'Académie de l'Athos, entre les années 1753 et 1757, qu'il écouta les leçons de Bulgaris. Il mena une vie assez agitée, jusqu'au jour où il fut nommé directeur de la grande école de Chio. C'est là que, de 1792 à 1813, il enseigna à de nombreux élèves les éléments de la philosophie et de la théologie.

L'idée lui vint de composer un manuel de théologie à l'usage de ses disciples. Le θεολογικόν de Bulgaris, resté manuscrit, lui tomba entre les mains, et il le mit largement à contribution comme il l'avoue dans la préface. C'est ainsi que le passage relatif au canon des Ecritures est transcrit mot pour mot[1]. Les livres des Machabées manquent toujours, et une note avertit le lecteur que cette omission est assez

1. Ἐπιτομὴ εἴτε συλλογὴ τῶν θείων τῆς πίστεως δογμάτων. Leipzig, 1806, p. 22-23.

étonnante, vu qu'un peu plus haut Bulgaris semblait admettre que ces livres étaient inspirés, ou du moins avaient été composés sous l'assistance de l'Esprit-Saint. Mais si l'on consulte ce passage du θεολογικόν qu'Athanase a aussi reproduit, on trouve une autre note déclarant que les livres des Machabées ne sont pas inspirés, bien qu'ils soient véridiques, et bien que certains auteurs ecclésiastiques leur aient accordé l'inspiration[1].

III. — LES DÉFENSEURS DE LA TRADITION LE PÉDALION. — CONSTANTIN ŒKONOMOS

A côté des théologiens novateurs dont nous venons de parler, il y a ceux beaucoup plus nombreux, quoique moins illustres, qui sont restés fidèles à la doctrine traditionnelle.

C'est d'abord Antoine Moschopoulos, né à Khabriata, dans l'île Céphalonie, en 1713, mort en 1788. Il fut l'élève de son compatriote Vincent Damodos (1679-1752), dont nous regrettons de ne pas posséder le cours de théologie, resté jusqu'ici manuscrit. Philosophe et théo-

1. *Ibid.*, p. 19. Il est assez difficile de préciser la différence qu'Eugène Bulgaris mettait entre les livres qu'il appelle κανονιζόμενα et ceux qu'il désigne sous le nom de ἀναγινωσκόμενα. La note de l'*Epitomé* d'Athanase de Paros peut être regardée comme une interprétation authentique.

logien distingué, Moschopoulos a composé entre autres ouvrages un *Abrégé de théologie dogmatique et morale*, qui a été édité seulement en 1851. On y lit le passage suivant, relatif au canon scripturaire :

En dehors des livres protocanoniques (parmi lesquels l'auteur range les trois livres des Machabées), il y a d'autres livres appelés deutérocanoniques, parce qu'au commencement, ils ne furent point placés dans le canon par l'Eglise, et que certains fidèles éprouvèrent des doutes au sujet de leur authenticité. Ce sont, pour l'Ancien Testament : la Sagesse de Salomon, la Sagesse de Sirach ou l'Ecclésiastique, Tobie, Judith, Baruch... Ces livres, le 85e canon des Apôtres les énumère, et *toute l'Eglise du Christ les reçoit et les approuve comme protocanoniques.*

Il y a encore certains fragments deutérocanoniques des Livres saints. Ainsi, dans l'Ancien Testament : les 7 derniers chapitres d'Esther; le cantique des trois enfants, les histoires de Suzanne, de Bel et du dragon, qui se trouvent dans le livre de Daniel... Mais ces *passages sont reçus par l'Eglise comme protocanoniques et authentiques*[1].

Nous avons là, on le voit, un fidèle écho de l'enseignement des théologiens du XVIIe siècle.

1. Ἐπιτομὴ τῆς δογματικῆς καὶ ἠθικῆς θεολογίας. Céphalonie, 1851, p. 11-12.

Moschopoulos exagère même dans le sens de l'orthodoxie, lorsqu'il place les trois livres des Machabées parmi les protocanoniques. Ce doit être probablement une distraction de sa part.

Son contemporain, Nicéphore Theotokis (1736-1800), fut l'ami d'Eugène Bulgaris, à qui il succéda sur le siège archiépiscopal de Cherson. Mais il ne semble pas avoir partagé son opinion sur le canon. Il publia en effet à Vienne, en 1794, la traduction de l'ouvrage de Clément, chanoine de Reims, intitulé : « *Démonstration de l'authenticité et de la véracité des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament* », dans lequel la canonicité des deutérocanoniques est longuement prouvée[1].

En l'an 1800, parut à Leipzig un commentaire des canons, sous le titre de *Pédalion* (gouvernail). Œuvre de deux moines de l'Athos, Agapios et Nicodème, ce recueil est universellement estimé par les orthodoxes de langue grecque, et n'a pas eu moins de quatre éditions[2]. La

1. Ἀποδειξις τοῦ κυροῦς τῶν τῆς νέας καὶ παλαιᾶς διαθήκης Βιβλίων, καὶ τῆς ἐν αὐτοῖς ἀληθείας. Vienne, 1794, p. 36, 55, 68, 88, 106.

2. Composé dès 1793, le Πηδάλιον ne put être imprimé qu'en 1800, par suite de l'opposition de deux patriarches, Gérasime III (1794-1797) et Grégoire V (1797-1798), qui ne voulaient pas qu'on traduisit en langue populaire les canons de l'Eglise, de peur que le peuple en prît connaissance. Le patriarche Néophyte VII (1798-1801) n'eut pas ces scrupules et favorisa de tout son pouvoir la publication de l'ouvrage. L'édition de 1800 se fit sous la direction du moine Théodoret, qui se permit d'y ajouter des notes de son cru. Ces notes déplurent en général aux orthodoxes et elles

dernière a paru à Athènes en 1886, avec une lettre élogieuse du saint synode de cette ville. A plusieurs reprises, les commentateurs s'occupent des deutérocanoniques.

Tout d'abord, une note rattachée au 60e canon apostolique fait remarquer que la Sagesse de Salomon est lue publiquement dans l'Eglise avec les autres livres canoniques, parce que le 32e canon de Carthage témoigne de sa canonicité, et ceux qui regardent ce livre comme apocryphe ont tort[1].

Au commentaire du 85e canon, on rappelle les diverses listes des Livres saints données par les Pères et les Conciles, et l'on fait voir que tous nos deutérocanoniques ont été canonisés au moins par le synode de Carthage. Puis une longue note critique les éditions protestantes de la Bible qui portent à part certains livres ou fragments de livres sous l'injurieuse dénomination d'apocryphes[2].

Tout cependant n'est pas exact dans cette dernière note. On y déclare que le livre de Néhémie doit être rayé du canon, parce que personne n'en parle dans l'ancienne Eglise. Il faut mettre à sa place le second livre d'Esdras.

disparurent des éditions postérieures : Athènes, 1841 ; Zante, 1864 ; Athènes, 1886. Aucune d'ailleurs n'avait trait à la question qui nous occupe.

1. P. 72, édition de 1886.

2. *Ibid.*, p. 99.

On ne reconnaît pas non plus la canonicité des fragments de Daniel. Ces fragments ainsi que Néhémie ne doivent point être appelés apocryphes, mais plutôt ἀναγινωσκόμενα. Cela n'empêche pas nos commentateurs d'accepter plus loin tel quel le catalogue de Carthage[1], preuve qu'ils ont été victimes d'une confusion au sujet des deux livres d'Esdras. Il faut en tout cas leur savoir gré d'avoir maintenu la vraie doctrine contre Eugène Bulgaris dont ils avaient le θεολογικόν entre les mains, puisqu'ils le citent[2], et contre Athanase de Paros, qui fut appelé à reviser le Pédalion avec plusieurs autres théologiens, et dont l'opinion sur cette question ne réussit pas à s'imposer[3].

Dès les premières années du XIX^e^ siècle, les missionnaires protestants d'Angleterre, favorisés par leur gouvernement qui dominait sur les îles Ioniennes, commencèrent une propagande active dans les pays de langue grecque.

1. *Ibid.*, p. 390.

2. *Ibid.*, p. 102, en note. On résume, dans cette note les Prolégomènes du θεολογικόν sur l'Ecriture sainte, en passant sous silence la division des livres en κανονιζόμενα et en ἀναγινωσκόμενα, telle qu'elle est admise par Bulgaris.

3. Cf. la lettre de l'ex-patriarche Néophyte VII, datée du mois d'août 1802 et placée en tête de l'édition de 1886. Il y avait aussi parmi les reviseurs, Macaire Notaras, ex-métropolite de Corinthe, celui-là même qui fit éditer, en 1806, l'Ἐπιτομὴ τῶν θείων δογμάτων d'Athanase de Paros. Peut-être faut-il attribuer à l'influence de ces deux personnages le rejet des fragments de Daniel comme non canoniques.

Ils essayèrent d'abord de répandre des traductions de la Bible en grec vulgaire et trouvèrent pour cette besogne des approbateurs jusque sur le trône œcuménique. Puis ce furent des tracts, des brochures de toute sorte qu'ils se mirent à distribuer gratuitement et dans lesquelles se trouvaient exposés les dogmes de la Réforme.

Cet apostolat ne tarda pas à soulever dans les milieux orthodoxes une violente tempête. Par fierté nationale, on s'insurgea surtout contre les traductions des Livres saints en langue populaire, qu'on déclara inutiles, nuisibles et contraires aux coutumes de l'Eglise. Nous n'avons pas à raconter ici les diverses péripéties de cette longue et ardente controverse qui n'a encore rien perdu de son actualité [1]. La question dogmatique du canon des Ecritures ne fut jamais au premier plan des discussions, et si on l'effleura quelquefois, ce ne fut qu'indirectement et par contre-coup.

Les *hiérapostoles* britanniques s'étaient d'abord contenté de distribuer des Nouveaux Testaments, mais à partir de 1832, ils commencèrent à publier, avec la collaboration de plusieurs indigènes de marque, comme Néophyte Vamvas, Typaldos et Joannidès, des traductions de livres de l'Ancien Testament, faites directement sur

1. Voir l'histoire de cette controverse dans les *Echos d'Orient*, t. VI, p. 230-240.

l'hébreu. C'était afficher un certain dédain pour l'ancienne version grecque des Septante, qui trouva bientôt de nombreux apologistes. Dès 1835, alors que seuls le Pentateuque, Josué et le Psautier avaient été traduits, le synode d'Athènes prenait l'initiative d'une condamnation officielle et portait le décret suivant :

La seule traduction canonique de l'Ancien Testament reçue dans l'Eglise orientale est l'ancienne version des Septante. C'est celle-là qui est lue dans les églises, celle-là qui est à l'usage du clergé, de la jeunesse et du peuple en général, pour ce qui regarde l'instruction religieuse. Toute autre traduction faite, soit sur l'hébreu, soit sur une autre langue, est rejetée et déclarée non canonique, inacceptable dans l'Eglise orientale[1].

A côté de cette décision irénique, il faut placer la virulente Encyclique que le patriarche œcuménique Grégoire VI lança, en 1836, contre toutes les sectes protestantes, leur propagande, leurs tracts et leurs traductions. Cette lettre, que signèrent le patriarche de Jérusalem, Athanase, et 13 métropolites, déclare, elle aussi, que la version des Septante est la seule traduction canonique en usage dans l'Eglise grecque :

1. Constantin Œkonomos : Τὰ σωζόμενα ἐκκλησιαστικὰ συγγράμματα. Athènes, 1864, t. II, p. 317.

L'Eglise orientale, depuis sa fondation par Jésus-Christ, son chef et consommateur, accepte la seule version des Septante, et professe pour elle, comme pour un autre original, le respect le plus profond... Arrière donc ces traductions en langue vulgaire, œuvre des nouveaux Juifs, traductions détestables, fautives, dépourvues de l'approbation et de la sanction de l'Eglise, arbitraires, suspectes, non canoniques [1].

Si accepter la version des Septante comme officielle équivaut à reconnaître l'inspiration et la canonicité de tous les livres que l'on trouve habituellement dans la Bible dite des Septante, il faut avouer que les deux décisions qu'on vient de lire constituent une profession de foi expresse à l'origine divine des deutérocanoniques. Mais alors pourquoi dans ce déluge d'épithètes que Grégoire VI lance contre les traductions protestantes, celle d'*incomplètes* manque-t-elle? Ce fait s'explique par ce que nous avons dit plus haut; en 1836, la Société biblique n'avait pas fini de publier sa traduction de l'Ancien Testament, et l'on pouvait encore se demander si les deutérocanoniques en seraient exclus. En fait, ils firent défaut dans l'édition définitive des deux Testaments en un seul

1. Gédéon, Κανονικαὶ διατάξεις. Constantinople, 1889, t. II, p. 271. Grégoire VI renouvela ses anathèmes contre les bibles anglaises en 1839. Voir Gédéon, *ibid.*, p. 287.

volume, parue en 1851, et plusieurs fois reproduite depuis.

L'épithète, qui n'est point venue sous la plume du patriarche Grégoire, se trouve équivalemment dans la lettre des quatre patriarches orientaux, écrite en réponse à l'encyclique que le pape Pie IX adressa aux Eglises d'Orient en 1848 : « Notre Eglise, disent-ils, garde *intacts* les infaillibles oracles des Saintes Ecritures, *la vraie et complète traduction* de l'Ancien Testament, et l'original sacré du Nouveau[1]. »

Le théologien qui mérita le plus de l'orthodoxie dans la lutte contre les traductions protestantes et la défense des Septante fut sans contredit Constantin Œkonomos (1780-1857), prêtre et grand économe de la Grande Eglise. Il avait d'abord approuvé l'initiative du moine sinaïte Hilarion, qui, sur l'instigation des ministres anglicans, avait entrepris de traduire toute la Bible en langue vulgaire. Mais dès 1820, il se prononça contre cette innovation et devint le plus redoutable adversaire de la propagande des pasteurs, soutenue par les Pharmakidis, les Vamvas et consorts. De ses ouvrages polémiques, un seul nous intéresse ici : C'est l'*Histoire des 70 interprètes de l'Ancien Testament*, en quatre volumes, publiée à Athènes de 1844 à 1849.

Cet ouvrage diffus, dont l'érudition incontes-

1. *Lettre encyclique des Patriarches d'Orient.* Constantinople, 1848, p. 45.

table ne saurait faire oublier le manque de critique, tend à prouver que la version des Septante jouit de l'inspiration divine au même titre que l'original hébreu et que, par suite, les soixante-dix traducteurs n'ont pu commettre aucune erreur dans leur travail. C'est là d'ailleurs l'opinion commune des théologiens grecs et nous n'avons pas à la discuter en ce moment. Qu'il nous suffise de faire connaître l'opinion d'Œkonomos sur le canon scripturaire.

C'est dans le quatrième volume qu'il s'occupe directement des deutérocanoniques. La doctrine traditionnelle de l'inspiration de ces livres trouve en lui un vigoureux défenseur. Il l'appuie sur l'Ecriture sainte elle-même, sur les témoignages des Pères, qu'il interprète à la manière de nos exégètes catholiques, et sur les canons conciliaires. Parlant du troisième concile de Carthage, il écrit :

Ce synode local a publié dans un canon un catalogue complet des Livres saints..... Ce canon, le VI[e] concile œcuménique (entendez le concile *in Trullo*) l'a confirmé, en approuvant et en sanctionnant tous les canons du synode de Carthage ; d'où il suit que ce canon a reçu une autorité œcuménique et catholique..... Le dogme relatif à l'inspiration des livres appelés ἀναγινωσκόμενα était une antique tradition des saints Pères, sur laquelle le concile de Carthage s'est

basé pour ordonner de lire dans l'Eglise ces livres avec les canoniques[1].

Il fait bon entendre de pareilles déclarations, après avoir lu les négations des Coraïs, des Bulgaris et des Athanase de Paros. Voici maintenant un passage où l'auteur félicite l'Eglise romaine d'être restée fidèle à la vraie doctrine. On pourra le rapprocher avec intérêt des diatribes où les théologiens russes nous accusent d'avoir erré dans la foi :

L'Eglise romaine elle-même reçoit également, vénère et lit ces livres, ayant gardé en cela l'antique tradition de l'Eglise une, et ayant manifesté officiellement sa croyance au concile de Trente[2].

Œkonomos résout ensuite une à une les objections des protestants, et termine ce chapitre, qui ne comprend pas moins de 120 pages, en réunissant tous les témoignages favorables à la canonicité de chacun des deutérocanoniques. Que le lecteur nous pardonne, si nous ne résistons pas au plaisir de faire encore une citation :

Ces livres ont été officiellement reconnus par les saints conciles œcuméniques (4e concile, canon I ; VIe, canon II ; VIIe, canon II) de l'Eglise une, sainte,

1. Περὶ τῶν Ο' Ἑρμηνευτῶν τῆς παλαιᾶς θείας γραφῆς. Athènes, 1849, t. IV, p. 126-128.
2. *Ibid.*, p. 134.

catholique et apostolique, qui est la colonne et le soutien de la vérité... Ces conciles œcuméniques, par les canons qu'ils ont portés, ont confirmé le 85e canon apostolique et le synode local de Carthage. *D'après cela, l'Eglise orthodoxe des croyants reconnaît un seul canon de tous les livres inspirés de l'ancienne et de la nouvelle Alliance, le canon ecclésiastique*, suivant lequel le recueil complet de l'Ancien Testament contient tous les livres canoniques du catalogue d'Esdras, et tous les Ἀναγινωσκόμενα, comme faisant partie eux aussi de la Sainte Ecriture. *Et nous ne distinguons pas dans ces derniers livres un degré d'inspiration moindre, plus faible et plus obscure, conformément à l'erreur judaïque*[1].

C'est exactement ce que, au XVIIe siècle, disait Mélèce Syrigos, et c'est bien à cet illustre théologien qu'Œkonomos mérite d'être comparé. Comme lui, il accepte le 3e livre des Machabées, à cause du 85e canon apostolique. La prière de Manassès et le 3e livre d'Esdras, qui porte le titre de premier d'Esdras dans la Bible des Septante, sont aussi pour lui des écrits canoniques ; mais, à la différence du *Pédalion*, il ne rejette pas le livre dit de Néhémie.

L'*Histoire des Septante* n'a pas seulement la valeur d'une œuvre privée. Elle a reçu l'approbation officielle du patriarche œcuménique An-

1. *Ibid.*, p. 162-163.

thime VI et de son synode, en 1848, et celle du patriarche Anthime IV (2°), en 1849. Trois anciens patriarches, Constantios Ier, Grégoire VI et Germain IV, ont écrit à l'auteur des lettres fort élogieuses. On peut lire tous ces documents en tête du quatrième volume, paru en 1849. Ils répètent tous sous une forme ou sous une autre cette phrase de la lettre synodale d'Anthime VI : Nous *approuvons et nous autorisons l'ouvrage en question comme contenant sans falsification les purs enseignements de l'orthodoxie*[1].

Œkonomos ne fut pas le seul à défendre la canonicité des deutérocanoniques contre les protestants et leurs adeptes. Il trouva un auxiliaire décidé dans la personne de Contogone, qui professa la théologie à l'Université othonienne. Dans son *Introduction à la Sainte Ecriture*, cet auteur reconnaît aux deutérocanoniques l'inspiration et la canonicité[2].

Signalons aussi le *Recueil des canons* de Rhallis et Potlis. Ces deux canonistes, en publiant les anciens canons avec les commentaires de Balsamon, de Zonaras et d'Aristène, n'ont pu que rendre service à la doctrine traditionnelle[3].

1. *Ibid.*, p. δ.

2. Εἰσαγωγὴ εἰς τὴν ἁγίαν γραφήν, p. 14.

3. Σύνταγμα τῶν θείων καὶ ἱερῶν κανόνων. Voir le canon du concile de Carthage avec les commentaires, dans le tome III, p. 368-369. Athènes, 1853.

IV. — LES TRADUCTIONS RUSSES ET LES CATÉCHISMES GRECS. LA DOGMATIQUE D'ANDROUTSOS

Pendant que le grand économe de la Grande Eglise établissait par des arguments invincibles que Baruch, Tobie, Judith, l'Ecclésiastique, la Sagesse, les Machabées sont des livres inspirés et canoniques, l'épitropie centrale ecclésiastique de cette même Eglise donnait, *après un examen attentif*[1], son approbation à la traduction du catéchisme de Philarète, et déclarait n'y trouver rien de contraire aux dogmes de l'Eglise. Or, l'on sait que ce catéchisme exclut ouvertement du canon les deutérocanoniques et ne reconnaît pas leur origine divine.

Muni d'une approbation venue de si haut, l'ouvrage du métropolite russe a été plusieurs fois réimprimé pour servir de manuel d'instruction religieuse dans les écoles. Déjà en 1848, André Coromilas d'Athènes l'éditait pour la troisième fois[2]. Il a contribué, avec la traduction du catéchisme de Platon par Coraïs, à détruire la foi aux deutérocanoniques dans les milieux populaires.

L'Eglise russe a fait pénétrer sa doctrine dans l'Eglise grecque, non seulement par les caté-

1. Ἀναθεωρηθεῖσα μετ' ἀκριβοῦς ἐπιμελείας.

2. C'est l'édition du 1848 que nous avons consultée. Le passage relatif aux deutérocanoniques se trouve à la page 6.

chismes de ses théologiens, mais aussi par leurs ouvrages plus développés. En 1858, le Grec Théodore Vallianos traduisait la Dogmatique de l'archimandrite Antoine [1]. En 1882, la théologie de Macaire a été l'objet de la même attention de la part de Néophyte Pagidas[2]. Ces deux ouvrages, le dernier surtout, servent de manuels dans les écoles théologiques de Halki et de Sainte-Croix de Jérusalem. Leur influence, combinée avec celle des auteurs protestants, dont les professeurs font grand usage pour leurs cours, ne doit pas précisément affermir dans la tête des élèves la doctrine si savamment défendue par Constantin Œkonomos.

Il faut reconnaître cependant qu'à côté du poison, il y a le contre-poison. Les catéchismes composés par des Grecs maintiennent en général la bonne doctrine. C'est d'abord le catéchisme d'Œkonomos, publié pour la première fois en 1813, qui déclare que tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, même ceux que ne contenait pas le canon d'Esdras, sont appelés canoniques, parce que l'Eglise les a acceptés comme tels[3].

C'est ensuite le *Manuel du chrétien orthodoxe* d'Alexandre Stourza, qui donne le canon scrip-

1. Δογματικὴ θεολογία. Athènes, 1858, p. 22-23.
2. Ἐγχειρίδιον τῆς δογματικῆς θεολογίας. Athènes, 1882.
3. Τὰ σωζόμενα συγγράμματα. Athènes, 1862, p. 29, en note.

turaire complet d'après la liste du synode de Carthage[1].

Puis vient la Σύνοψις ἱερᾶς κατηχήσεως composée par Calliphrone, revue par l'ex-patriarche Constantios Ier, et éditée à Constantinople, en 1857, *avec la permission et l'approbation de l'épitropie centrale ecclésiastique*. L'auteur transcrit dans une note le passage si explicite de Constantin Œkonomos sur le canon ecclésiastique, que nous avons cité plus haut et qu'il est inutile de répéter[2].

Le catéchisme de Bernardakis (1872) est on ne peut plus favorable aux deutérocanoniques. Après avoir enseigné que la Sainte Ecriture est appelée la parole de Dieu, parce que son contenu a été en partie immédiatement révélé par Dieu, et en partie écrit par la main des hommes, mais sous l'inspiration de l'Esprit de Dieu, et pour ainsi dire sous sa dictée, il donne une liste des livres de l'Ancien Testament où sont compris tous les deutérocanoniques, sans établir la moindre distinction entre ceux-ci et les autres. Or, ce catéchisme fut non seulement approuvé par l'épitropie centrale ecclésiastique, mais en-

1. Ἐγχειρίδιον ὀρθοδόξου χριστιανοῦ. Saint-Pétersbourg, 1828, p. 4.

2. Σύνοψις, 2e édit. Constantinople, 1859, p. 53-54. Cf. p. 15. L'épitropie centrale ecclésiastique correspond, par certaines attributions, à notre Congrégation de l'Index et à celle du Saint-Office.

core honoré d'une lettre patriarcale et synodale, le recommandant à tous les orthodoxes [1].

Le saint synode d'Athènes, que nous avons vu approuver si souvent des ouvrages hostiles aux deutérocanoniques, a déclaré officiellement en 1899 que l'Ὀρθόδοξος κατήχησις de Nectaire Képhalas, métropolite de la Pentapole, ne contenait rien de contraire aux dogmes sacrés et à la sainte tradition. A la page 5 de ce catéchisme, on lit qu'en dehors des livres canoniques du catalogue d'Esdras, il y en a d'autres que les catholiques appellent deutérocanoniques, les protestants apocryphes, et les Pères de l'Eglise livres lus. Une note renvoyée à la fin du volume lève toute équivoque, et enseigne que le canon chrétien orthodoxe de l'Ancien Testament comprend, outre les livres du canon juif, le 1er livre d'Esdras (notre 3e, que l'auteur appelle aussi ὁ Ἱερεύς, le prêtre), Tobie, Judith, la Sagesse, l'Ecclésiastique, les trois livres des Machabées, Baruch et la lettre de Jérémie, les fragments d'Esther et de Daniel [2].

Hélas! *in caudâ venenum!* Le dernier catéchisme grec paru reproduit la doctrine de celui de Philarète. Il est l'œuvre de l'archimandrite Constantin Koïdakis, curé de la paroisse

1. Ἱερὰ κατήχησις, 3e édit. Constantinople, 1876, p. 24-26. La lettre synodale est signée par Anthime VI, qui en était alors à son troisième patriarcat, et par dix métropolites.

2. Ὀρθόδοξος ἱερὰ κατήχησις. Athènes, 1899, p. 184.

Sainte-Euphémie de Chalcédoine, et a été édité à Athènes en 1906. Il n'est revêtu d'aucune approbation officielle ; ce qui n'a pas empêché les Grecs de Constantinople d'en faire les plus grands éloges, à cause sans doute de son ton acariâtre contre l'Eglise papique. M. Koïdakis refuse carrément l'inspiration aux deutérocanoniques :

Demande : Quels sont les livres de l'Ancien Testament et comment se divisent-ils ?

Réponse : Ils se divisent en deux catégories, en canoniques et en lus. Les canoniques sont ceux qui ont été écrits par les hommes inspirés, et contiennent la parole même de Dieu... Les lus sont ceux qui renferment simplement un enseignement moral, et c'est pour cela qu'on les lit dans l'Eglise pour l'utilité de l'âme. Ce sont les livres suivants : Tobie, Judith, le Prêtre (le 3e d'Esdras), les trois livres des Machabées, Baruch, la lettre de Jérémie, la Sagesse de Salomon et celle de Sirach... Les livres du Nouveau Testament n'ont pas de division, et sont tous canoniques[1].

Evidemment, c'est la théologie russe qui fait pénétrer peu à peu ses dogmes dans l'Eglise grecque. Je ne crois pas faire de jugement téméraire en affirmant que M. Koïdakis a dû puiser dans Macaire sa doctrine sur le canon.

Si le dernier catéchisme grec paru est nette-

1. Ὀρθόδοξος χριστιανικὴ κατήχησις. Athènes, 1906, p. 10-11.

ment hostile à l'inspiration des deutérocanoniques, la première dogmatique composée par un Hellène, depuis la guerre de l'Indépendance en 1821, leur est favorable. Elle a vu le jour tout récemment, à Athènes, et a pour auteur M. Chrestos Androutsos[1]. Cet ouvrage, remarquable à plus d'un titre, est peut-être destiné à supplanter dans les séminaires grecs les traductions d'Antoine et de Macaire. Les deutérocanoniques ne pourraient qu'y gagner. Ce n'est pas d'ailleurs que M. Androutsos affirme, comme Constantin Œkonomos, que l'inspiration de ces livres est un dogme de l'Eglise. Pareille déclaration n'est plus possible de nos jours dans la bouche d'un théologien grec qui connaît ses confrères. Il faut se résoudre à n'exprimer que son opinion personnelle. C'est le parti qu'a pris M. Androutsos. Après avoir signalé en cinq ou six lignes le désaccord qui règne parmi les théologiens orthodoxes depuis la prise de Constantinople au sujet de la canonicité des ἀναγινωσκόμενα, il ajoute :

« Pour nous, nous nous rangeons à l'opinion de ceux qui admettent l'autorité canonique de ces livres. Il est bon cependant que l'on maintienne l'antique distinction des livres de l'An-

1. Δογματικὴ τῆς ὀρθοδόξου ἀνατολικῆς Ἐκκλησίας. Athènes, 1907. Voir une analyse et une critique de ce ouvrage dans les *Echos d'Orient*, mai et septembre 1908.

cien Testament en canoniques et en ἀναγινωσκόμενα. à cause de sa signification historique[1].»

La position prise par M. Androutsos indique bien où en est, à l'heure qu'il est, dans l'Eglise grecque, la question de l'inspiration des deutérocanoniques. C'est une doctrine libre. L'affirmation et la négation sont également tolérées, tandis que, dans l'Eglise russe, la négation est imposée presque comme un dogme.

1. *Ibid*, p. 6.

CONCLUSION

A la fin de cette étude fertile en surprises sur l'histoire du canon de l'Ancien Testament dans l'Eglise grecque, il sera bon de jeter un coup d'œil d'ensemble sur les résultats de notre enquête, pour mettre mieux en relief la conclusion qui s'en dégage.

Nous avons d'abord établi, dans un premier chapitre, que, grâce à l'approbation officielle des canons apostoliques et du synode de Carthage par deux conciles, regardés comme œcuméniques par tous les orthodoxes, l'inspiration et la canonicité des deutérocanoniques de l'Ancien Testament avaient été unanimement reconnues dans l'Eglise grecque, depuis la fin du VII^e^ siècle jusqu'au XVI^e^. Durant toute cette période, théologiens et canonistes n'émettent pas le moindre doute sur l'origine divine de ces livres. Seul, saint Jean Damascène semble faire exception, mais c'est sans doute une apparence plutôt qu'une réalité.

Le XVI^e^ et le XVII^e^ siècles ont été une époque de combat contre le protestantisme. L'Eglise grecque, unie à sa fille, l'Eglise russe, a vaillamment supporté le choc de l'hérésie, et par des décisions officielles, consignées surtout dans les confessions de foi de Moghila et de Dosithée, ces deux pierres de touche de l'orthodoxie, comme les appelle Macaire, elle a fait écho au décret *De canonicis scripturis* du concile de Trente, et maintenu complète la liste des livres divins reçus de l'ancienne tradition.

Depuis le XVIII^e^ siècle, tout a changé. Chassée de Constantinople, l'hérésie protestante s'est d'abord refugiée à Kiev avec Féofane Prokopovitch, puis a conquis rapidement Saint-Pétersbourg et Moscou. A l'heure qu'il est, l'Eglise russe prise dans son ensemble n'admet plus l'inspiration des deutérocanoniques, et son organe officiel, le Saint-Synode, trace aux professeurs des séminaires un programme de théologie polémique, dans lequel l'Eglise catholique est accusée de s'être éloignée de la foi, parce qu'elle enseigne que la Sagesse, l'Ecclésiastique, Tobie, Judith, Baruch, les livres des Machabées, les fragments d'Esther et de Daniel font partie de la Sainte Ecriture et contiennent la parole de Dieu, au même titre que les autres livres canoniques.

Nous avons vu quelle a été l'attitude de l'Eglise grecque en face de cette audacieuse innovation

dogmatique. Propagé par un Coraïs, un Bulgaris, un Athanase de Paros et par les traductions des ouvrages russes, le venin de l'hérésie s'est insinué jusque dans ces petits livres où le peuple doit trouver la substance des vérités révélées, et cela, avec la haute approbation des autorités ecclésiastiques d'Athènes et de Constantinople.

Le synode d'Athènes surtout s'est signalé par l'incohérence de ses décisions. Approuvant tour à tour, quelquefois en même temps, les doctrines les plus contradictoires, il a montré par sa conduite qu'il se désintéressait totalement de cette grave affaire du canon des Ecritures. Tel père qui a appris dans sa jeunesse que les deutérocanoniques étaient inspirés peut lire dans le catéchisme dont se sert aujourd'hui son fils, qu'il n'en est rien. Le cas inverse est possible aussi. Bien plus, il peut se faire qu'actuellement dans deux écoles voisines, on enseigne une doctrine tout opposée, chaque école exhibant à l'appui de son opinion un catéchisme reconnu par le saint synode.

Si le patriarcat œcuménique a montré jusqu'ici un peu plus de correction, s'il n'a, *en général*, accordé ses approbations qu'à des ouvrages restés fidèles à la tradition, il n'a rien fait pratiquement pour arrêter la diffusion des livres qui enseignent l'hérésie, et l'un de ses prêtres, un curé de Chalcédoine, peut, sans être inquiété, faire imprimer à Athènes un de ces livres et le

mettre ensuite entre les mains des fidèles. Aussi le jour n'est peut-être pas éloigné où un successeur d'Anthime VII[1], emboîtant le pas au Saint-Synode dirigeant qui siège sur les bords de la Néva, publiera une nouvelle encyclique ajoutant aux divergences anciennes avec l'Eglise romaine celle qui a trait à l'inspiration des deutérocanoniques. Ce jour-là, un dogme des sept conciles, déjà à l'agonie, aura vécu complètement.

Et ce n'est pas seulement la doctrine des anciens conciles qui se trouve compromise dans le cas présent. C'est en même temps le magistère ordinaire de l'Eglise orthodoxe qui fait naufrage. Les théologiens orientaux, en effet, sont d'accord avec nous pour enseigner que l'Eglise est infaillible, non seulement lorsqu'elle parle par la voix solennelle du concile œcuménique, mais encore lorsqu'elle manifeste sa croyance par l'entente unanime des pasteurs, dispersés dans leurs diocèses respectifs, sur un point de doctrine considéré comme vérité révélée. Or, nous l'avons vu, de longs siècles durant, l'Eglise orthodoxe, prise dans son ensemble, a cru à l'inspiration des deutérocanoniques de l'Ancien Testament, et au XVII^e^ siècle, l'unanimité a éclaté au grand jour dans une série

1. On sait qu'en 1895, le patriarche de Constantinople, Anthime VII, répondit à l'encyclique du pape Léon XIII aux Eglises d'Orient, en énumérant les divergences dogmatiques ou prétendues telles qui divisent les deux Eglises.

de professions de foi, dont deux au moins ont été positivement approuvées par toutes les Eglises particulières. Si de nos jours on renie la croyance du passé, sans que d'ailleurs personne n'élève la voix pour la défendre, où trouver place pour l'infaillibilité?

Devant cette impuissance manifeste de l'Eglise orthodoxe de maintenir intact le dépôt de la Révélation, de défendre contre l'erreur les dogmes les plus fondamentaux, éclate aux yeux de quiconque réfléchit la nécessité pour la véritable Eglise d'avoir un chef infaillible, dont l'œil vigilant démasque l'erreur dès qu'elle se montre, et qui soit capable à lui seul, même lorsqu'il est impossible de réunir un concile œcuménique, de dirimer toutes les controverses, en disant les paroles de la vie éternelle.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS PROPRES

A

Adrien Ier, pape, 19.
Adrien II, pape, 24, 33.
Adrien, patriarche de Moscou, 55, 56, 58.
Agapios, moine athonite, 109.
Alexis, tsar de Russie, 51.
Amphiloque d'Iconium (St), 25, 26, 40.
Anastase le Sinaïte, 28.
André de Crète (St), 6, 14, 16.
Andros (Eglise d'), 48.
Androutsos (Chrestos), 120, 125, 126.
Anne, impératrice de Russie, 56.
Anthime IV, patriarche de Constantinople, 119.
Anthime VI, patriarche de Constantinople, 119.
Anthime VII, patriarche de Constantinople, 180.
Antoine, théologien russe, 76, 121, 125.
Apocalypse, 21, 22.
Aristène, 5, 7, 25, 119.
Athanase (St), 25, 61, 72, 73.
Athanase (Pseudo-), 21.
Athanase de Paros, 105, 106, 107, 111, 117, 129.
Athanase, patriarche de Jérusalem, 113.
Augustin (St), 11, 61, 77, 78.
Aymon, 50.

B

Balsamon, 5, 25, 119.
Baruch, 13, 17, 40, 45, 48, 51, 52, 62, 67, 70, 71, 74, 79, 83, 98, 103, 105, 108, 120, 123, 124, 128.
Bellarmin, 62.
Bernardakis, 122.
Biren, 56.
Blastarès (Mathieu), 5, 27, 28.
Boor (Charles de), 22.
Boris, roi bulgare, 33.
Bulgaris (Eugène), 102, 103, 104, 105, 106, 107, 109, 111, 117, 129.
Buurt (Adrien), 97, 100.

C

Calliphrone, 122.
Calvin, 34, 58.
Canons apostoliques, 12, 13, 14, 17, 19, 23, 26, 41, 45, 49, 50, 61, 67, 77, 110, 117.

Carthage (Synodes de 397 et de 418), 12, 13, 14, 19, 23, 25, 26, 27, 29, 30, 41, 43, 44, 45, 47, 49, 50, 51, 61, 77, 78, 110, 111, 116, 117, 122.
Caryophylle (Jean-Mathieu), 38.
Caucus (Antoine), 7, 35.
Céphalonie, 49, 107.
Cérulaire (Michel), 14.
Chio, 49, 106.
Clément, chanoine de Reims, 109.
Constantin, prince ruthène, 36.
Constantinople (IV[e] concile de), 23.
Constantinople (VI[e] concile de), voir Trullo (synode *in*).
Constantinople (Synode de 1638), 43.
Constantinople (Synode de 1672), 49.
Constantios I[er], patriarche de Constantinople, 101, 102, 119, 123.
Constitutions apostoliques, 12, 26, 49, 50.
Contogone, 119.
Coraïs (Adamantios), 90, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 106, 117, 120, 129.
Cornély, 21.
Coromilas (André), 98, 120.
Cosmas Indicopleustès, 28.
Critopoulos (Métrophane), 7, 39, 48, 53, 76, 95.
Cyprien (St), 45.
Cyrille de Jérusalem (St), 30, 33, 60, 72, 73.
Cyrille Contari, patriarche de Constantinople, 43.

D

Dagaïetch, 81.
Damodos (Vincent), 107.
Daniel (Fragments de), 13, 15, 16, 18, 20, 21, 23, 24, 43, 45, 51, 52, 60, 62, 70, 72, 74, 79, 108, 111, 123, 128.
Denys IV, patriarche de Constantinople, 49.
Dimitri de Rostov, 67.
Dombrovski (Alexandre), 3, 4.
Dordrecht (Synode de), 37.
Dosithée, patriarche de Jérusalem, 51, 68, 69, 75, 78, 128.

E

Ecclésiastique (Livre de l'), 6, 13, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 33, 40, 45, 48, 51, 52, 61, 67, 70, 71, 73, 76, 79, 98, 103, 105, 108, 120, 123, 124, 128.
Ehrhart, 27.
Epiphane (St), 16, 17.
Esdras, 86, 89, 121, 123.
Esdras (Livres d'), 36, 50, 71, 74, 75, 79, 95, 110, 111, 118, 123, 124.
Esther (Fragments d'), 13, 15, 21, 23, 45, 52, 60, 62, 70, 71, 72, 74, 79, 95, 103, 105, 106, 108, 123, 128.
Etienne, diacre, 20.
Etienne le Jeune, 20.

F

Falkovski (Irénée), 71.
Florence (Concile de), 29

G

Gabriel IV, patriarche de Constantinople, 99.
Gélase, pape, 77.
Gerganos (Zacharie), 7, 38, 39, 53.
Gerhardt, 66.
Germain, patriarche de Constantinople (St), 6, 16.
Germain IV, patriarche de Constantinople, 119.

Grégoire de Nazianze (St), 25, 26, 40, 41, 61, 95.
Grégoire VI, patriarche de Constantinople, 113, 114, 115, 119.
Grégoire XIII, pape, 35.

H

Hilarion, moine sinaïte, 115.
Hornejus (Jean), 42.

I

Iavorski (Etienne), 55, 63, 65, 66, 67.
Ignace, patriarche de Constantinople (St), 24.
Innocent Ier, pape, 77.
Iounguérov, 81, 84.

J

Jachék, 3, 4.
Jassy (Synode de), 46, 47.
Jean, exarque de Bulgarie, 30, 31.
Jean Damascène (St), 5, 6, 16, 17, 18, 19, 28, 40, 41, 60, 61, 72, 83, 127.
Jean VIII, pape, 33.
Jérémie (Prophétie de), 13, 17, 45.
Jérémie (Lettre de), 13, 45, 79, 83, 98, 103, 123, 124.
Jérémie II, patriarche de Constantinople, 35
Jérôme (St), 11, 61.
Jérusalem (Synode de 1672), 43.
Joannidès, 113.
osaphat, moine russe, 51.
Judith (Livre de), 15, 16, 18, 21, 26, 36, 45, 48, 49, 51, 52, 61, 67, 70, 71, 74, 76, 79, 98, 103, 105, 108, 120, 123, 124, 128.

K

Kantémir, prince russe, 65.
Képhalas (Nectaire), 123.
Keun (Bernard), 95, 96, 97, 100.
Koïdakis (Constantin), 123, 124.
Kostakis, 99.

L

Lampanitziotis (Polydoïs), 93, 98.
Laodicée (Synode de), 12, 13, 14, 19, 23, 27, 41, 42, 43, 44, 49, 50, 51, 61, 110.
Lébédinski (Sylvestre), 71, 83.
Legrand, 39.
Léonce de Byzance, 28.
Léon le Sage, 6, 24.
Lequien, 18.
Leroy-Beaulieu (Anatole), 2.
Lettre des patriarches d'Orient, 69.
Lopatinski (Théophylacte), 63, 65.
Lopoukhine, 81, 83.
Lucar (Cyrille), 7, 42, 43, 44, 46, 51, 53, 57, 60, 69, 75, 76, 89.
Luther, 34, 58.

M

Machabées (Livres des), 13, 14, 15, 17, 18, 21, 24, 26, 27, 30, 33, 36, 38, 40, 45, 48, 50, 51, 52, 62, 66, 70, 71, 73, 74, 75, 76, 79, 98, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 118, 120, 123, 124, 128.
Macaire Bulgakov, 65, 69, 71, 76, 78, 79, 81, 82, 83, 121, 124, 125, 128.
Manassé (Prière de), 72, 74, 75, 79, 118.
Méliton de Sardes (St), 61.
Métaphraste (Syméon), 6, 24.

Méthode, patriarche de Constantinople (St), 30, 31, 33.
Meyer (Philippe), 104.
Micone, 49.
Milo, 49.
Moghila (Pierre), 46, 47, 54, 78, 128.
Montfaucon, 22.
Moschopoulos (Antoine), 107, 108, 109.

N

Naxos, 49.
Néhémie (Livre de), 110, 111, 118.
Nestor (Chronique de), 30, 31.
Nicée (Ier concile de), 12.
Nicée (IIe concile de), 19, 20, 23, 28, 47, 78, 117.
Nicéphore, patriarche de Constantinople (St), 5, 6, 21, 22, 28, 83.
Nicétas le paphlagonien, 6, 24.
Nicodème, moine athonite, 109.
Nicolas Ier, pape, 33.
Nointel (Ollier de), 7, 48, 51,
Non Jureurs (Secte des), 68.

O

Œkonomos (Constantin), 101, 107, 115, 116, 117, 118, 119, 121, 122, 125.
Ostrog (Bible d'), 36.
Ouspenski (Eugène), 86, 88.

P

Pagidas (Néophyte), 121.
Païse, patriarche d'Alexandrie, 49.
Papaphilos (Théophile), 104, 106.
Parthénius le Vieux, patriarche de Constantinople, 46, 47.
Paul, apôtre (St), 72.
Paul Ier, tsar de Russie, 70, 87, 92.
Pédalion, 107, 109, 111, 118.
Pérov (Ivan), 88.
Pharmakidis, 115.
Philarète, métropolite de Moscou, 2, 72, 73, 74, 75, 83, 120, 123.
Philarète, métropolite de Tchernigov, 56, 58.
Photius, 5, 23, 28, 32.
Pie IX, pape, 115.
Pierre le Grand, 54, 55, 63, 64, 66, 69.
Platon Levkhine, métropolite de Moscou, 69, 90, 91, 92, 93, 94, 96, 97, 99, 101, 120.
Posnov, 83.
Potlis, 119.
Prokopovitch (Féofane), 4, 54, 58, 62, 63, 64, 65, 67, 68, 69, 71, 83, 89, 90, 94, 128.
Psaume 151, 50, 72, 74, 75.

R

Revue biblique, 3, 59.
Rhallis, 119.

S

Sagesse (Livre de la), 6, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 33, 40, 43, 45, 48, 51, 52, 61, 67, 71, 74, 76, 79, 98, 103, 105, 108, 110, 120, 123 ,124, 128.
Salomon (Psaumes et cantiques de), 21, 22.
Septante (Version des), 113, 114, 115, 116, 118.
Siphnos, 48.
Sirach (Sagesse de), voir Ecclésiastique.

Slavorum Litterae theologicae, 8.
Sokolov (Paul), 80.
Spéranski (Alexis), 80, 82.
Stourza (Alexandre), 121.
Syrigos (Mélèce), 7, 43, 44, 46, 54, 118.

T

Théodore Studite (St), 6, 20.
Théophylacte de Bulgarie, 25.
Théotokis (Nicéphore), 109.
Timothée (Epîtres à), 100.
Timothée, moine russe, 51.
Tite (Epître à), 100.
Tobie (Livre de), 15, 18, 21, 24, 26, 33, 36, 40, 43, 45, 48, 49, 51, 52, 61, 67, 70, 74, 76, 79, 98, 103, 105, 108, 120, 123, 124, 128.
Tournély, 104.
Thrènes (Livre des), 13, 105.
Trente (Concile de), 13, 35, 36, 87, 117, 128.
Trullo (Concile *in*), 5, 11, 18, 19, 20, 22, 27, 28, 43, 47, 49, 78, 83, 116, 117.
Typaldos, 112.

V

Vacant-Mangenot (Dictionnaire), 3.
Vallianos (Théodore) 121.
Vamvas (Neophyte), 112, 115.
Vichnevski (Gédéon), 63, 65.
Vie de saint Méthode, 30, 32.
Vigouroux, 80, 81.
Voronkov, 80, 81.

W

Westminster (Synode de), 37.

Z

Zonaras, 5, 25, 26, 28, 119.
Zante, 49.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

INTRODUCTION 1

CHAPITRE PREMIER

LE CANON DE L'ANCIEN TESTAMENT DANS L'ÉGLISE BYZANTINE, APRÈS LE CONCILE IN TRULLO

I. — De 692 à 1054 11
II. — Le témoignage des canonistes 25
III. — La Bible des Slaves. 30

CHAPITRE II

LE CANON DE L'ANCIEN TESTAMENT DANS L'ÉGLISE GRECQUE ET L'ÉGLISE RUSSE AUX XVI^e^ ET XVII^e^ SIÈCLES

I. — Les premiers adversaires des deutéro-canoniques 34
II. — Les synodes contre Cyrille Lucar et les calvinistes 41

CHAPITRE III

LE CANON DE L'ANCIEN TESTAMENT DANS L'ÉGLISE RUSSE DEPUIS LE XVIII[e] SIÈCLE

Pages

I. — Féofane Prokopovitch et Etienne Iavorski 54
II. — Les autres théologiens du XVIII[e] siècle . . 68
III. — Les théologiens du XIX[e] siècle. 72
IV. — Les exégètes contemporains 80
V. — L'innovation reprochée à l'Eglise catholique 85

CHAPITRE IV

LE CANON DE L'ANCIEN TESTAMENT DANS L'ÉGLISE GRECQUE DEPUIS LE XVIII[e] SIÈCLE

I. — Coraïs et le catéchisme de Platon 90
II. — Eugène Bulgaris et son école. 102
III. — Les défenseurs de la tradition. — Le Pédalion. — Constantin Œkonomos. . 107
IV. — Les traductions russes et les catéchismes grecs. — La dogmatique d'Androntsos. 120

CONCLUSION 127

INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES. 133

TABLE DES MATIÈRES 139

Paris. — Imp Levé, rue Cassette, 17. — S.

DATE DUE

BS
1135
.J8
1909a

PRINCETON THEOLOGICAL SEMINARY

United Theological Seminary Library
MAIN BS1135.J8 1909a
Jugie, Martin Histoire du canon de l'Anc
3 0645 0002 9294 2